

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME



COMMUNE de

SAINT NECTAIRE

1.4

SCP DESCOEUR F et C
Architecture et Aménagement du Territoire
49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr



Plan Local d'Urbanisme

Rapport de Présentation

Tome 4 – Annexes (Diagnostic et Etat initial de l'environnement – version complète)

PRESCRIPTION
Délibération du conseil municipal du 12 juin 2008

ARRET DU PROJET
Délibération du conseil municipal du

APPROBATION
Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES
MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

Table des matières

Préambule	1
Le contenu du PLU	2
Les ETAPES du PLU	2
L'Évaluation Environnementale	3
Prise en compte du Développement Durable	4
Prise en compte de la Santé Environnementale	4
Présentation du territoire de Saint Nectaire	6
1/ Situation du Territoire à différentes échelles	7
2/ Articulation du PLU avec les autres documents	9
3/ Fondements du Territoire	15
Le Relief	15
Hydrographie	17
Géologie	19
Climat	21
Rappels historiques	22
Démographie	26
1.1/ Le Contexte Supra communal	27
1.2/ Le diagnostic démographique de Saint NECTAIRE	27
Vocation Économique	30
1/ Le tissu Économique	31
2/ Les Services et Équipements	34
3/ La Vocation Touristique	36
4/ La Vocation AGRICOLE	38
Mobilité	45
Habitat et Urbanisme	49
Architecture	50
Éléments d'archéologie	50
Éléments du Petit Patrimoine	50
Architecture Majeure	56
L'Habitat : architecture ancienne et récente	58
Habitat : Le parc des Logements	66
les Formes Urbaines	72
Évolution du territoire	72
Le Bourg de Saint NECTAIRE	73
FREYDEFONT	77
BOISSIERES	78
LAMBRE	79
Les ARNATS	80
LENTEUGE	81
SAILLANT	81
SAUVAGNAT	83
TREIZANCHES	83
FARGES	84
Les GRANGES	84
SAILLES	85
SAPCHAT	85
Le Potentiel foncier actuel	86
Introduction : PLU et santé	2
Les données sur le CLIMAT	3
Les données sur l'AIR	5
Les données sur l'EAU	9
Les données sur l'EAU POTABLE	22
Les données sur l'ASSAINISSEMENT	26
Les données sur les SOLS	36
Les données sur les ENERGIES	38
Les Espaces naturels	44
Les Corridors Écologiques	52
Les Risques Naturels et Technologiques	75
Les paysages	88
Synthèse des Orientations Générales	97

PREAMBULE

... concernant le contenu du PLU



La commune de Saint NECTAIRE a prescrit l'élaboration du PLU le 12 juin 2008.

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi 2000-1208 du 13 décembre 2000) dite loi SRU.

Un document permettant aux conseils municipaux de mieux exprimer leur projet pour la commune, après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement du territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme
précise le droit des sols
pour l'intérêt général

il délimite des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles

il définit exactement ce que chaque propriétaire peut ou ne peut pas construire. Il comporte un règlement et des documents graphiques

il couvre l'intégralité du territoire communal

il comprend un projet d'aménagement et de développement durables qui précise le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune.

LE CONTENU DU PLU

Selon l'article L. 101-2 du Code de l'Urbanisme :

« Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

- 1° L'équilibre entre :
 - a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
 - b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
 - c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
 - d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
 - e) Les besoins en matière de mobilité ;
- 2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;
- 3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;
- 4° La sécurité et la salubrité publiques ;
- 5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- 6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- 7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables. »

Selon l'article L. 151-1 du Code de l'Urbanisme :

« Le plan local d'urbanisme respecte les principes énoncés aux articles L. 101-1 à L. 101-3. Il est compatible avec les documents énumérés à l'article L. 131-4 et prend en compte ceux énumérés à l'article L. 131-5. »

Article L131-4 du Code de l'Urbanisme :

« Les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales sont compatibles avec :

- 1° Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L. 141-1 ;
- 2° Les schémas de mise en valeur de la mer prévus à l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;
- 3° Les plans de déplacements urbains prévus à l'article L. 1214-1 du code des transports ;
- 4° Les programmes locaux de l'habitat prévus à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- 5° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes conformément à l'article L. 112-4. »

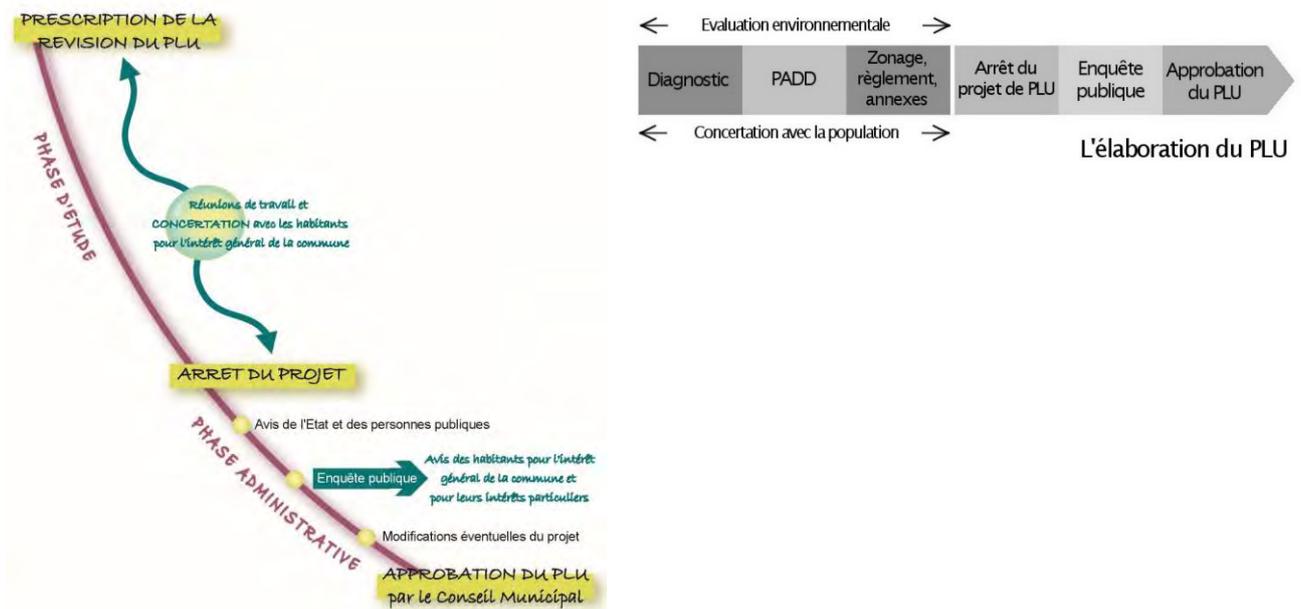
Selon l'article L. 151-2 du Code de l'Urbanisme :

« Le plan local d'urbanisme comprend :

- 1° Un rapport de présentation ;
- 2° Un projet d'aménagement et de développement durables ;
- 3° Des orientations d'aménagement et de programmation ;
- 4° Un règlement ;
- 5° Des annexes.

Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. Ces documents graphiques peuvent contenir des indications relatives au relief des espaces auxquels il s'applique. »

LES ETAPES DU PLU



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



Qu'est-ce qu'une Évaluation Environnementale ?

- en tant que concept est une démarche d'intégration de l'environnement en rendant compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement de toute initiative
 - en tant que procédure est un cadre particulier pour formaliser l'exigence d'intégration de l'environnement dans la prise de décision.
- L'évaluation environnementale n'est pas une étape, encore moins une formalité, elle se fait en continu et nourrit la conception même du plan.

La préservation de l'environnement apparaît comme un des objectifs les PLU.

La Directive européenne sur l'évaluation des incidences des Plans et Programmes sur l'environnement rend obligatoire l'évaluation environnementale des plans et programmes, et vient compléter les exigences de la Loi SRU.

Cette directive a été transposée en droit français par l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004. Cette transposition a été complétée par la parution de 2 décrets d'application en date du 27 mai 2005.

Le décret n°2005-613 décline la notion d'évaluation environnementale des plans et programmes de manière générale et en dessine le contenu.

Le décret n°2005-608 est relatif à l'évaluation environnementale des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement et modifie le code de l'urbanisme.

Et également par le décret n° 2012-995 du 23 août 2012 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme.

Article R*121-14, modifié par Décret n°2012-995 du 23 août 2012 - art. 1

I. — Font l'objet d'une évaluation environnementale, dans les conditions prévues par la présente section, les documents d'urbanisme suivants, à l'occasion de leur élaboration :

- 1° Les directives territoriales d'aménagement et de développement durables ;
- 2° Le schéma directeur de la région d'Ile-de-France ;
- 3° Les schémas d'aménagement régionaux des régions d'outre-mer prévus à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales ;
- 4° Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse prévu à l'article L. 4424-9 du code général des collectivités territoriales ;
- 5° Les schémas de cohérence territoriale, les schémas de secteur et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux comprenant les dispositions d'un schéma de cohérence territoriale dans les conditions prévues à l'article L. 123-1-7 ;
- 6° Les plans locaux d'urbanisme intercommunaux qui tiennent lieu de plans de déplacements urbains mentionnés à l'article L. 1214-1 du code des transports ;
- 7° Les prescriptions particulières de massif prévues à l'article L. 145-7 ;
- 8° Les schémas d'aménagement prévus à l'article L. 146-6-1 ;
- 9° Les cartes communales dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000.

II. — Font également l'objet d'une évaluation environnementale les documents d'urbanisme suivants, à l'occasion de leur élaboration :

- 1° Les plans locaux d'urbanisme dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000 ;
- 2° Les plans locaux d'urbanisme couvrant le territoire d'au moins une commune littorale au sens de l'article L. 321-2 du code de l'environnement ;
- 3° Les plans locaux d'urbanisme situés en zone de montagne qui prévoient la réalisation d'une unité touristique nouvelle soumise à autorisation en application de l'article L. 145-11.

III. — Font l'objet d'une évaluation environnementale, après un examen au cas par cas défini à l'article R. 121-14-1, à l'occasion de leur élaboration :

- 1° Les plans locaux d'urbanisme ne relevant ni du I ni du II du présent article, s'il est établi qu'ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/ CE du 27 juin 2001 du Parlement européen et du Conseil relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;
- 2° Les cartes communales de communes limitrophes d'une commune dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000, s'il est établi qu'elles sont susceptibles d'affecter de manière significative un site Natura 2000, individuellement ou en raison de leurs effets cumulés.

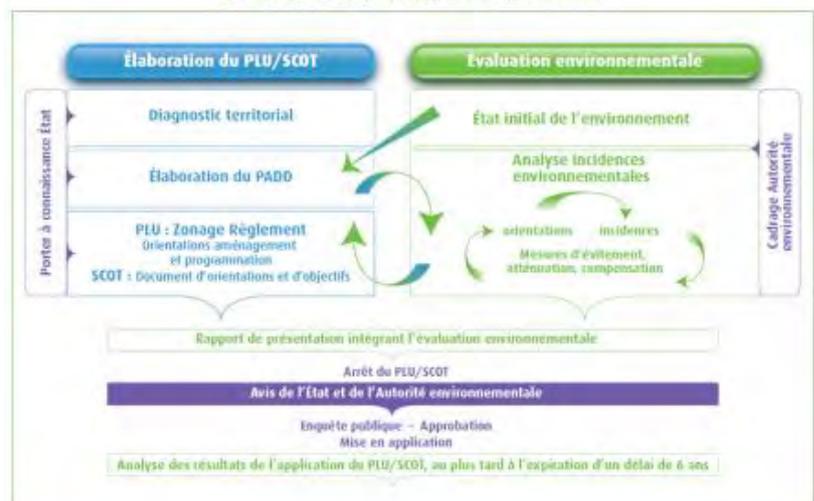
La démarche / description de la manière dont l'E.E a été réalisée

L'évaluation environnementale doit avoir pour but de justifier les orientations du PLU au regard des enjeux environnementaux, à partir d'un état initial solide et d'une étude objective des incidences du PLU.

L'évaluation environnementale a été réalisée de manière parallèle à l'élaboration du projet en phase suffisamment avancée de ce dernier afin de pouvoir travailler sur des données assez exhaustives.

Les facteurs environnementaux (constituant les deux thèmes majeurs : environnement lié à la planète, environnement lié à l'homme) sont pris en compte dans l'élaboration du PLU et analysés dans l'évaluation environnementale.

La démarche d'évaluation environnementale



PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Prendre en compte l'environnement dans les plans locaux d'urbanisme nécessite d'une part d'identifier les enjeux environnementaux présents sur le territoire communal, et d'autre part, de s'assurer de leur intégration au fur et à mesure de l'élaboration du projet.

Ainsi, l'objectif principal du rapport de présentation vise à comprendre le territoire dans toutes ses dimensions et composantes - traduit au travers d'un diagnostic et d'une évaluation environnementale - afin d'en dégager des enjeux et orientations.

Cette étude a été réalisée dans le souci de répondre, au mieux, aux objectifs de développement durable. Le développement durable correspond à la volonté de se doter d'un nouveau projet de société pour tenter de remédier aux excès d'un mode de développement économique dont les limites sont devenues perceptibles.

L'étude invite ainsi chacun à réfléchir à son mode de vie, à ses comportements, à son mode de consommation, de production et de l'inciter à en changer afin de le rendre compatible avec les valeurs qu'il défend

Le développement durable est à l'intersection des trois sphères environnementale, sociale et économique. Le rapport de présentation analyse ainsi les paramètres de l'état environnemental initial - dans ses dimensions territoriales, paysagères, naturelles, patrimoniales et socio économiques - permettant de dégager les différents atouts et menaces du territoire communal. Ce profil environnemental permet de dégager d'une part les enjeux, et d'autre part les stratégies de développement de la commune.

La présentation des différentes problématiques analysées n'est pas hiérarchisée, tant les enjeux mis en évidence sont tous importants et surtout dépendants les uns des autres pour le devenir du territoire.



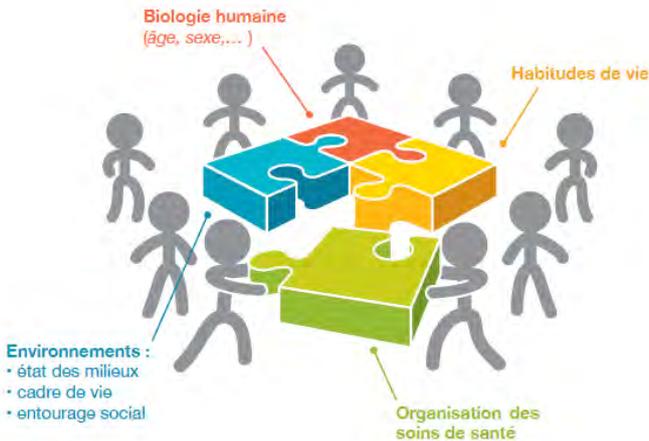
Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères. C'est un développement, respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, qui garantit l'efficacité économique. Une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue, économique, social et environnemental.

PRISE EN COMPTE DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

Interroger les liens entre la ville et la santé est une question complexe, tant les facteurs de la santé sont nombreux. La santé est en elle-même une notion aux enjeux multiples, comme en atteste la définition que lui en a donné l'OMS en 1946 : « La santé est un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité ».

Une approche globale de la santé...

La santé ne se réduit donc ni aux déterminants biologiques ni à l'accès à l'offre de soin : elle doit être envisagée dans toutes ses dimensions qu'elles soient sociale, économique ou environnementale.



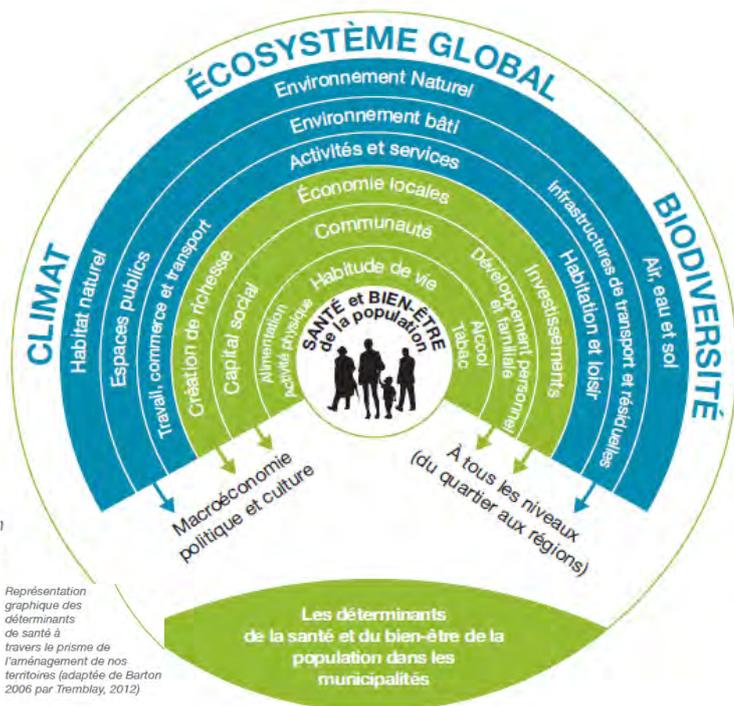
La santé est l'affaire de tous...

La santé n'est pas non plus qu'une affaire de spécialistes du domaine sanitaire : les acteurs intervenant dans le champ de l'urbanisme sont tout particulièrement concernés puisque les modifications apportées à l'aménagement du territoire, la mise à disposition d'une offre de transports efficace, d'une offre de logements répondant aux besoins et désirs de tous, ... sont à même d'agir directement ou indirectement sur la santé des populations. Ainsi, l'ensemble des décisions politiques prises dans le champ de l'urbanisme ont impacté aussi la santé publique. C'est pourquoi les questions de santé publique doivent être considérées comme un critère à part entière dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Source : Agir pour un urbanisme favorable à la santé - 2014.

Ces thèmes ont tous une influence sur la santé de l'homme :

- **Forme urbaine et prise en compte de la consommation d'espace.**
- Les performances bioclimatiques seront abordées dès cette étape avec identification par cartographie et justification des futurs sites à habiter.
- Déplacements doux avec cartographie des chemins à conserver et réfléchir sur d'éventuels nouveaux cheminements à mettre en place. Possibilité d'une identification de zonage à cet effet sur la cartographie du PLU.
- Stationnement avec définition des besoins par rapport à l'usage et le traitement environnemental de ceux-ci dans le cadre du développement durable. Introduction de ces données dans le règlement des zones du PLU. Réflexion sur les aires de co-voiturage.
- Risques naturels et technologiques avec identification des secteurs à risque (mouvement de terrain, feux de forêt, inondation...)
- **Se poser la question du risque combiné naturels et technologiques.** La santé de l'homme se raccroche à la notion de risque qui se retrouvera déterminant pour des choix de zonage.
- **L'eau potable, superficielle et profonde.** Il relève aujourd'hui d'un intérêt majeur de protéger les différentes ressources qui sont indispensables à la qualité de l'environnement et donc de la vie de l'homme et inévitablement de sa santé.
- Trame verte et bleue, un zonage d'identification est absolument nécessaire pour analyser le fonctionnement écologique indispensable au bon équilibre de la biodiversité nécessaire pour bien vivre ensemble et préserver l'avenir (Cours d'eau, milieux humides, forêts, haies, plantation d'alignement...).
- Utilisation de la biodiversité comme élément de confort et d'amélioration du bien-être. Réalisation de fiches sur les végétaux en fonction de la géographie du territoire communal et des « espaces à habiter »
- Patrimoine urbain et paysagé. Identification des éléments à protéger ou à mettre en valeur dans le cadre du bien vivre ensemble dans un cadre agréable. Repérage des zones d'habitat en fonction de micro climat et d'ensoleillement.
- Identification des équipements partagés avec un essai de zonage spécifique de ceux-ci, nous permettant d'affiner la notion de qualité de vie, du bien vivre ensemble et forcément l'impact sur la santé de l'homme.
- **L'agriculture comme élément fort de l'homme sur le territoire avec les différents espaces d'utilisation** entraînant parfois des lignes de transition avec l'espace urbain.
- Réflexion sur la consommation responsable des espaces avec une vision sur les espaces de proximité qui peuvent être nécessaires à l'économie de l'homme et sa santé par le biais d'une production raisonnée.



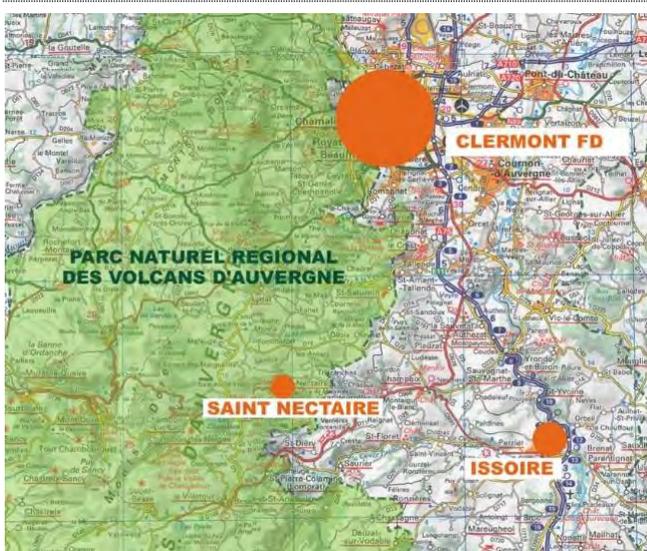
Représentation graphique des déterminants de santé à travers le prisme de l'aménagement de nos territoires (adaptée de Barton 2006 par Tremblay, 2012)

PRESENTATION DU TERRITOIRE DE SAINT NECTAIRE



1/ SITUATION DU TERRITOIRE A DIFFERENTES ECHELLES

Localisation



Saint-Nectaire est implanté dans le massif des Monts Dore qui fait partie du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

- La commune de Saint Nectaire se situe à
- 38 km au sud ouest de Clermont Ferrand
 - 25 km d'Issoire.

Les communes voisines :

- au nord : Cournols, Aydat, Olloix
- à l'est : Grandeyrolles, Verrière
- au sud : Saint Dierry, Saint Victor la Rivière
- à l'ouest : Murol, Le Vernet Sainte Marguerite.

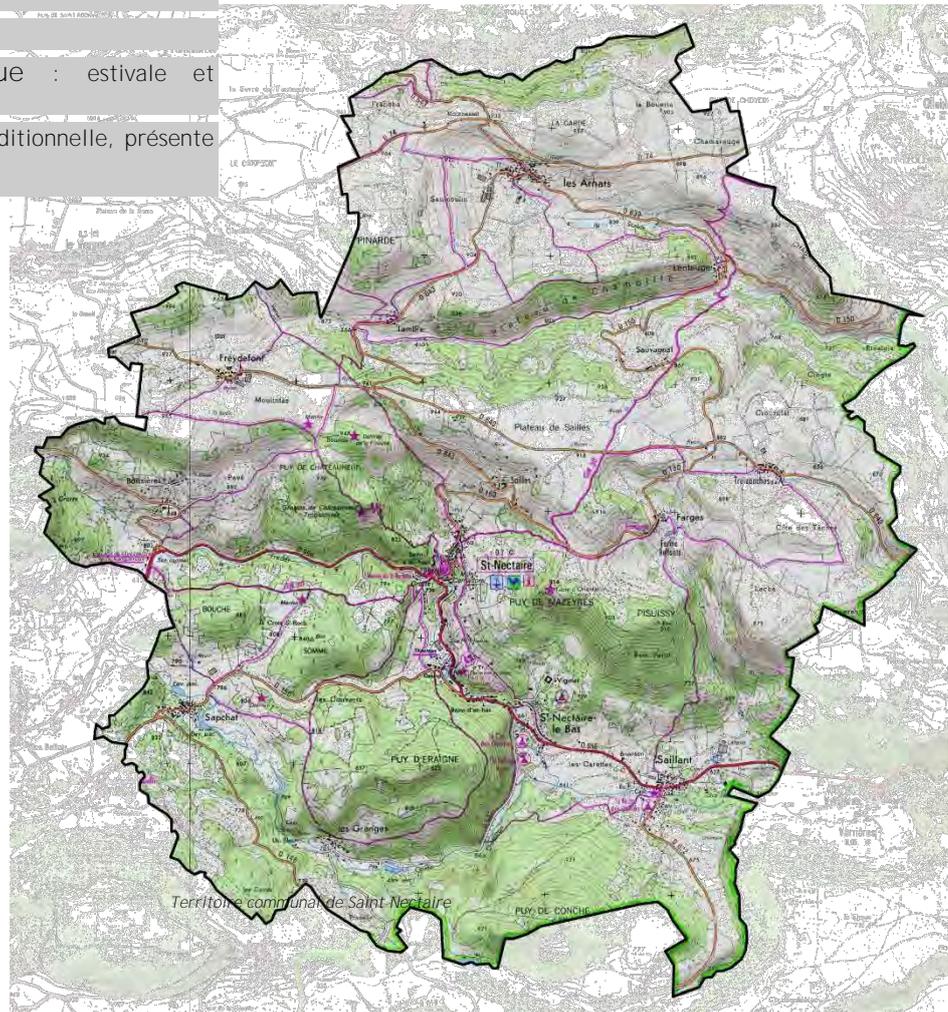
La commune se caractérise par un habitat dispersé : 12 villages et hameaux ponctuent un territoire de 3326 ha. Le bourg de Saint Nectaire s'étire sur 2 km en 2 secteurs distincts :

- le bourg Haut : le bourg d'origine
- le bourg Bas : la station thermale

L'évolution démographique majeure de la commune s'est déroulée essentiellement au 19e et début 20e siècles, avec la naissance et de le développement de sa vocation thermale. Depuis les années 1960, la population est en baisse.

La commune développe plusieurs vocations économiques :

- Une vocation thermale.
- Une vocation touristique : estivale et hivernale.
- Une vocation agricole, traditionnelle, présente sur 56% du territoire communal.



Intercommunalité

La commune adhère au SIVOM du Pays de Besse - Cézallier - Sancy.

Ce syndicat intercommunal à vocations multiples regroupe les communes de St Victor la Rivière, St Nectaire, Chambon sur Lac, St Diéry, St Pierre Colamine, Besse et St Anastaise, Valbelex, Compains, Egliseneuve d'Entraigues, Espinchal.

La commune adhère à la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Le
TERRITOIRE



CCMassif du Sancy

Les compétences :

1/ Aménagement de l'espace :

- Élaboration et suivi d'une Charte Locale Paysagère ;
- Élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Élaboration d'un schéma de signalisation destiné à la circulation touristique sur l'ensemble du territoire ;
- Aménagement rural comprenant notamment la protection et la restauration du patrimoine bâti vernaculaire ;

- Aménagement et gestion de zones d'aménagement concerté ;

- Mise en œuvre de la politique de Pays.

2/ Actions de développement économique :

- Aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques ;
- Soutien logistique à l'implantation et à la reprise d'activités,
- Équipement de la voirie communautaire,
- Aide à une meilleure intégration de l'agro-tourisme dans l'activité économique ;
- Soutien à l'hébergement touristique ;
- Aménagement des domaines skiabiles alpin et nordique ;
- Élaboration d'un schéma de communication, de promotion et de commercialisation touristique ;
- Collecte et gestion de la taxe de séjour ;
- Création d'événementiels spécifique au Massif du Sancy ;
- Développement du commerce de l'artisanat et de l'agriculture.

3/ Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Réhabilitation et revégétalisation du Massif du Sancy ;

- Information et sensibilisation en matière de patrimoine naturel et bâti local ;
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

4/ Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en œuvre d'actions programmées d'amélioration de l'habitat, de programmes d'intérêt général et d'actions collectives d'amélioration de l'habitat privé ;
- Gestion d'une bourse du logement locatif ;
- Mise en œuvre d'une politique du logement social d'intérêt communautaire et action en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- Aide à la rénovation des façades d'intérêt communautaire ;
- Action en faveur de la jeunesse.

5/ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

- Entretien des chemins ruraux et communaux non goudronnés équipés de la signalétique directionnelle de la communauté.

6/ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs :

- Réalisation d'une étude diagnostic des besoins et moyens dans les domaines sportifs, culturels et de loisirs à vocation locale et touristique, sensibilisation à la musique en milieu scolaire.



2/ ARTICULATION DU PLU AVEC LES AUTRES DOCUMENTS

Le document du PLU doit prendre en compte un certain nombre de grandes directives à différentes échelles (nationale, régionale, départementale, intercommunale, communale).

En application de l'article L 111.1.1 modifié (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, article 13) du code de l'urbanisme, le PLU doit être compatible avec un certain nombre de documents.

« ... Les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale et les schémas de secteur. En l'absence de schéma de cohérence territoriale, ils doivent être compatibles, s'il y a lieu, avec les dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral prévues aux articles L. 145-1 à L. 146-9, le schéma directeur de la région d'Ile-de-France, les schémas d'aménagement régionaux des régions d'outre-mer, le plan d'aménagement et de développement durable de Corse, les chartes des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Ils doivent prendre en compte les schémas régionaux de cohérence écologique et les plans climat-énergie territoriaux lorsqu'ils existent. »

L'articulation du PLU avec les documents de rang supérieur

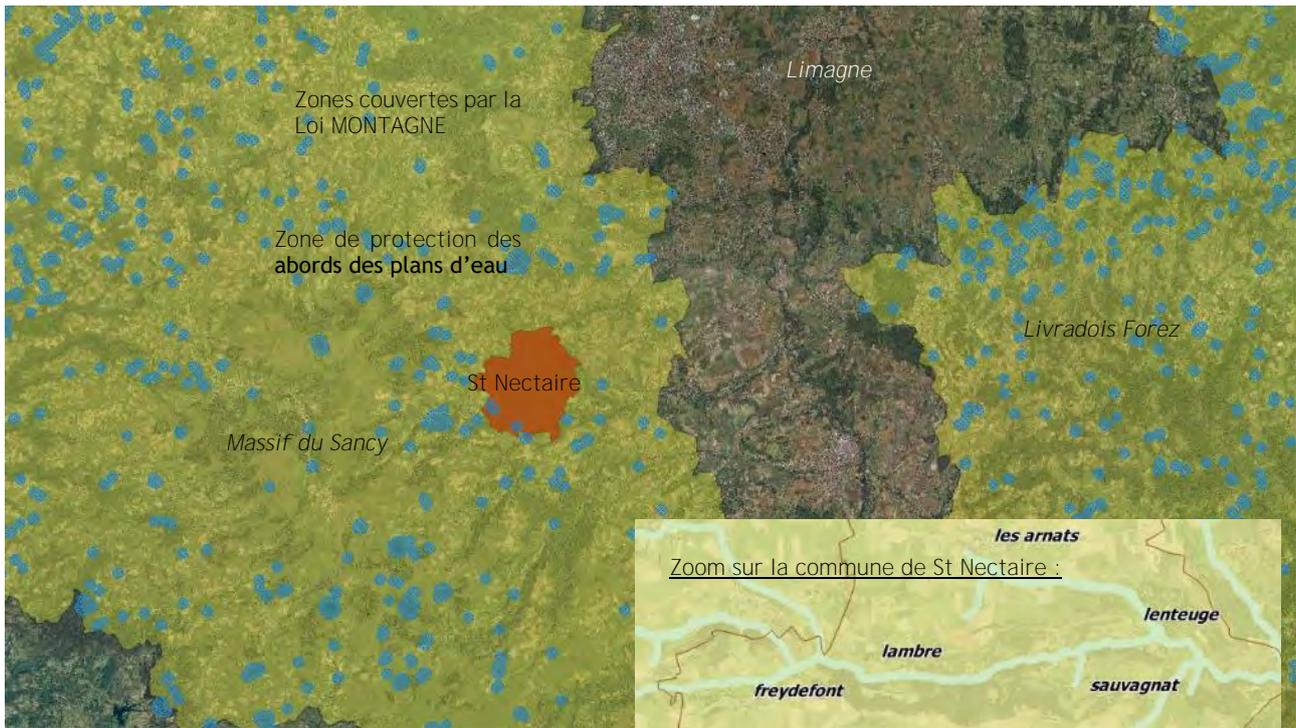
PRISE EN COMPTE	COMPATIBILITE
<ul style="list-style-type: none"> - Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) - Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Programmes d'équipement public de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements et services publics - Schéma Régional des Carrières (SRC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositions particulières Zones de bruit des aéroports - Charte Parc Naturel Régional (PNR) - Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) - Directive de Protection et de Mise en Valeur des Paysages (DPMVP)

D'un point de vue juridique, l'obligation de compatibilité entre différents documents est «une obligation négative de non-contrariété», c'est-à-dire que la règle inférieure ne doit pas avoir pour effet ou pour objet d'empêcher l'application de la règle supérieure. Il n'est pas exigé que le destinataire de la règle s'y conforme rigoureusement mais simplement qu'il ne contrevienne pas à ses aspects essentiels.

Les Textes législatifs

- **La diversité biologique** : Code de l'Environnement - Livre IV, titre I - protection de la faune et de la flore I : L414-1 et suivants et R414-1 et suivants
- **Protection de la flore et de la faune** : Code de l'Environnement Livre IV, titre I - protection de la faune et de la flore I : L411-1 et suivants
 - Accès à la nature : Code l'environnement Livre III, titre IV, L.361.1 à L.364.1
 - Paysages : Code l'environnement Livre III, titre V, L.350.1 et L.350.2
 - Sites : Code de l'environnement Livre III, titre IV, L.341.1 à L.342.1
- **La ressource en eau** : code de l'Environnement - Livre II, titre I - eau et milieux aquatiques ; L210-1 à L 218-81
 - Directive cadre sur l'eau (DCE)
 - Gestion de la qualité des eaux et de la ressource : Code de l'environnement Livre II, titre I, L. 210.1 à L.218.81
 - Eau et milieux aquatiques : Code de l'environnement Livre II, titre I, L..211 Livre IV, titre I ; L.414.1 et s & R.214.1 et s
 - Eaux résiduaires urbaines Code des communes L 372-1-1 et L 372-3
- **Air/ Energie** : Code de l'Environnement Livre II, titre II - Air et atmosphère : L 122.3, L 220.1, L 221.1, L 222.1, L 222-4, L 222.5
- **Consommation d'espace** : Code de l'urbanisme, L 121-1, L. 122.1 et suiv ; L 123.1 et suiv
 - Urbanisation en continuité avec l'existant, extension limitée et hameaux nouveaux intégrés à l'environnement Code de l'urbanisme - L 146-4
 - Opérations d'aménagement : Code de l'urbanisme, Livre I, Titre I, L 110, Titre II, L 121.1. et s., L 123.1, L 123- 1.7, Titre IV : L 142-1 et s., L 145-1 et s., L 146.1 et s., Livre III, titre I, L.313.1 à L.313.15 ; R 11-1
- **Matières premières** :
 - Code de l'environnement - Livre V, Titre I, Installations classées pour la protection de l'environnement, L 511-1 et suiv.
 - Code de l'urbanisme, Livre I, Titre II, Prévision des règles d'urbanisme, L 123.19, L 130.1
 - Déchets : code de l'environnement, Livre V, titre IV, L.541.1 à L.542.14
 - Prévention des nuisances acoustiques et visuelles : code de l'environnement, Livre V, titre VII, L.571.1 et s
 - Développement et aménagement de l'espace rural - Livre I, titre I - L.111.1 et s
 - Préservation des espaces agricoles et forestiers Code Urbanisme : L 121.1 et L 123.1, L 143-1 et s., R 123-1-2-2
 - Forêt défrichement : code forestier : L 311-1 et s.
 - Forêt débroussaillage : Code forestier : L 321-1 et s.
 - Changement de destination Code Urbanisme : R 123-1- 2-2
 - Zones agricoles protégées - Code rural - Art. L112-2 et Art. R112-1-4, R112-1-6, R112-1-7, R112-1-8, R 112-1-9, R 126-1

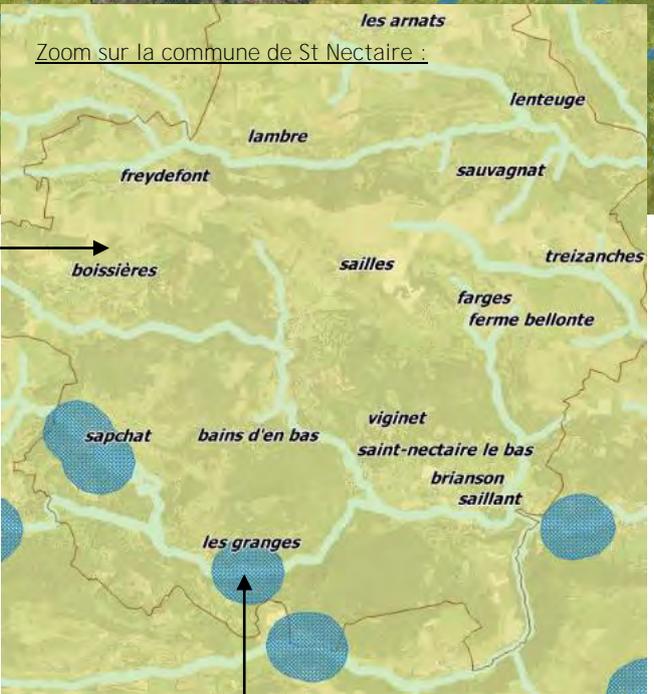




La commune de Saint Nectaire se situe en Loi MONTAGNE.

Les principaux objectifs de la loi du 9 janvier 1985 relative à la protection et à l'aménagement de la montagne sont :

- Réaliser l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes d'habitations ou de constructions traditionnelles existants,
- S'assurer de la compatibilité de la capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation avec la préservation des espaces naturels et agricoles
- Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières
- Préserver les espaces, paysages, et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard,
- Encadrer le développement touristique par la réalisation d'une unité touristique nouvelle (UTN)
- Protéger les parties naturelles **des rives des plans d'eau, d'une superficie inférieure à 1000 ha sur une distance de 300m.** Sont interdits : Toutes constructions, installations et routes nouvelles ; Toutes extractions et tous affouillements



Plusieurs pièces d'eau sont identifiées sur le territoire de Saint Nectaire : Plan d'eau de SAPCHAT, Plan d'eau de VALETTE, Plan d'eau de GOURSAT sur la commune de St Diéry, Plan d'eau de LA PRAIRIE sur la commune de Verrières.

Les documents supra communaux



Le
TERRITOIRE

Le Schéma Régional Climat, Air et Énergie (SRCAE)

Le SRCAE est élaboré conjointement par la région Auvergne et l'État, a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2012. Il fixe à l'horizon 2020 et 2050 les orientations permettant de réduire la consommation d'énergie par secteur et les objectifs régionaux en matière de maîtrise et de récupération d'énergie, ainsi que de production d'énergie renouvelable.

Le SRCAE ne s'oppose pas directement au PLU mais au PCET (Plan Climat Énergie Territorial).

Concernant la production d'énergie renouvelable, le schéma éolien ne liste pas la commune d'Aydat comme une zone favorable au développement de l'énergie éolienne.

Cependant, au regard des objectifs régionaux, le PLU doit permettre de favoriser le développement des énergies renouvelables « urbaines » comme le solaire photovoltaïque et/ou thermique en toiture, les réseaux de chaleur, la géothermie.

Un Schéma Régional de Cohérence Écologique sur la Région Auvergne.

Le schéma régional de cohérence écologique est le document cadre à l'échelle régionale de mise en œuvre de la trame verte et bleue. L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces.

Le schéma est élaboré par l'État et la Région dans un cadre largement concerté auprès des acteurs de la région. Il comprend :

Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques sur la base d'un diagnostic des continuités écologiques.

La cartographie de la trame verte et bleue d'importance régionale.

Un plan d'actions, constitué de mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et d'un dispositif d'accompagnement à leur mise en œuvre locale.

Le SDAGE Loire Bretagne

Arrêté le 18 novembre 2009, il a été approuvé le 18 novembre 2015.

Le PGRI Loire Bretagne

Les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire Bretagne (PGRI) pris en application de l'article L.566-7 du code de l'environnement.

Le PGRI du bassin Loire Bretagne a été approuvé le 23 novembre 2015.

Le SAGE Allier Aval

Le S.A.G.E. est un outil de réglementation et de planification de la politique de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que la préservation des zones humides. La finalité du S.A.G.E. est de concilier, dans une gestion équilibrée, l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques.

Le S.A.G.E. se compose d'un plan d'aménagement et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques et d'un règlement fixant les règles générales permettant d'atteindre les objectifs fixés par le plan.

Le règlement et ses documents cartographiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toute installation, ouvrage ou travaux. Les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion. Un règlement a été élaboré en 2011.

Informations sur les milieux aquatiques:

L'Allier, affluent rive gauche de la Loire, s'étend sur un bassin * versant * de 14 310 km² et déroule son cours sur 425 km depuis sa source en Lozère (Le Moure de la Gardille) jusqu'à sa confluence avec la Loire au bec d'Allier.

Le bassin hydrographique du SAGE Allier aval s'étend, quant à lui, de Vieille Brioude (confluence avec la Senouire) au bec d'Allier soit un bassin de 6 741 km².

Les principaux affluents de l'Allier dans cette partie ne sont pas intégrés dans le périmètre du SAGE * : l'Alagnon, la Dore et la Sioule. Ces cours d'eau font ou feront l'objet d'une procédure SAGE spécifique.

Enjeux :

La gestion qualitative de la ressource en eau : maîtriser les pollutions pour mieux satisfaire les différents usages et préserver la qualité des milieux.

La gestion concertée de l'espace alluvial : concilier les activités économiques de la plaine avec la préservation de la dynamique fluviale de l'Allier, étroitement liée à la préservation des milieux et de la ressource en eau.

La gestion de la ressource en eau de la chaîne des puy : préserver cette ressource de qualité mais fragile.

Un Schéma Régional de Cohérence Écologique sur la Région Auvergne.

Le schéma régional de cohérence écologique est le document cadre à l'échelle régionale de mise en œuvre de la trame verte et bleue. L'objectif principal du SRCE est l'identification des trames verte et bleue d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces.

Le schéma est élaboré par l'État et la Région dans un cadre largement concerté auprès des acteurs de la région. Il a été arrêté le 7 juillet 2015. Il comprend :

Une présentation et une analyse des enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques sur la base d'un diagnostic des continuités écologiques.

La cartographie de la trame verte et bleue d'importance régionale.

Un plan d'actions, constitué de mesures contractuelles permettant d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques et d'un dispositif d'accompagnement à leur mise en œuvre locale.

Le Schéma régional de gestion sylvicole de l'Auvergne

Approuvé en avril 2005, ce schéma a pour rôle d'encadrer la rédaction des plans simples de gestion, des règlements types de gestion et des codes de bonnes pratiques sylvicoles qui doivent lui être conformes. A ce titre, il constitue le document de référence pour leur agrément. Il a été rédigé dans le souci d'une gestion durable. La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et international.

Ce schéma fixe 6 objectifs :

- la conservation et l'amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles mondiaux du carbone
- le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
- le maintien et l'encouragement des fonctions de production des forêts
- le maintien, la conservation et l'amélioration appropriée de la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers
- le maintien et l'amélioration appropriée des fonctions de protection de la gestion des forêts (notamment sols et eau)
- le maintien d'autres bénéfices et conditions socio-économiques.

Le PLU prendra en compte ce schéma régional et édictera certaines préconisations concernant la valorisation du patrimoine forestier avec notamment une préservation des espaces forestiers et paysager ainsi qu'un accompagnement du développement de la filière bois.

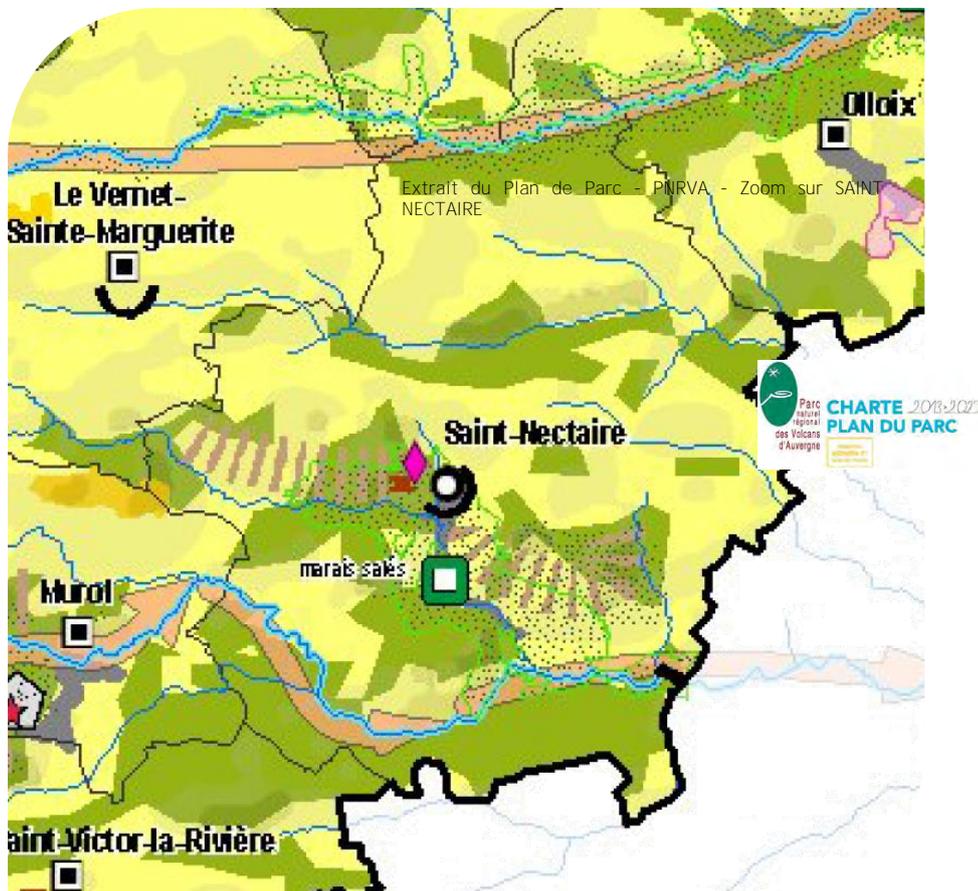
Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Les PNR constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. La Charte détermine les orientations et les principes fondamentaux, notamment de protection des structures paysagères sur le territoire du Parc. Les PNR situés dans les massifs de montagne constituent des instruments au service de la protection de l'équilibre biologique et de la préservation des sites et des paysages.

En 2010, le SMPNRVA a fait réaliser un Schéma Paysager à l'échelle du territoire du Parc.

Cette étude paysagère, destinée à préparer la stratégie paysagère du Parc dans le cadre du projet de révision de la Charte, a surtout permis de disposer d'éléments synthétiques en matière d'inventaire, de connaissance et d'analyse du paysage. L'étude identifie plusieurs sous-ensembles paysagers ayant fait l'objet d'une analyse spécifique.

Une nouvelle Charte a été réalisée pour 2013-2024.

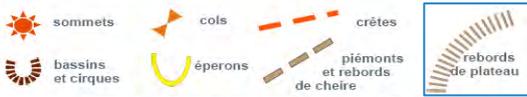


Concernant la commune de Saint Nectaire, les éléments relevés dans la Charte sont :



ELEMENTS STRUCTURANTS ET / OU IDENTITAIRES

→ conserver leur lisibilité et les mettre en valeur



conserver l'ouverture du paysage par le maintien de l'activité agricole et la reconquête des espaces en friche
 améliorer les points de vue sur et depuis ces éléments
 maîtriser les extensions d'urbanisation
 assurer une certaine homogénéité à la périphérie des structures d'accueil touristique
 faire ressortir les points de basculement des cols dans les aménagements envisagés (rapport p 64 & 98)

prairies et pelouses au dessus de 900m d'altitude (dont les estives)
 conserver l'ouverture du paysage en maintenant l'activité pastorale (rapport p 63, p 98 & p 112)

vallées et vallons principaux
 assurer la lisibilité de la continuité de leur fond et de leur profil (rapport p 84) , en :

inscrivant les infrastructures de transport dans le profil de la vallée et la révéler
 conservant l'ouverture du paysage par le maintien de l'activité agricole et la reconquête des espaces en friche (rapport p 112)

réduisant les boisements, notamment par le non renouvellement des plantations au moment de leur exploitation mais en conservant les ripisylves (rapport p 138)

maîtrisant les extensions envisagées du bâti sur les pentes et en fond de vallées (rapport p 98)

présence importante de murs en pierres sèches
 les conserver au mieux dans le cadre des aménagements notamment fonciers (rapport p 64 & p 113)

sites forestiers importants au plan paysager
 les conforter et mettre en valeur leurs spécificités paysagères (rapport p 64 & p 138)

curiosités géologiques
 préserver et faire connaître leurs particularités (rapport p 64 & p 98)

maars
 révéler leur genèse géomorphologique et leur façonnage historique et culturel par une scénographie cohérente des projets avec les spécificités des lieux (rapport p 64 & p 98)

bourgs en balcon **bourgs en articulation** **bourgs en piémont**
 conforter leur position géographique et conserver leur silhouette : veiller à la cohérence architecturale et maîtriser l'extension de l'urbanisation (rapport p 98)

bourgs, villages et hameaux remarquables
 conserver/restaurer leur caractère emblématique en valorisant le noyau urbain ancien, ainsi qu'en appliquant aux extensions du bâti une exigence d'intégration de même niveau que celle attendue du bâti ancien (rapport p 98)

limite d'urbanisation*
 contenir l'urbanisation en deçà de la limite, hormis pour l'implantation du bâti agricole à examiner au cas par cas (rapport p 98)

espace de respiration*
 à classer / maintenir en zone Agricole et/ou Naturelle (A et/ou N) dans les PLU (rapport p 98)

espace à requalifier*
 améliorer sa qualité urbaine (rapport p 98)

espace à maintenir compact*
 privilégier une forme urbaine compacte ou relativement compacte (rapport p 98)

ESPACES PATRIMONIAUX REMARQUABLES ET SENSIBLES

→ à reconnaître, préserver ou prendre en compte

hauts lieux vecteurs d'image emblématique
 préserver leurs spécificités paysagères et écologiques dans les PLU : justifier la localisation des constructions et des aménagements, intégrer une évaluation de leurs impacts sur la biodiversité, définir les conditions de la prise en compte de la richesse écologique et fixer des orientations d'aménagement

escarpement de la Faille de la Limagne
 conserver et protéger les boisements

espaces sensibles de maîtrise de l'urbanisation
 garantir une bonne intégration des constructions et des réhabilitations dans le paysage notamment en intégrant des orientations d'aménagement dans les documents d'urbanisme

TRAME VERTE ET BLEUE, RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

→ à maintenir

corridors écologiques les plus sensibles et/ou les plus fragiles identifiés dans leur principe
 conserver, restaurer ou créer leur fonctionnalité

vallées identifiées comme réservoirs biologiques et corridors écologiques

les préserver dans les PLU par des zonages et/ou des prescriptions intégrant les spécificités du terrain et/ou la présence d'une ou de plusieurs espèces d'intérêt communautaire

TRAME VERTE & BLEUE

→ la préserver en termes de richesses biologiques et de fonctionnalités

prairies et pelouses à plus de 900 m d'alt. **prairies à moins de 900 m d'alt.** **milieux boisés**
 tout en maintenant leur vocation première, conserver/restaurer leur biodiversité en adaptant les pratiques des activités agricoles et/ou sylvicoles et les aménagements, ainsi qu'en maintenant les continuités écologiques de ces milieux dans les documents d'urbanisme et de planification (rapport p 70, p 98, p 112 & p 1138)

lacs, étangs **tourbières**

maintenir ou restaurer leur qualité écologique dans le cadre de modes de gestion existants (Natura 2000, convention, etc.), adapter les pratiques agricoles et forestières pour préserver leurs bassins versants et freiner leur eutrophisation, développer, sur les sites les plus fréquentés les actions de restauration / d'entretien / de surveillance / de maîtrise de la fréquentation, lutter contre les atteintes aux zones humides (rapport p 63, p 70, p 112 & p 139)

lacs d'intérêt patrimonial remarquable

mettre en place des plans de gestion, notamment dans le cadre d'outils de gestion territoriale de l'eau à l'échelle de leur bassin d'alimentation, pour protéger ou restaurer leur qualité patrimoniale et pérenniser, dans ces conditions, les activités récréatives existantes (rapport p 79)

ensemble du réseau hydrographique

assurer / restaurer leur continuité et qualités écologiques, notamment adapter les aménagements routiers au niveau des ouvrages de franchissement des cours d'eau (rapport p 70 & p 78)
 assurer une solidarité amont-aval pour la qualité et la disponibilité de la ressource, et veiller à un partage équilibré entre les différents usages, en cohérence avec les SAGE (rapport p 78)

cours d'eau à forte valeur patrimoniale

encourager l'effacement des seuils ou équiper les ouvrages de systèmes de franchissement fonctionnels,
 subordonner l'installation de nouveaux équipements hydroélectriques à la nécessité de ne pas mettre pas en péril la trame bleue, ni l'état du bon état ou du très bon état écologique des cours d'eau à forte valeur patrimoniale (rapport p 70 & p 78)

RESERVOIRS DE BIODIVERSITE

→ les conserver dans le cadre d'une gestion adaptée

réservoirs de biodiversité
 les préserver au sein des documents d'urbanisme par un zonage et un règlement garantissant leur richesse et leur fonctionnalité et dans le cadre des aménagements (rapport p 71, p 97 & p 101)

Réserve Naturelle Nationale **sites Natura 2000**

Espace Naturel Sensible, convention de gestion...
 mobiliser l'ensemble des acteurs concernés pour envisager leur protection et leur gestion par des mesures réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées (rapport p 71 & p 72)

sites prioritaires

assurer, poursuivre ou renforcer leur gestion et mettre en réseau les gestionnaires pour optimiser leurs savoir-faire et développer des références pour la gestion écologique d'autres milieux naturels (rapport p 71)

Extrait du Plan de Parc - PNRVA - Zoom sur SAINT NECTAIRE

Par la loi de Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000, les Parcs Naturels Régionaux sont considérés comme Personnes Publiques Associées (PPA). Ils doivent à ce titre être sollicités pour avis lors de l'élaboration, la révision ou la modification des documents d'urbanisme et peuvent être consultés dans le cadre de projets d'urbanisme opérationnel (habitat, activités, espace public, etc.).

La Charte du Pays du Grand Sancy

Elaborée en 2006, elle présente les axes de développement prioritaires que le Pays souhaite engager pour mettre en œuvre un projet politique participatif, pour un territoire rural vivant, actif, qui maîtrise son devenir. Au regard de l'enjeu central d'organiser le développement durable du territoire, les axes du projet de territoire déclinent à la fois :

- la nécessité de maintenir un niveau satisfaisant d'offres de services de proximité
- le souhait de renforcer l'attractivité du territoire
- la volonté de trouver un équilibre et une cohérence dans l'organisation et la répartition des services dans le souci de renforcer la cohésion interne du territoire.



Le PLH (Programme Local de l'Habitat)

Instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) définissent les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à assurer, entre les communes et les quartiers, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Le Programme local de l'habitat de la communauté de communes du Massif du Sancy a été prescrit le 25/03/2010. L'étude est confiée aux bureaux d'études ENEIS Conseil & Pact 63. Il est en cours d'élaboration. Un diagnostic est réalisé en 2012.

Mais aussi ...

- Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Puy de Dôme 2013-2018.
- Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Le plan départemental d'élimination des déchets des travaux publics
- Le schéma départemental des Gens du Voyage
- L'Agenda 21 du Conseil Général du Puy-de-Dôme. Il doit intégrer le développement durable dans l'ensemble des politiques publiques menées par le Conseil général du Puy-de-Dôme et établir une réflexion partagée entre tous sur l'avenir de notre territoire.

Le territoire communal de Saint Nectaire n'est soumis à aucun SCOT.

Les documents communaux

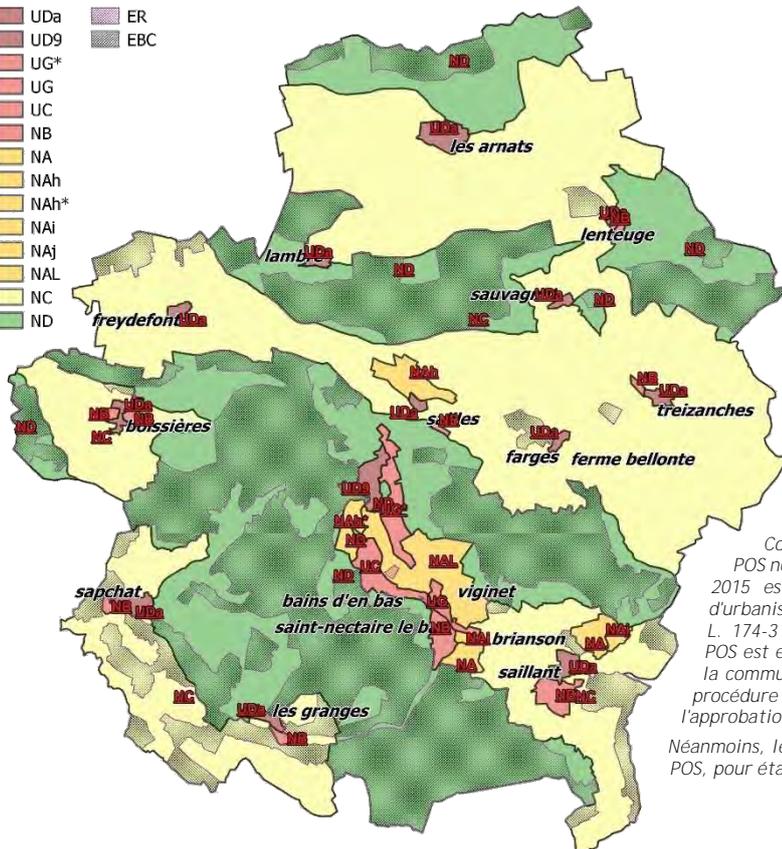
La commune est soumise à des Servitudes d'Utilité Publique : eau, assainissement, monument historique, alignement, transport et distribution d'énergie électrique, voisinage des cimetières, transmissions radio électriques, communications téléphoniques et télégraphiques, installations classées, risques naturels (PPRNPi).

La moitié nord de la commune a été remembrée en 1970.

La commune est régie par un POS approuvé en 1981.

ZonagePOS prescriptionPOS

UDa	ER
UD9	EBC
UG*	
UG	
UC	
NB	
NA	
NAh	
NAh*	
NAj	
NAL	
NC	
ND	



Date	Procédure
28/05/1985	Modification n°1
29/04/1986	Modification n°2
28/03/1991	Modification n°3
20/10/1994	Modification n°4
02/04/1996	Modification n°5
26/03/2001	Modification n°6
18/12/2003	Modification n°6 annulée en partie par le TA
31/03/2004	Modification n°7
10/05/2006	Modification n°7 annulée en partie par le TA
27/11/2007	Révision simplifiée n°1
12/06/2008	PLU prescrit
27/11/2007	Modification n°8
16/06/2009	Modification n°8 annulée en partie par le TA
24/02/2010	Modification n°9
05/09/2012	Mise à jour
05/10/2013	Modification simplifiée n°1
01/03/2014	Modification n°10

Conformément à l'article L. 174-1 du code de l'urbanisme, un POS non transformé en plan local d'urbanisme (PLU) au 31 décembre 2015 est devenu caduc, avec application du règlement national d'urbanisme (RNU) à compter du 1er janvier 2016. Néanmoins, l'article L. 174-3 prévoit une dérogation lorsqu'une procédure de révision du POS est engagée avant le 31 décembre 2015 (comme c'est le cas pour la commune de SAINT NECTAIRE). Depuis le 27 mars 2017, bien que la procédure soit engagée, le POS devient caduc et le RNU s'applique jusqu'à l'approbation définitive du PLU.

Néanmoins, le présent dossier du PLU pour arrêt prend en considération le POS, pour établir un état des lieux et expliquer les justifications du projet.



La commune est située au milieu de la vallée de la Couze Chambon, sur les contreforts est du massif du Sancy. Les points les plus bas se situent en fonds de vallée (630m d'altitude environ en bordure de la Couze Chambon, au sud-est du territoire). Les points les plus hauts concernent les puys éparpillés sur le territoire (La Pinarde culmine à 1011m d'altitude, au nord-ouest).

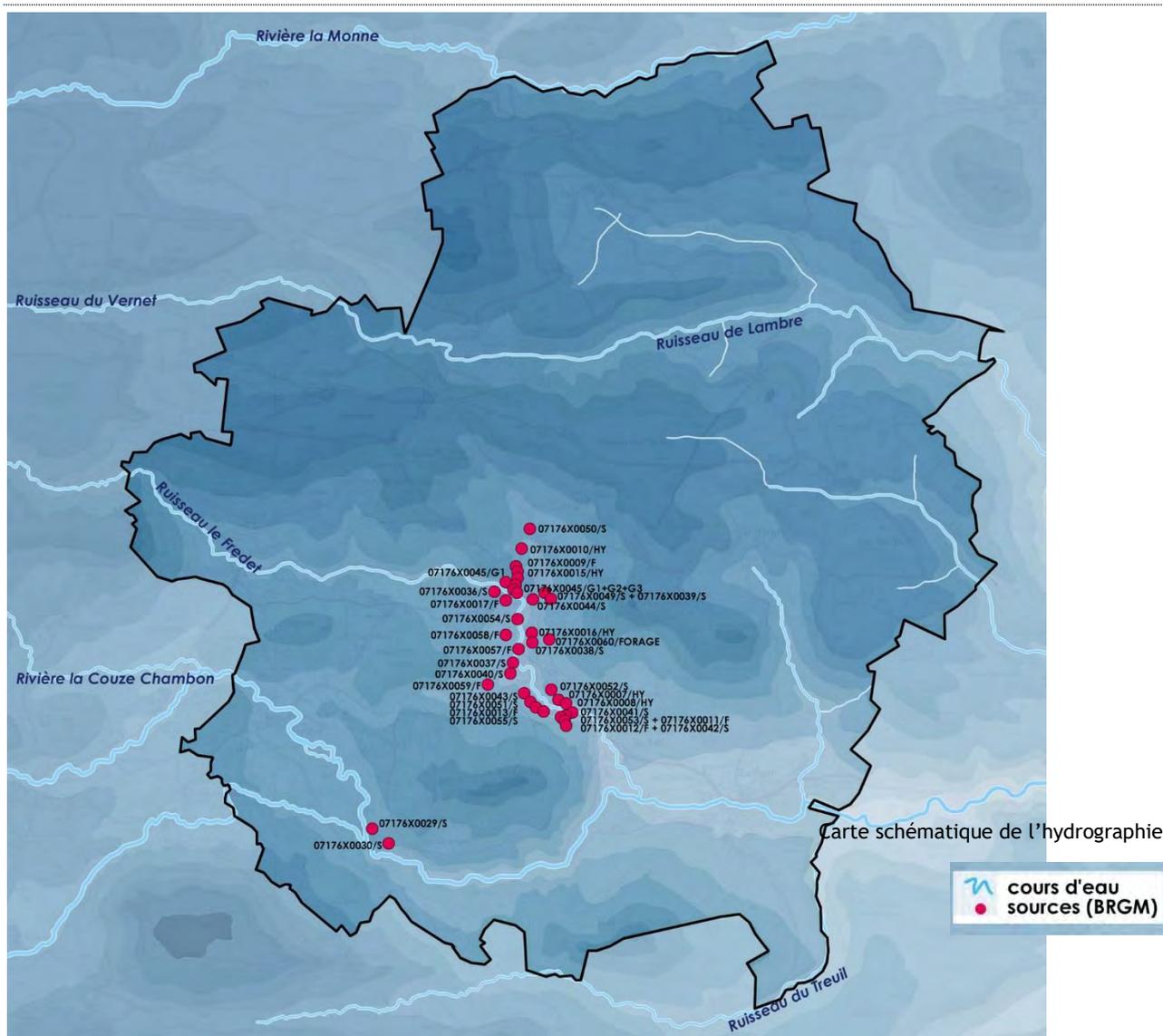
Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans 2 types de reliefs :

- au nord, les plateaux, avec une altitude moyenne de 850m, sur lesquels se situent la plus grande partie des terres agricoles.
- au sud, des reliefs plus variés constitués de puys, à une altitude moyenne de 900m, où se situent la majorité du domaine boisé.

Le territoire est drainé par plusieurs cours d'eau, prenant naissance à proximité du massif du Sancy. Ils traversent le territoire d'ouest en est, se dirigeant vers l'Allier. Ce réseau hydrographique a façonné le secteur, avec des vallons à fond plat ou des vallées très encaissées.



Hydrographie



A/ Les eaux de surfaces :

La commune est drainée par plusieurs ruisseaux :

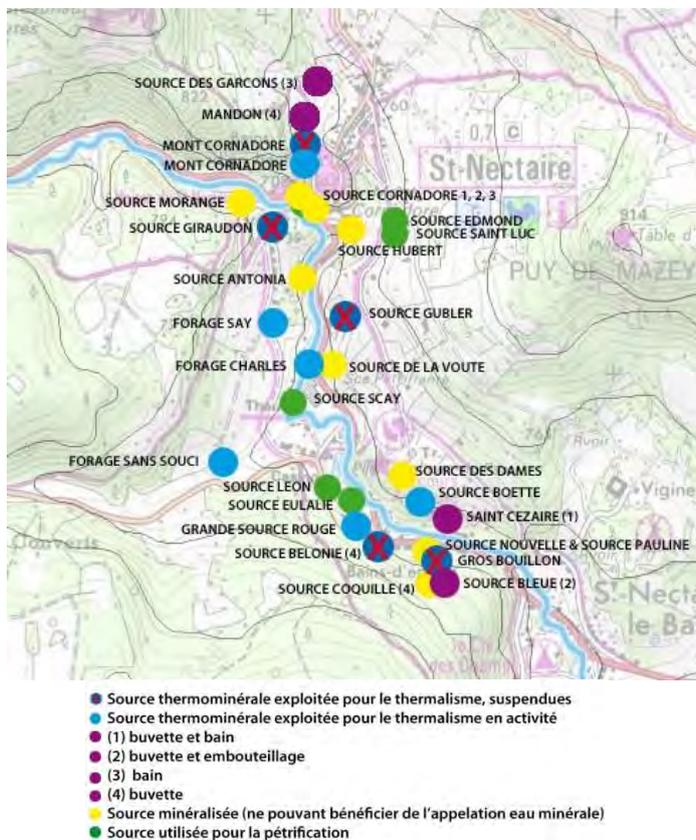
- La rivière la Monne borde la limite communale nord
- Le bourg de St Nectaire est drainé par le ruisseau du Fredet
- Le ruisseau du Vernet (à hauteur de la commune du Vernet Sainte Marguerite) devient le ruisseau de Lambre en circulant en contrebas du plateau de Champille.
- La Couze-Chambon résulte de la confluence de deux ruisseaux : la Couze Surain et la Couze de Chauffour qui prennent respectivement leur source au niveau du Puy de Surain (1520 m) et au niveau du Puy Ferrand (1854 m). La rivière est alimentée le long de son cours par de nombreux ruisseaux qui l'influencent. Elle traverse les villages de Sapchat, des Granges (grosie par le ruisseau de la Planchette venant de Murol), Saillant (grosie par le ruisseau du Fredet en amont du village, puis par le ruisseau des Farges en aval du village).

A noter : La Couze Chambon est soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation. Voir Les Risques Naturels.



B/ Les eaux souterraines

Les sources hydrothermales



Localisation schématique des sources

Les sources pétifiantes

Certaines sources sont utilisées dans l'industrie des pétifications : Fontaines Pétifiantes, et Grottes du Cornadore.

L'eau jaillit à plus de 50°C de failles volcaniques. Depuis 1821, sept générations d'une même famille ont développé la technique de pétification, transformant l'incrustation sur moulage en véritable métier d'art.

Les sources salées

D'autres sources minérales salées ont donné lieu à la naissance des marais salés. Véritable curiosité naturelle abritant une faune et une flore typique analogue à celles des bords de mer, patrimoine d'intérêt européen, ils font actuellement l'objet de toute l'attention des scientifiques.

Le gisement d'eau minéral de St Nectaire dispose d'une étendue et d'un volume d'eau importants. Le nombre de sources émergeant de la fracturation du socle et leur localisation permettent de le constater.

Les 54 sources recensées par le BRGM, situées dans le bourg, débitent 30m³/h à elles toutes.

Les besoins en eau minérale sont satisfaits, malgré la baisse continue des débits des forages.

Cependant, plusieurs problèmes se soulèvent :

- l'eau superficielle s'infiltrerait facilement dans les captages des sources. Seuls les forages ne sont pas affectés.
- L'entartrage des canalisations entraîne une diminution des débits et un déficit d'exploitation.

Cette ressource naturelle est exploitée essentiellement pour le thermalisme et la pétification.

On note que 13 sources d'eau thermo minérales ne sont pas exploitées.

- Certaines sources pourraient être employées dans le cadre de la mise en place d'énergies renouvelables (chauffage, comme à Chaudes Aigues). Voir les ressources naturelles.
- Il est à rappeler la présence de captages actuellement abandonnés : captages Boette, Giraudon, Le Parc, Mont Cornadore, et forages Charles, Sans Souci, Say. Il apparaît intéressant de préserver ces ressources, notamment au cas où ils devraient être à nouveau exploités pour l'alimentation en eau potable.

Par un jeu de failles profondes où l'eau circule, recoupées par de nombreuses diaclases superficielles, la commune de Saint Nectaire est un site hydrothermal.

L'eau est carbogazeuse, de type bicarbonaté chloruré sodique et contient de l'arsenic, du bore et des éléments radioactifs (radon, potassium, tritium). (source : BRGM)

- Un premier groupe est constitué de sources oligométalliques (froides), eau de diurèse par excellence, essentiellement pure.

- Un deuxième groupe est constitué de sources polymétalliques (chaudes) à pouvoir catalytique important. Ce sont des eaux faiblement minéralisées, actives sur le métabolisme des hydrates de carbone et des triglycérides.

La ville thermale possède une quarantaine de sources toutes différentes et utilisées selon leur composition.

Elles sont connues depuis l'antiquité et leur usage au cours des siècles a été déterminant dans le développement de St Nectaire.

La station thermale de Saint Nectaire Bas exploite 6 sources (3 pour les soins, 3 pour les buvettes). Leurs eaux jaillissent à des températures allant de 8 à 56° et sont utilisées pour soigner les affections rénales et métaboliques.

Les besoins sont satisfaits. (source : étude BRGM, 2003).

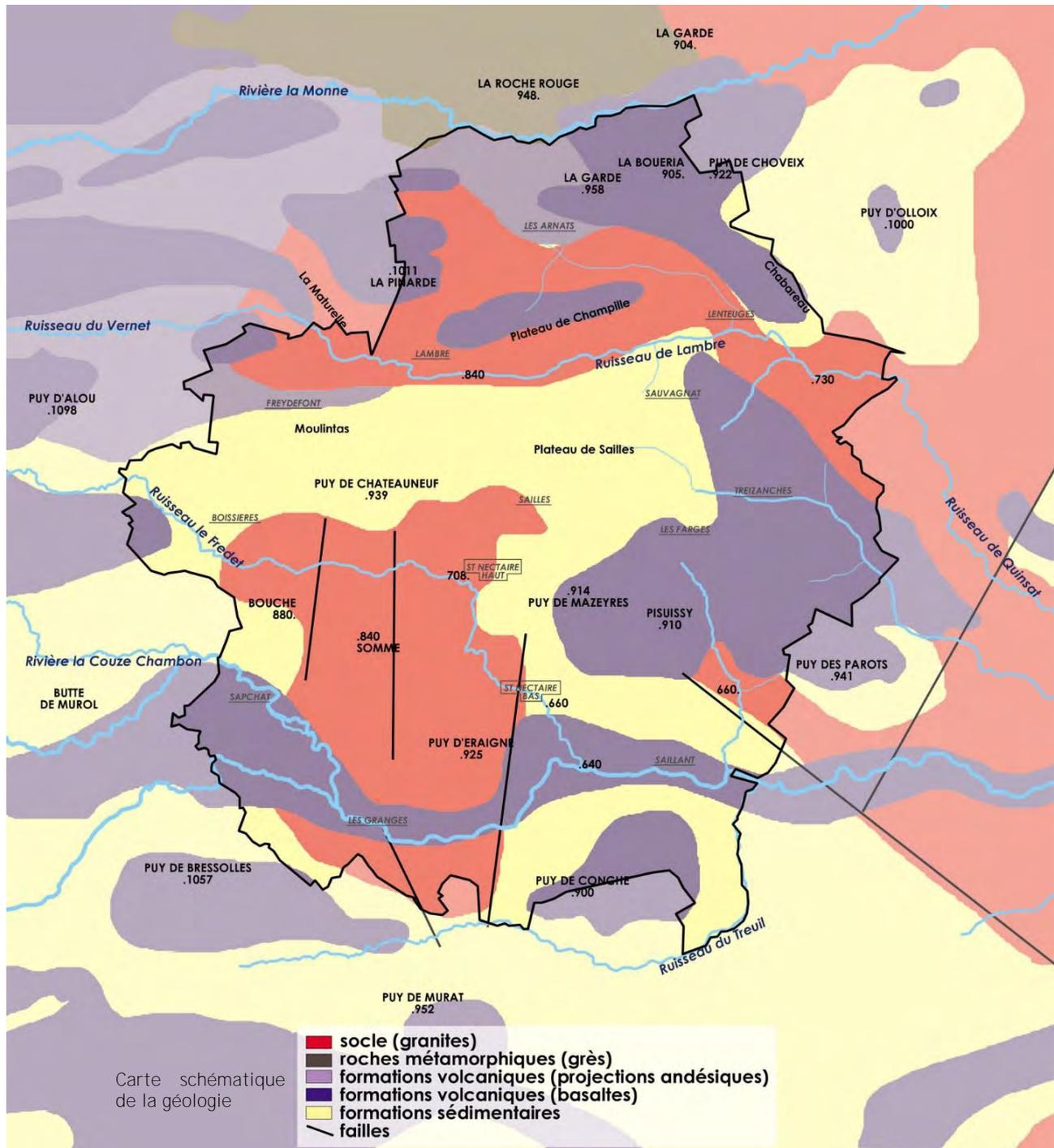
Menaces : Le forage Charles et les 3 sources exploitées sont vulnérables en raison de leur implantation en contexte urbain et de l'état médiocre des captages des sources. (source : étude BRGM, 2003)



Géologie

L'environnement géologique de la commune est fortement marqué par la présence **d'évènements volcaniques** (Monts Dore à l'ouest, Chaîne des Puys au nord, Cézallier au sud, plaine de la Limagne à l'est) générant ainsi : une tectonique cassante d'orientation nord-sud, et des coulées volcaniques d'orientations est-ouest.

La commune se situe au cœur des Pays Coupés. Ce secteur entre Massif du Mont Dore et Val d'Allier offre une succession de bassins d'effondrement séparés par de reliefs souvent d'origine volcanique. Il en résulte une morphologie complexe où l'on peut lire l'histoire géologique de ce secteur.





1 - Le socle granitique ou métamorphique :

Les émergences du socle constituent des vestiges de la chaîne hercynienne élevée vers la fin de l'ère Primaire.

Ce socle est constitué d'une mosaïque d'unités, de natures et d'âges variés, dont la mise en contact résulte de la multiplicité et de la complexité des épisodes d'orogénèse et de métamorphisme.

Le socle, très ancien (précambrien) est constitué d'un mélange de roches métamorphiques (granites et gneiss). Ces formations d'origine apparaissent par endroit dans les points bas du territoire.

Le socle ancien métamorphique a été recouvert par les coulées, les sédiments ou dégagé par l'érosion fluviale.



2 - Les formations volcaniques

Le volcanisme constitue l'une des originalités de la région.

Durant le Pliocène, les éruptions se sont poursuivies, édifiant le groupement des Monts Dore.

Des phénomènes volcaniques très étalés dans le temps ont adopté de nombreuses formes et ont recouvert les formations plus anciennes, les masquant et orientant les formes d'érosion ultérieures.

- Les principaux pointements volcaniques sont des necks basaltiques.

- Des coulées de lave prennent la forme de plateaux (Sailles).

- Il peut s'agir également de lac de lave solidifiée : on peut observer des colonnes d'orgues volcaniques plus ou moins vertical, suivant que les coulées ont refroidi sur une surface plus ou moins inclinée sur de nombreux secteurs du territoire.

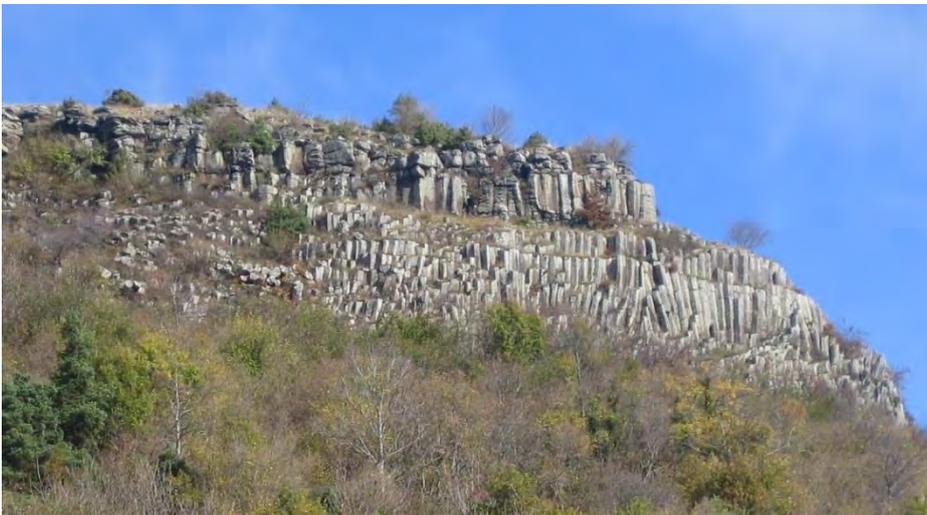


3 - Les formations sédimentaires

Des langues de terrains sédimentaires datant du Tertiaire s'étirent dans les vallées, composés essentiellement de sables argileux.

Les formations sédimentaires se retrouvent dans les fonds de vallées et bas de versants.

A l'ouest et à l'est du territoire, elles sont recouvertes par des coulées volcaniques. Ex : plateau de Saille (formations pyroclastiques recouvertes de sédiments).



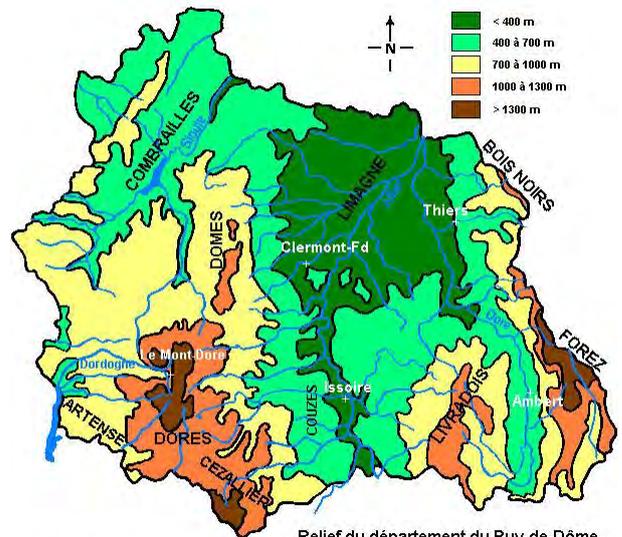
Contrefort sud du plateau de Chabareau.

Les différentes couches d'orgues basaltiques ont été mises en évidence par l'érosion

Climat

Le Puy-de-Dôme est l'un des départements français où la variabilité spatiale des paramètres climatiques est la plus grande. Il est, certes, situé à la charnière des influences océanique et continentale, mais cette variabilité est essentiellement dû à l'influence de son relief contrasté :

L'influence du relief est prédominante essentiellement de par la disposition des obstacles montagneux et des fossés d'effondrement axés Nord-Sud. Cette disposition, perpendiculaire à la circulation générale d'Ouest en Est de l'atmosphère qui caractérise nos latitudes, est à l'origine des fortes pluies des versants Ouest des reliefs et de la sécheresse relative des Limagnes. Ces caractères climatiques sont les conséquences de deux effets dus au relief : "effet d'altitude" (versant Ouest : soulèvement => détente => refroidissement => condensation => précipitations), "effet de foehn" (versant Est : redescente => compression => réchauffement => désaturation => arrêt des précipitations).



Le territoire de Saint Nectaire s'inscrit dans un climat de type subocéanique humide et froid.

Sur les plateaux et montagnes du sud-ouest (Artense, Cézallier, Sancy) dont les versants occidentaux et les sommets constituent les premiers reliefs vraiment élevés depuis l'océan, les perturbations, par effet d'ascendance, se réactivent et déchargent régulièrement leur « lame d'eau » (ou de neige).

Les moyennes pluviométriques sont marquées :

- 134 cm/an à Tauves
- 150 cm à St Genès Champespe
- 141 cm à La Godivelle
- 173 cm au Mont-Dore
- 180 cm à Picherande
- plus de 200 cm autour du puy de Sancy.

Les versants orientaux sont plus secs :

- 125 cm à Besse
- 117 cm à Saulzet-le-Froid
- 94 cm à Anzat.

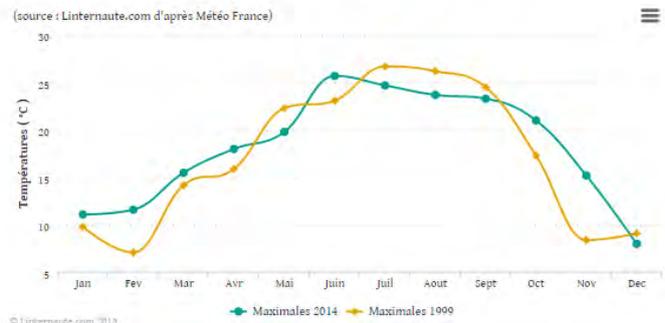
Le vent est partout soutenu, également de dominante ouest. L'altitude, de 800 à 1 800 m, induit des températures basses avec une amplitude entre l'été et l'hiver modérée par l'influence océanique (redoux hivernaux et les étés frais sont fréquents). Isotherme 0°C vers 900 m en janvier, isotherme +10° vers 1 600 m en juillet. Ces conditions donnent un enneigement important mais soumis à de grosses variations quantitatives (zones balayées par le vent et corniches d'accumulations, brusques redoux etc.) et qualitatives (forte tendance au tassement et au verglas due à l'alternance gel-dégel).

Le manteau au sol se maintient environ trois mois par an vers 1 100 m (entre novembre et avril avec des intervalles déneigés) et peut atteindre deux mètres d'épaisseur près des plus hauts sommets où il perdure généralement en continu six mois par an avec des névés en versants nord-est jusqu'en juillet. Les vallées autour du puy de Sancy sont très exposées aux avalanches.

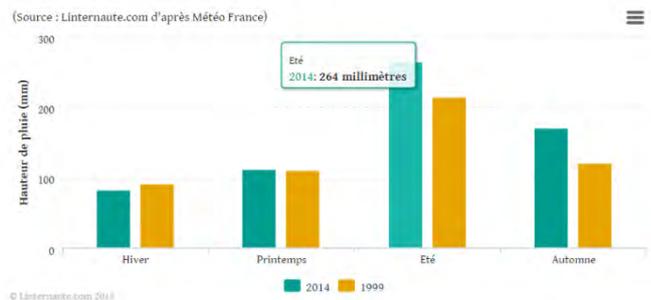
Les hauts pâturages et les somptueuses hêtraies retrouvent la verdure en mai-juin. La sécheresse au sens strict est un phénomène rarissime.

Source :
La météo de la France (J. Kessler/R. Chambraud).
<http://www.meteo-mc.fr/climat-Puy-de-Dome.html>

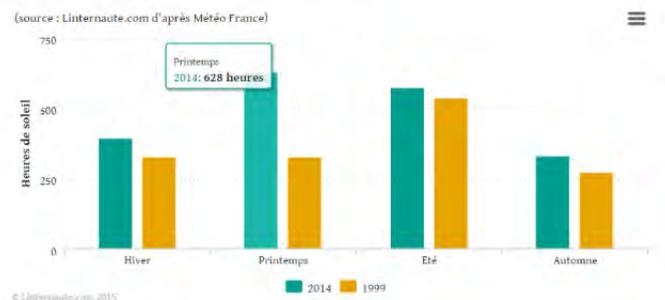
Les températures maximales à Saint-Nectaire en 2014 et 1999



La pluie à Saint-Nectaire en 2014 et 1999



Le soleil à Saint-Nectaire en 2014 et 1999



Rappels historiques

Le mont Cornadore, qui porte Saint Nectaire et dont le nom signifie « réservoir des eaux », était habité dès l'époque celtique.

Le site fut très anciennement habité si l'on s'en rapporte aux grottes artificielles, en particulier celles du Puy de Chateaufneuf, et aux nombreux monuments mégalithiques épars sur toute la commune.

Après la conquête, les romains à leur tour sont venus habiter la vallée ou, tout du moins ont utilisé les eaux thermales comme en témoignent les vestiges de thermes gallo-romains, retrouvés lors de fouilles réalisées aux 19e et 20e siècles.

Au Moyen Âge s'établit un prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu; un château, dont il ne reste plus trace, s'élève également sur la butte.

D'abord sous la tutelle du Comptourat de Murol, Saint-Nectaire acquiert son indépendance au XIIIème siècle. L'histoire du bourg se confond alors avec celle des seigneurs qui le possèdent. La famille de Saint-Nectaire dont le nom, par transformations successives s'est écrit : Senectère, Senectaire, et enfin Sennecterre, apparaît vers l'an 1040 et s'éteint à la fin du XVIII ème siècle.

Le château bâti autrefois sur le Mont Cornadore à côté de l'église, a aujourd'hui entièrement disparu. Le seul vestige qui nous reste du château seigneurial est le motif ornemental de la fontaine qu' Henri de Sennecterre fit construire en 1548 (fontaine installée dans la cour du château) qui sert aujourd'hui de support de bénitier dans l'église. Le château fut pillé et incendié au XVIIIème siècle.



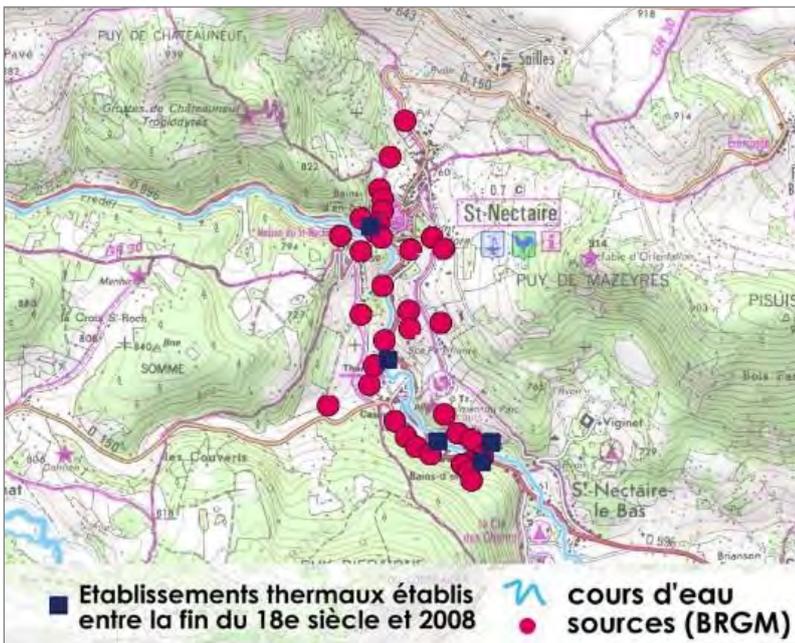
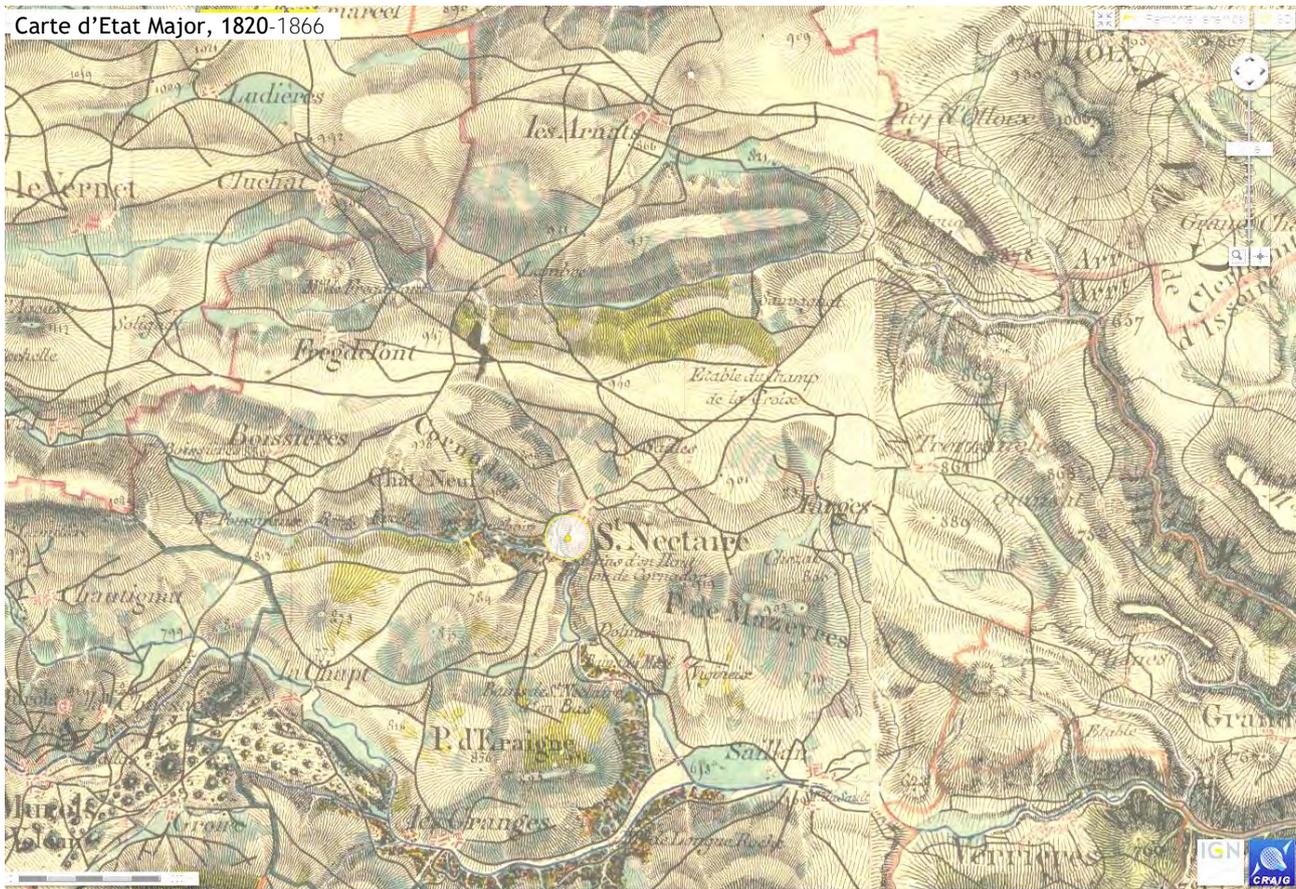
- Saint Nectaire le Haut, dominant la vallée, correspond au bourg ancien avec son église du 12e siècle.

Selon une légende, des fées résidaient dans les grottes du Mont, déjà nommé Cornadore lorsque Nectaire, disciple d'Austremoine, prêcha la foi de Jésus à la fin du IIIe siècle. Accompagné des prêtres Auditor et Baudenius, il y fit bâtir une première église qui accueillit ses reliques après sa mort.

Entre 1146 et 1178, les moines de la Chaise-Dieu reçurent en donation de la part de Guillaume VII, comte d'Auvergne, la terre de Saint-Nectaire pour y établir un prieuré. L'église actuelle, construite durant cette période, est-elle l'œuvre de Guillaume VII ou celle des moines du prieuré ? On ne le sait toujours pas.

- Saint Nectaire le Bas s'inscrit dans la vallée. Le site est particulièrement marqué par une vocation thermale.

Elle s'est développée grâce à la présence d'une quarantaine de sources plus ou moins chaudes, mais fortement minéralisées. Leurs propriétés thérapeutiques permettent essentiellement le traitement d'infections rénales et urinaires.



Ces eaux arsenicales, dont la température va jusqu'à 56 degrés, sont connues depuis les Romains.

Au Moyen Age, ces sources tombent dans l'oubli.

Les eaux commencent à être reconnues au début du 17e siècle. Un premier établissement thermal voit le jour à la fin du 18e siècle (établissement Mandon, devenu les Bains Romains, actuel hôtel Mercure).

La naissance et l'essor de la station thermale date essentiellement du 19e siècle, notamment sous l'impulsion de Jean Giraudon, entrepreneur audacieux qui va créer en moins de 10 ans une véritable ville thermale : construction des Grands Thermes, agrandissement des Bains Romains, Hotel du Parc, villas, pont, casino, parc thermal et parc du dolmen.

Le nom de « Saint Nectaire » s'applique aussi à un fromage bien connu, laitier ou fermier, fabriqué depuis des siècles dans une zone déterminée des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Histoire thermale

Source : Saint-Nectaire - Inventaire du patrimoine thermal - Route des Villes d'Eaux du Massif Central.

Antiquité

L'utilisation des sources thermales de Saint-Nectaire-le-Haut remonte à l'époque romaine, comme en témoignent les thermes troglodytiques et les vestiges découverts lors de plusieurs campagnes de fouilles : piscines, villas, voies dallées, thermes situés sous les Bains Romains. Les thermes troglodytiques sont accessibles. Le site touristique « Les Grottes du Cornadore » met en valeur le parcours romain : salle tiède (tepidarium) et salle chaude (caldarium), ainsi que leurs installations (2 baignoires parfaitement conservées, une piscine, les cuves des bains).

Renaissance - Les sources Gros Bouillon et du Tambour L'utilisation de l'eau thermale semble remonter à la fin du XVI^e siècle. Leur renommée serait due à Lafond père et fils, médecins de la ville de Besse et docteurs en médecine de la Faculté de Montpellier.

Au XVIII^e siècle, la station aurait été fréquentée au printemps et en automne par des gens de la Haute Auvergne, du Limousin et de la Limagne. Une enquête réalisée par la « commission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux thermales » mentionne une source appelée le « Gros Bouillon », située près du bourg de Saint-Nectaire-le-Bas, et exploitée par Etienne Bergogne. Son aménagement rudimentaire se composait d'un bassin circulaire couvert d'une voûte. Une autre enquête, effectuée en 1772, mentionne la « Source du Tambour » appartenant également à Etienne Bergogne. Elle bouillonnait beaucoup et était située non loin d'une voûte... Le Grand d'Aussy, venu en visite à Saint-Nectaire en 1787, confirme qu'à cette date il n'y avait toujours pas de bains, et signale les deux fontaines enfermées chacune dans un petit bâtiment. Il pense que « tant qu'il n'y aura ni chemin pour y parvenir, ni logement pour les malades, on ne pourra espérer y voir des bains. »

Naissance de la Station de Saint-Nectaire -le-Bas

Le premier établissement de bains est construit à l'initiative de Jacques Mandon et du Dr Marcon. Mandon est un maçon originaire de la Creuse, marié à la fille du propriétaire de la source du Tambour. Décédé en 1845, l'exploitation est reprise par ses fils Joseph et Jules. Le Dr Marcon est nommé médecin inspecteur en 1812 par le préfet Ramond de Carbonnières. On ne peut pas encore parler de création de ville thermale. En 1817, Saint-Nectaire-le-Bas se composait seulement de bains rudimentaires et de deux chaumières, celle du médecin-inspecteur et celle de Mandon élevée près des bains. Dans un courrier adressé au préfet, l'architecte Ledru déclare que ces bains sont misérables et sombres. Peu après, Jacques Mandon reconstruit ces installations qui correspondent à la partie inférieure et à la moitié Est des Bains Romains actuels.

En 1824, Boëtte, garçon baigneur de Mandon, fait construire un second établissement de bains qui portera son nom jusqu'en 1890. Boëtte avait découvert trois sources à partir de 1821 : la source du Rocher, la source Boëtte et la source Saint-Cézaire. Les bains Boëtte abritaient au rez-de-chaussée une salle donnant accès à 9 cabinets, et au premier étage les réservoirs de deux sources qui dégageaient une grande quantité d'acide carbonique.

Naissance de la Station de Saint-Nectaire -le-Haut

En 1827, Serre met au jour une abondante source d'eau chaude au Mont-Cornadore. Suivant les conseils du géologue, botaniste et pharmacien Henri Lecoq, il obtient en 1829 l'autorisation par la commission préfectorale de construire un nouvel établissement thermal. Les Bains du Mont-Cornadore sont bâtis en 1832 grâce au financement du Dr Vernière, médecin inspecteur des Bains Cornadore de 1831 à 1848. Les fils de Jacques Mandon (décédé en 1845), exploitent ensemble les Bains Romains jusqu'en 1840. Joseph Mandon quitte l'affaire familiale pour prendre part au développement des Bains du Mont-Cornadore. Serre et le Dr Vernière l'autorisent à construire des chambres pour les baigneurs au premier étage. L'Hôtel Mandon (futur Hôtel du Mont-Cornadore) est bâti en 1841, tout près des Bains du Mont-Cornadore.

Deux hameaux isolés au coeur des montagnes

La création des Bains Romains, des Bains Boëtte et des Bains du Mont-Cornadore n'incite pas les deux communes à aménager leurs villages afin de mieux recevoir les baigneurs. Saint-Nectaire-le-Bas se compose en 1825 de quatre maisons bordant une route étroite surplombée de roches. Les Gravières ne sont qu'un marécage. Les eaux du Courançon vagabondent. La montagne du dolmen, sans végétation, est triste mais pittoresque.

A Saint-Nectaire-le-Haut, seuls quelques raidillons, coursiers, chemins et pont rustique permettent de suivre les rives ou de franchir le Courançon. Dans son ouvrage publié en 1851, Théobald de Solaud fait un triste tableau des thermes du Mont-Cornadore : « Les pensionnaires, à la différence de ceux du Mont-Dore, sont de vrais malades... Les seules distractions, après l'absorption d'une abominable eau chaude à goût d'encre, consistent dans la contemplation des cimes du Mont Cornadore ou dans les visites des grottes naturelles ouvertes à ses pieds, dont les stalactites blanches et rouges ont le brillant et le glacé du marbre poli... » 1. En plus de tout cela, les deux groupes thermaux sont totalement isolés l'un de l'autre. Bien qu'ils soient géographiquement peu éloignés, les quelques voies de communication les reliant sont difficiles à pratiquer.

L'image de Saint-Nectaire à cette époque est vraiment peu flatteuse. Dans son Voyage pittoresque dans la Basse-Auvergne, 2 Michel n'hésite pas à qualifier les deux villages de « trou infecte », « de pays isolé au fond des montagnes », de « pays brûlé par les soleils où les distractions sont un mythe », enfin de « fort vilain hameau dont le triste aspect s'enlaidit encore par les masses de traversin stérile qu'y déposent d'abondantes sources minérales ». Même le Docteur Basset cherche à avertir les baigneurs de l'aspect sauvage et hostile de Saint-Nectaire. Il déclare dans son étude sur les eaux de Saint-Nectaire publiée en 1860 qu'il « faut se garder de juger Saint-Nectaire sur la première impression qu'il produit. En arrivant des pittoresques défilés où la Couze bondit de cascades en cascades, l'aspect sauvage du vallon qui renferme les sources minérales est peu fait pour charmer le premier coup d'oeil. » 3

Développement de la station de Saint-Nectaire-le-Haut

La situation stagne dans les années 1850-1860. Le docteur Vernière rachète les parts de son associé Serre et devient le seul propriétaire des Bains Cornadore. Il réussit une gestion saine et rentable de son établissement en nommant Joseph Mandon directeur. Appelé à l'inspection du Mont-Dore en 1858, le docteur Vernière revend toutes ses parts à Joseph Mandon. Tout se débloque en 1870, année où Edouard Versepuy, gendre de Joseph Mandon, prend en main le groupe thermal et hôtelier. L'aménagement de la station prend forme vers 1874. Le raidillon conduisant au village est remplacé par une voie plus large et de pente plus douce. L'hôtel du Mont-Cornadore est surélevé de plusieurs étages. Adossé à la montagne, il est bordé d'une terrasse plantée de tilleuls et de marronniers, d'un petit café, d'une salle de billard et d'une bibliothèque. Un grand hall, avec fronton triangulaire surmonté d'une voûte en verre, est construit



en 1873 devant les Bains Cornadore par Louis-Clément Bruyères, ou Bruyères, (1831-1887), architecte des Monuments Historiques venu à Saint-Nectaire pour restaurer les tours et le clocher de l'église. A défaut de casino, des spectacles sont programmés à l'intérieur des bains. En face de l'Hôtel, la villa de La Poste est entourée par les pelouses d'un jardin anglais. D'autres jardins s'étendent sur les berges du Maupas. Le pavillon de la Source Rouge est construit en bordure de la route qui mène à Champeix. De nombreuses villas ont été aménagées par leurs propriétaires pour recevoir des baigneurs pendant l'été. Les hôtels sont gigantesques.

La station du Mont-Cornadore connaît une période de prospérité jusque dans les années 1890. Même les médecins désertent Saint-Nectaire-le-Bas pour habiter le haut. La station se transforme cependant davantage en lieu de villégiature qu'en lieu de cure. Les exploitants successifs des Bains Cornadore deviennent petit à petit les uniques propriétaires de la station thermale. Ayant acquis progressivement tous les emplacements utiles, ils s'opposent à toute nouvelle construction. Ils sont avant tout des hôteliers et ne cherchent pas à développer la partie thermale. Les bains sont pour eux un simple moyen d'achalander leurs hôtels. Ils limitent la capacité aux seuls besoins de leur propre clientèle. Cet isolement aura des répercussions défavorables dès l'instant où des personnes vont s'intéresser à Saint-Nectaire-le-Bas pour créer un centre thermal plus important.



Développement de la station de Saint-Nectaire-le-Bas

En 1865, Jules Mandon cède les Bains Romains à Boëtte Rochette. Vers 1879, ce dernier en confie la direction à son gendre Vauzy-Boëtte, qui restaure l'établissement et double ses capacités. C'est à cette époque que le banquier parisien Brocard, principal représentant d'un groupe important de financiers, projette de métamorphoser la station thermale de Saint-Nectaire-le-Bas en « reine du Massif central ». Il prévoit pour cela d'acquérir le groupe thermal ainsi que la majeure partie des prairies de la plaine de Saillant. Ce vaste projet échoue en raison de difficultés rencontrées avec certains propriétaires. Brocard se tourne alors vers d'autres stations, telles que la Bourboule, Royat ou Châtel-Guyon qui bénéficieront largement de ses projets. De son côté, le propriétaire des deux établissements de bains, Vauzy-Boëtte, projette en 1889 de construire un nouvel établissement plus moderne pour remplacer les Bains Boëtte devenus trop vétustes. Sa séparation d'avec son épouse ne lui permettra pas d'effectuer ces travaux : la liquidation des biens est prononcée, entraînant leur vente judiciaire. Les deux établissements de bains de Saint-Nectaire-le-Bas deviennent ainsi la propriété de Jean Giraudon. Cet entrepreneur audacieux va créer en moins de dix ans une véritable ville thermale. Il fait construire les Grands Thermes sur l'emplacement des Bains Boëtte et agrandit les Bains Romains. Giraudon dompte totalement l'environnement jugé jusqu'à présent si hostile. Il acquiert le marécage des Gravières et le transforme en parc près duquel il fait élever le Grand Hôtel du Parc et quelques villas. Il achète la montagne stérile du dolmen qu'il plante d'arbres verts. Il relie ce nouveau parc au côté opposé de la vallée grâce à un pont, et dresse à cet emplacement un casino (1890 ; brûlé vers 1937), alimenté en électricité grâce à une petite usine qu'il installe sur la chute de la Couze. Il est intéressant de voir comment Jean Giraudon a cherché à tempérer une nature prédominante par les artifices d'une représentation factice de la station. Le caractère imposant de la montagne s'efface derrière les proportions gigantesques du Grand Hôtel du Parc. L'aménagement de promenades modestes rassure également les baigneurs. Ce mélange de nature et d'artifices permet aux baigneurs mondains de se dépayser tout en conservant les avantages et les attraits de la ville.

Epoque contemporaine

De grands projets sont conçus vers 1911 pour donner un nouvel essor à la station. Les difficultés économiques engendrées par un plan trop ambitieux arrêtent le projet. Faute d'entretien, les bâtiments se dégradent. En 1921, les actions de la Compagnie Thermale des eaux de Saint-Nectaire deviennent la propriété d'un groupe hollandais qui les cèdera par la suite à la municipalité. La station thermale va petit à petit décliner à partir de la Seconde Guerre Mondiale. Par manque de moyens financiers, les installations se dégradent. Délaissés par la clientèle mondaine, Saint-Nectaire attire 4 445 curistes en 1957. Une tentative pour relancer la station est faite en 1978 avec la construction d'un nouvel établissement thermal des plus modernes. Les Grands Thermes, désaffectés, sont restaurés en 1993 pour y installer l'Office de Tourisme. Après une période de flottement, Saint-Nectaire est contrainte d'abandonner les cures thérapeutiques. La station développe désormais des produits de bien-être grâce à Thermadore, espace moderne de détente, de beauté et de remise en forme.

1 Théoblad de Solaud, *Causeries sur l'Auvergne*, Angers, Pignet, 1851.

2 Michel, *L'Ancienne Auvergne et le Velay*, Moulins, Desroziers, 1867, vol III, *Voyage pittoresque dans la Basse Auvergne*, p. 167 et suiv.

3 P.L. Basset, *Etudes sur les eaux de Saint-Nectaire*, Paris, Remquet, 1860.

DEMOGRAPHIE

Évolution démographique et projections

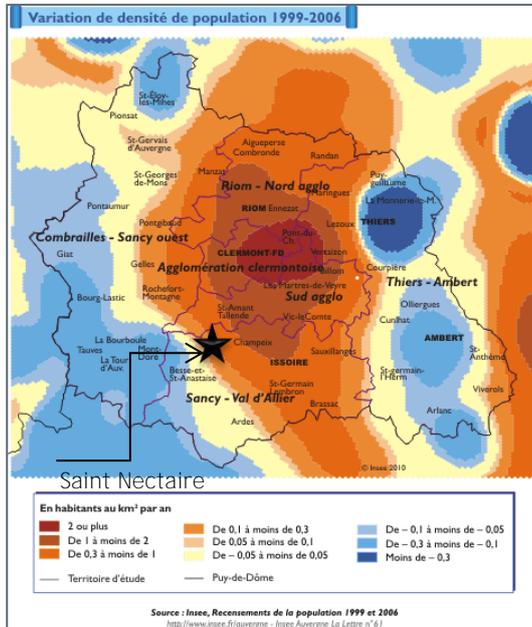
ÉTAT DES LIEUX DEMOGRAPHIQUE

1.1/ Le Contexte Supra communal

Le contexte départemental

La commune de SAINT NECTAIRE se situe dans le territoire Sancy Val d'Allier.

De 2006 à 2011, la croissance démographique auvergnate fléchit sauf dans les couronnes périurbaines :



« Entre 2006 et 2011, la croissance de la population auvergnate fléchit légèrement. Cette tendance ne remet pas en cause les évolutions démographiques constatées dans les différents types d'espace au cours des années précédentes. Les couronnes des grandes agglomérations bénéficient toujours des plus fortes croissances. L'essentiel des gains de population se concentre dans deux zones marquées par l'étalement urbain : un large couloir de densification allant de l'aire de Vichy à celle de Brioude et l'arrondissement d'Yssingaux, en périphérie stéphanoise. Des inflexions se sont toutefois produites depuis 2006. La croissance s'intensifie entre Riom et Vichy alors qu'elle se réduit à l'est de Clermont-Ferrand, au sud d'Issoire, ainsi que dans l'Yssingelais. Hors de l'influence des grands pôles urbains, la baisse de la population s'accroît. Certains espaces ruraux tirent cependant leur épingle du jeu. ». Alain Batifoulier, Vincent Vallès, Insee Auvergne.

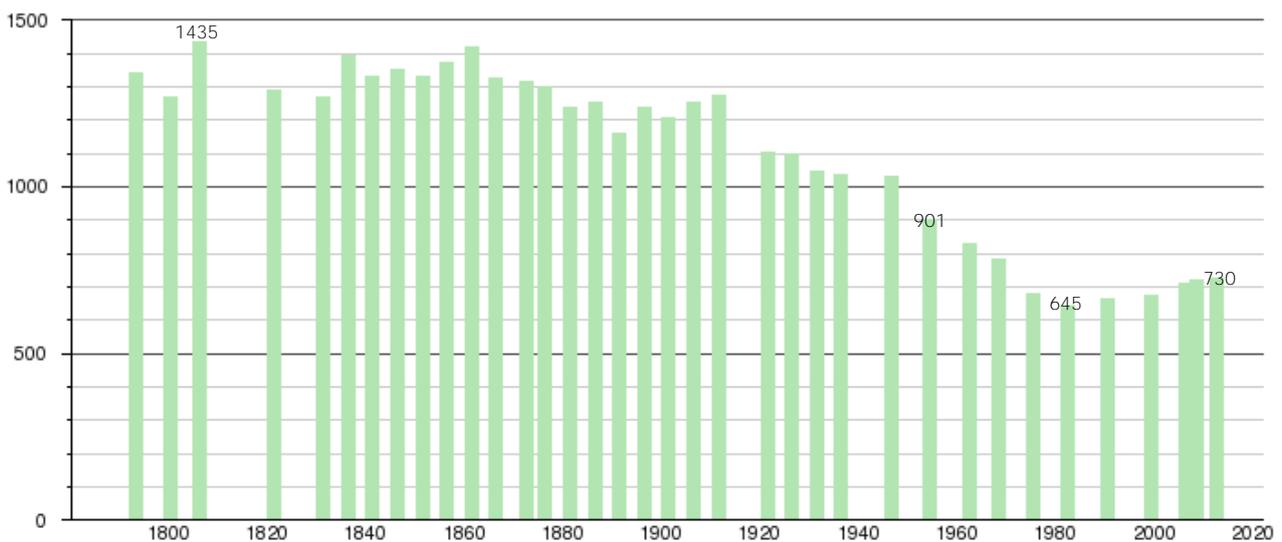
Source : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=10&ref_id=20646

Dans le territoire de Sancy-Val d'Allier, le quart de la progression de population est dû aux échanges migratoires avec la métropole régionale.

« La croissance démographique du Puy-de-Dôme se renforce. Ce dynamisme, porté par une amélioration de l'attractivité, se concentre dans un couloir central gagné par l'étalement urbain. D'ici 2031, si les mouvements de périurbanisation se maintiennent, les taux de croissance de la population des territoires d'étude situés dans ce couloir devraient être identiques à ceux enregistrés entre 1999 et 2006. Dans les contreforts montagneux du Sancy, des Combrailles et du Livradois Forez la croissance devrait être moins soutenue. Le vieillissement de la population prendrait des formes différentes. Le nombre d'enfants devrait progresser seulement dans les territoires périurbains. Mais dans ce type d'espace, la hausse des seniors devrait être aussi beaucoup plus prononcée que dans les territoires ruraux. ». François LASBATS, Vincent VALLÈS, Insee Auvergne.

Source : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=10&ref_id=16326

1.2/ Le diagnostic démographique de Saint NECTAIRE

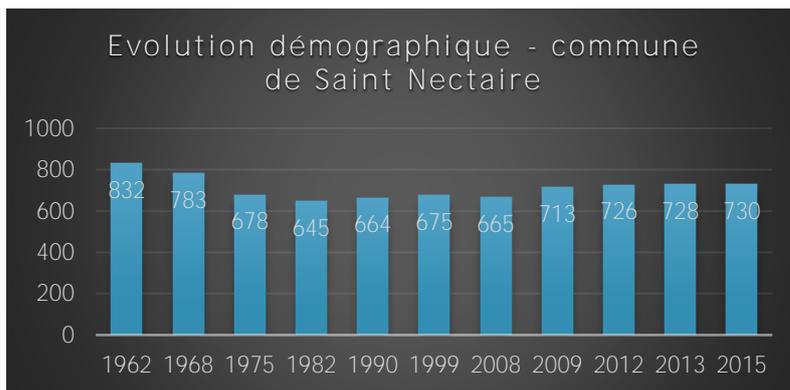


Sources : base Cassini de l'IEHSS et base Insee.

Une stabilité réamorcée

Le début du 20^e siècle marque une longue phase de récession démographique qui semble prendre fin à partir des années 1990. En 25 ans, la commune a regagné 81 habitants (soit 3.24 habitants/an). La population communale en 2015 est de 730 habitants.

- Sur la période 1999-2009, la commune a enregistré un taux annuel moyen de variation positif de 0,9%.
- Le taux annuel moyen entre 2008 et 2013 est de +0.1%.

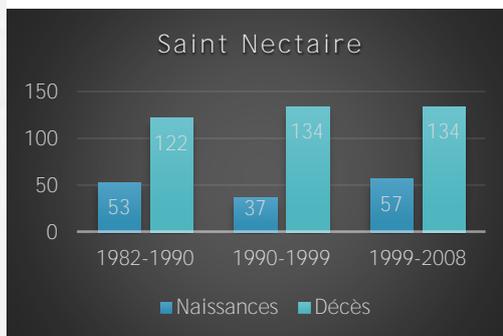


Le renouvellement de la population s'effectue surtout par l'accueil de nouvelles populations. Le solde naturel ne participe que peu dans le renouvellement démographique. Le nombre de naissance est pourtant positif, mais toujours inférieur au nombre de décès.

Cette donnée élevée s'explique par la présence sur la commune, d'un foyer logement pour personnes âgées. Cet établissement peut accueillir 58 personnes au maximum.

Il est à rappeler que la commune de Saint Nectaire se caractérise notamment par une vocation touristique, ce qui génère une augmentation de la population durant la période estivale.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	-2,0	-0,7	0,4	0,2	0,8	0,1
due au solde naturel en %	-1,0	-1,2	-1,3	-1,6	-1,7	-1,7
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,0	0,5	1,7	1,8	2,5	1,8
Taux de natalité (‰)	10,3	9,4	10,1	6,1	9,7	10,7
Taux de mortalité (‰)	20,4	21,2	23,3	22,2	26,8	28,1



Les ménages

De manière générale, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. La commune de Saint Nectaire compte 328 ménages en 2012.

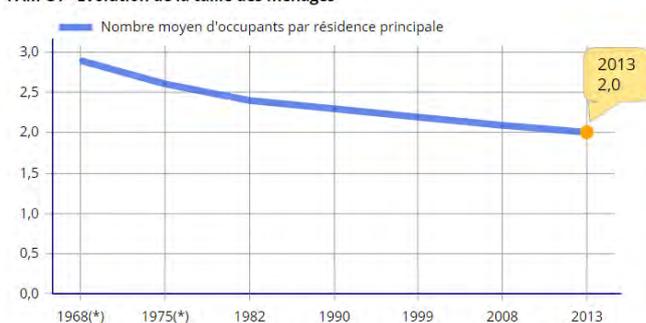
On constate que le phénomène de desserrement des ménages(*) n'épargne pas la commune. Le nombre moyen d'occupants par résidence principale baisse régulièrement depuis plusieurs décennies. La taille des ménages en 2012 et 2013 est de 2 pers/ménage (contre 2.9pers/ménage en 1968).

(*) Le desserrement des ménages est un phénomène national. La diminution de la taille des ménages (liée au vieillissement, au développement des familles monoparentales...) accroît significativement la demande en logement et participe largement au dynamisme de la construction neuve depuis plusieurs années. Elle a également une incidence sur la demande locative de logements et la demande de logements adaptés à des besoins spécifiques.

Cette donnée va évoluer notamment du fait du desserrement des ménages qui va en s'accroissant. On peut extrapoler pour 2032, que la commune de SAINT NECTAIRE comptera 1.7 pers/ménage. (**)

(**) En 45 ans, le nb de pers/ménage a chuté de 0.9.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Les projections de développement de SAINT NECTAIRE se portent sur la période 2017-2032 :

- 2015 : 730 habitants. Ce chiffre est estimé à 732 habitants en 2017.
- Les ambitions démographiques ne concernent que la population communale permanente.
- **Plusieurs projets en cours d'analyse sur la commune devraient générer un apport de nouvelles populations, nécessitant des besoins en logements supplémentaires : extension du site de la Laiterie de Saillant, restructuration du centre de Thermadore.**



Scénario 1 - Une croissance comparable aux dernières années. Taux de croissance annuelle : +0.1%/an.

Nombre d'habitants en 2017 : 732

Nombre d'habitants en 2032 : 743

Scénario 2 - Une évolution basée sur les objectifs du PLH. Croissance de **0,5% par an en moyenne d'ici à 2018** (selon la Note des Besoins en Logements réalisée par le PLH en 2014).

Nombre d'habitants en 2017 : 732

Nombre d'habitants en 2032 : 789

Scénario 3 - Une évolution basée sur la croissance attendue dans le territoire Sancy Val d'Allier. Les projections de l'Insee visent 2031. La croissance attendue dans ce secteur est de +0.8%/an.

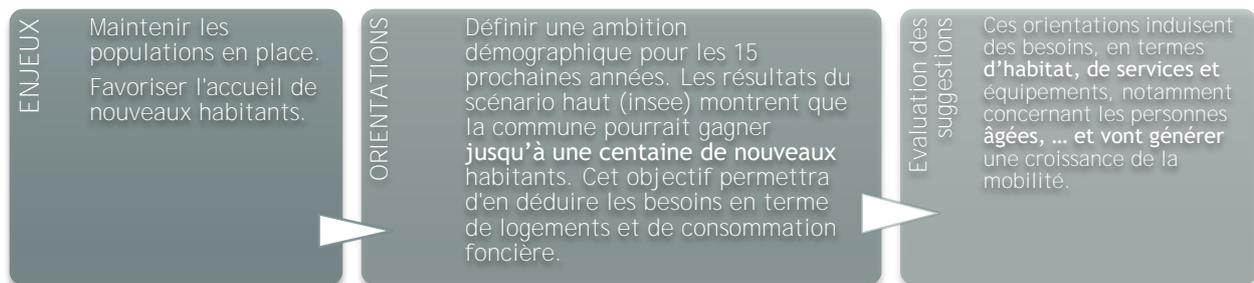
Nombre d'habitants en 2017 : 732

Nombre d'habitants en 2032 : 825

Dynamisme démographique des territoires d'études

Territoires d'étude	Variation 2006-2031		Taux de variation annuel de la population		
	Absolue	Relative	Projeté 2006-2031	Observé au recensement	
				1999-2006	1982-1999
Puy-de-Dôme	57 600	+ 9,2 %	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 0,1 %
Agglomération clermontoise	7 600	+ 2,7 %	+ 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,1 %
Combrailles-Sancy ouest	2 200	+ 3,8 %	+ 0,2 %	0,0 %	- 0,9 %
Riom-Nord agglo	14 500	+ 18,5 %	+ 0,7 %	+ 0,9 %	+ 0,7 %
Sancy-Val d'Allier	11 600	+ 20,4 %	+ 0,8 %	+ 0,9 %	- 0,1 %
Sud agglo	16 900	+ 27,9 %	+ 1,1 %	+ 1,5 %	+ 1,4 %
Thiers-Ambert	4 800	+ 5,4 %	+ 0,2 %	0,0 %	- 0,3 %

Sources : Insee, Recensements de la population - Projections de population : Omphale 2010



VOCATION ÉCONOMIQUE

1/ LE TISSU ÉCONOMIQUE

État des lieux

Contexte intercommunal

En 2011, la population âgée de 15 à 64 ans s'élevait à 5 809 personnes, parmi lesquelles on comptait 76,1 % d'actifs dont 69,5 % ayant un emploi et 6,6 % de chômeurs.

On comptait 4 750 emplois dans la zone d'emploi. Le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la zone étant de 4 096, l'indicateur de concentration d'emploi est de 116 %, ce qui signifie que l'intercommunalité offre plus d'un emploi par habitant actif.

Des zones d'activités, dont la communauté de communes établit un schéma depuis 2005, ont été réalisées à Besse et à La Bourboule, mais également à Murol, Saint-Diéry et à Égliseneuve-d'Entraigues. Par ailleurs, trois zones doivent être requalifiées.

Au 1^{er} janvier 2013, la communauté de communes comptait 1 038 entreprises : 69 dans l'industrie, 108 dans la construction, 733 dans le commerce, les transports et les services divers et 128 dans le secteur administratif, ainsi que 1 275 établissements.



Contexte communal

Malgré le redressement démographique que connaît la commune depuis quelques années, la population active est en baisse, passant de 438 personnes en 2007 à 430 personnes en 2012. La situation 2013 confirme la tendance.

Cependant la part des actifs ayant un emploi semble progresser.

- 52% des actifs ayant un emploi travaillent sur la commune de Saint Nectaire. La situation de 2012-2013 **apparaît légèrement moins favorable qu'en 2007** (54%).
- 47% des actifs ayant un emploi travaillent dans une autre commune du Puy de Dôme. La voiture personnelle reste le moyen de transport dominant.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2013	2008
Ensemble	431	442
Actifs en %	76,1	71,9
actifs ayant un emploi en %	67,3	64,3
chômeurs en %	8,8	7,7
Inactifs en %	23,9	28,1
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	4,2	6,1
retraités ou préretraités en %	9,3	10,4
autres inactifs en %	10,4	11,5

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

Emploi - Chômage	Saint-Nectaire
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2012	343
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2012, en %	73,2
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2007 et 2012, en %	+0,7
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2012	11,6

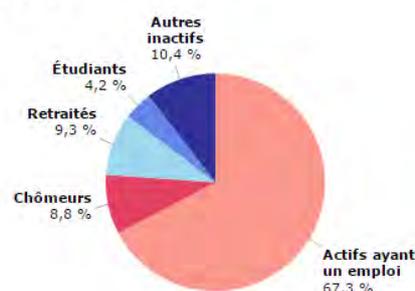
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales

Établissements	Saint-Nectaire
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2012	164
Part de l'agriculture, en %	15,2
Part de l'industrie, en %	9,1
Part de la construction, en %	5,5
Part du commerce, transports et services divers, en %	61,6
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	8,5
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	19,5
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	3,0

Champ : ensemble des activités

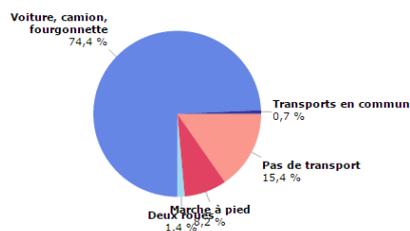
Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif).

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Les entreprises

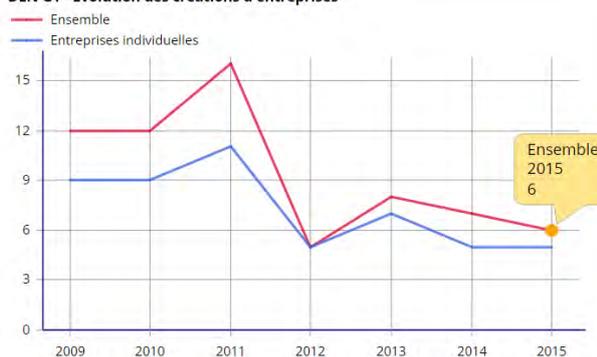
DEN T5 - Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2015

	Nombre	%
Ensemble	90	100,0
Industrie	10	11,1
Construction	11	12,2
Commerce, transport, hébergement et restauration	41	45,6
Services aux entreprises	11	12,2
Services aux particuliers	17	18,9

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

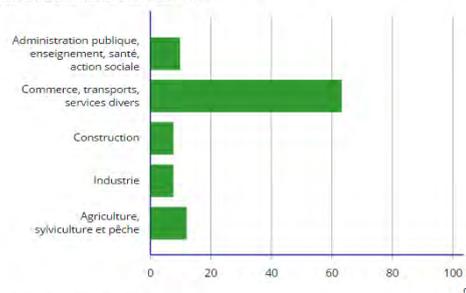
CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	134	100,0	95	34	3	1	1
Agriculture, sylviculture et pêche	16	11,9	12	4	0	0	0
Industrie	10	7,5	5	4	0	0	1
Construction	10	7,5	7	3	0	0	0
Commerce, transports, services divers	85	63,4	63	20	2	0	0
dont commerce et réparation automobile	19	14,2	15	4	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	13	9,7	8	3	1	1	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

La commune de Saint Nectaire comptabilise 76 entreprises, dont 5 commerces et 17 services aux particuliers. Aucun service public n'est installé sur le territoire.

Un pôle commercial crée dans les années 1990 situé entre les 2 bourgs (quartier de l'ancienne poste), avec 6 commerces.

L'espace intermédiaire du bourg de Saint Nectaire affiche une vocation économique confirmée par la présence de plusieurs activités : maison du fromage, grottes de Cornadore, commerces (brocante, mini market, bar), quelques locations en meublés ou gîte.

Commerces et services aux particuliers à Saint-Nectaire (Données 2013) :

- Epicerie 3
- Restaurants 9
- Boulangeries 1
- Bureaux de Poste 1
- Pharmacies 1
- Garages, réparation automobile 1
- Médecins généralistes 1
- Maçons 1
- Agence immobilière 1

La Ferme Bellonte (aux Farges) emploie 10 personnes à plein temps.

La laiterie de SAILLANT : Créée en 1982 à Saillant sur la commune de Saint-Nectaire dans le Puy de Dôme, la fromagerie ne transformait alors que du Saint-Nectaire. La fromagerie s'est développée année après année en produisant de nouveaux fromages et en améliorant ses outils de production pour permettre de fabriquer des fromages AOP et spécialités de qualité tout en respectant les techniques traditionnelles de fabrication. Elle a parallèlement développé un atelier moderne de découpe et de préemballage de ses fromages. L'entreprise emploie près d'une centaine de salariés.

Perspectives de Développement

La laiterie de SAILLANT souhaite développer son activité sur et autour de son site actuel.

L'extension de la laiterie répond à une volonté de rassembler ses activités sur le site principal de Saint Nectaire (notamment avec la délocalisation de son site de Sayat sur Saillant) **et peut induire l'emploi de salariés supplémentaires, lesquels auront** besoin de se loger sur la commune. Le projet économique de la Laiterie induit des besoins en logements sur le territoire communal.



OBJECTIF SANTE : accès au travail

Bénéfices pour la santé

La sécurité de l'emploi peut améliorer la santé, le bien-être et la satisfaction professionnelle Les personnes sans emploi souffrent d'un risque de stress économique pouvant être source de mauvaise santé, de troubles psychologiques et même de décès prématuré.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme

L'urbanisme peut aussi bien contrecarrer que faciliter les possibilités d'emploi. La création d'emplois en des lieux inaccessibles ou encore le manque d'une diversité des emplois au sein d'un quartier peut affecter la santé de manière négative tant directement qu'indirectement.

Effets positifs de l'urbanisme

L'urbanisme, associé à des stratégies de relance économique, peut être bénéfique en facilitant l'émergence d'opportunités attractives pour les affaires ce qui peut favoriser la diversité des emplois et garantir le maintien d'offre locales d'emploi. Des politiques de transport équitables peuvent aussi jouer un rôle important en facilitant l'accès aux lieux de travail.

Disposer d'emplois locaux permet de diminuer les durées de déplacement et réduit ainsi les émissions de gaz dues aux véhicules à moteur.

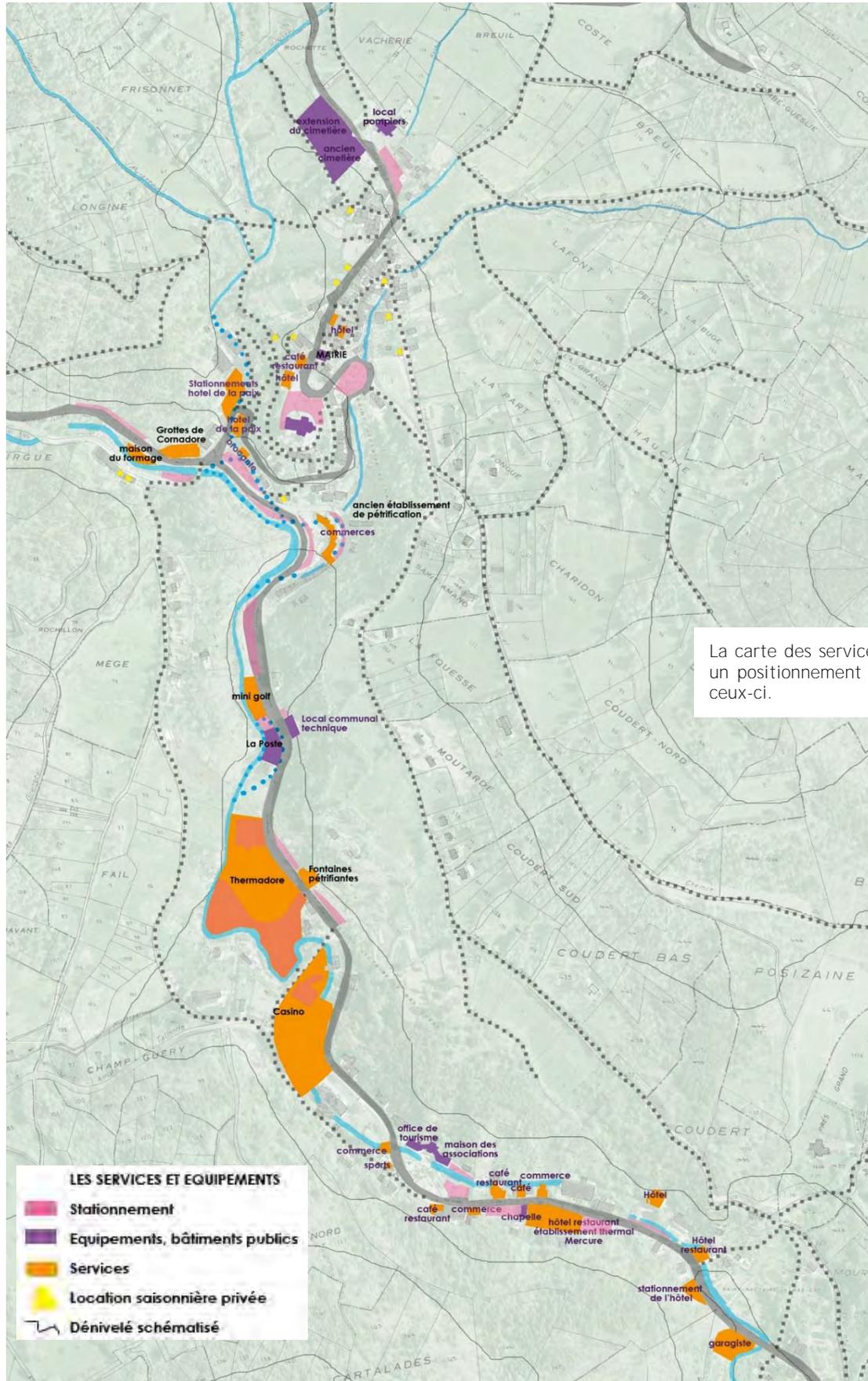
La mixité des fonctions, tel que peut l'autoriser un règlement de PLU, contribue à améliorer le bien-être.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

2/ LES SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Parce qu'ils participent à la qualité de la vie dans les quartiers, les équipements de proximité peuvent représenter un vecteur de développement de l'attrait résidentiel de la ville.

La commune de Saint Nectaire ne dispose que peu de commerces et services de proximité.



La carte des services montre un positionnement écarté de ceux-ci.



Source : site internet Mairie ; site journal du net ; données SIG ;

Les équipements généraux et de proximité

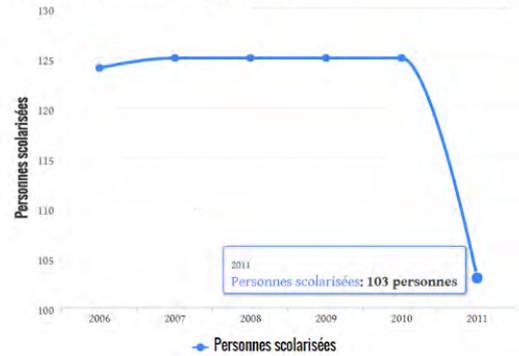
- Mairie
- 1 bureau de Poste
- 1 boulangerie
- 1 Vival
- 1 agence immobilière
- Plusieurs cafés, restaurants,
- 2 distributeurs de billets
- Pharmacies 1
- Médecins généralistes 1
- Infirmières 1

Les équipements liés à l'enfance et l'enseignement

- 1 école maternelle intercommunale située à Murol pour les 2 premières sections
 - 2008 : 5 enfants.
 - Il n'existe pas de cantine.
- 1 école située à Saint Nectaire Haut (vers la Mairie) pour la dernière section de maternelle et les sections de primaire. Sur les 10 dernières années, les effectifs des 2 classes ont fluctué entre 25 et 40 enfants. Cependant, on note une baisse progressive du nombre d'enfants :
 - 2007 : 38 enfants
 - 2008 : 27 enfants
 - 2015 : 29 enfants
- 1 école primaire privée à Vernet Ste Marguerite (commune voisine) accueille de nombreux enfants de St Nectaire (environ 30).
- Parmi la population de 15 à 64 ans, Saint-Nectaire comptabilise 4,4 % d'étudiants en 2011.
- Les collèges près de Saint-Nectaire concernent environ 10 élèves environ en 2008. Le collège de Champeix est le plus près et accueille la plupart d'entre eux ; d'autres structures sont plus éloignées (Collège du Pavin (Besse-et-Saint-Anastaise) à 9.6 km, Collège Saint-Joseph (Saint-Saturnin) à 11.1 km, Collège Henri Pourrat (Ceyrat) à 17.1 km, Collège Marcel Bony (Murat-le-Quaire) à 19.2 km, Collège Jean Rostand (Les Martres-de-Veyre) à 19.9 km, Collège Saint-Joseph (Aubière) à 20 km).
- Les lycées près de Saint-Nectaire concernent environ 10 élèves environ en 2008 : Lycée agricole (Rocheftort-Montagne) à 18.1 km, Lycée professionnel Vercingétorix (Romagnat) à 18.8 km, Lycée Murat (Issoire) à 20.4 km, Lycée Sévigné Saint-Louis (Issoire) à 20.6 km, Lycée La Fayette (Clermont-Ferrand) à 22.1 km, Lycée René Descartes (Cournon-d'Auvergne) à 24.2 km.

Population scolarisée de Saint-Nectaire

(source : Linternaute.com d'après l'Insee)

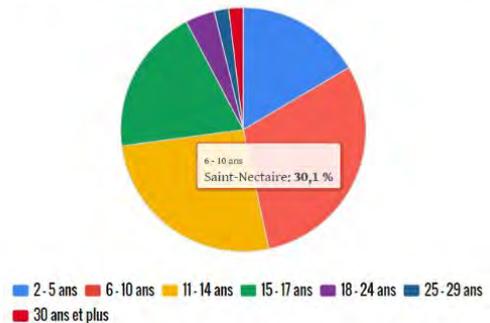


NB : est considérée comme étant scolarisée toute personne domiciliée dans la commune de Saint-Nectaire et inscrite dans un établissement d'enseignement ou d'apprentissage pour l'année scolaire en cours, quelle que soit la commune de l'établissement. Voir aussi les données sur le [niveau de diplôme et les CSP à Saint-Nectaire](#).



Nombre d'élèves et d'étudiants à Saint-Nectaire

Données 2011 (source : Linternaute.com d'après l'Insee)



ENJEUX
Le cadre de vie.
Le maintien des écoles.

ORIENTATIONS
Maintenir les services et équipements.
Engager une réflexion sur les besoins de services et équipements supplémentaires, liés à l'accueil de nouvelles populations, et aux caractéristiques des populations (vieillesse, jeunes).

OBJECTIF SANTE : accès au travail
Bénéfices pour la santé
La sécurité de l'emploi peut améliorer la santé, le bien-être et la satisfaction professionnelle Les personnes sans emploi souffrent d'un risque de stress économique pouvant être source de mauvaise santé, de troubles psychologiques et même de décès prématuré.
Effets négatifs potentiels de l'urbanisme
L'urbanisme peut aussi bien contrecarrer que faciliter les possibilités d'emploi. La création d'emplois en des lieux inaccessibles ou encore le manque d'une diversité des emplois au sein d'un quartier peut affecter la santé de manière négative tant directement qu'indirectement.
Effets positifs de l'urbanisme
L'urbanisme, associé à des stratégies de relance économique, peut être bénéfique en facilitant l'émergence d'opportunités attractives pour les affaires ce qui peut favoriser la diversité des emplois et garantir le maintien d'offre locales d'emploi. Des politiques de transport équitables peuvent aussi jouer un rôle important en facilitant l'accès aux lieux de travail.
Disposer d'emplois locaux permet de diminuer les durées de déplacement et réduit ainsi les émissions de gaz dues aux véhicules à moteur.
La mixité des fonctions, tel que peut l'autoriser un règlement de PLU, contribue à améliorer le bien-être.
Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

3/ LA VOCATION TOURISTIQUE

État des lieux

Au 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes comptait 62 hôtels, 29 campings, 11 résidences de tourisme, 10 villages vacances et un autre hébergement collectif.

La situation de la commune à proximité de nombreux attraits touristiques, **a permis le développement d'un parc d'hébergement** touristique intéressant, en terme de volume, de diversité des produits, et de qualité.

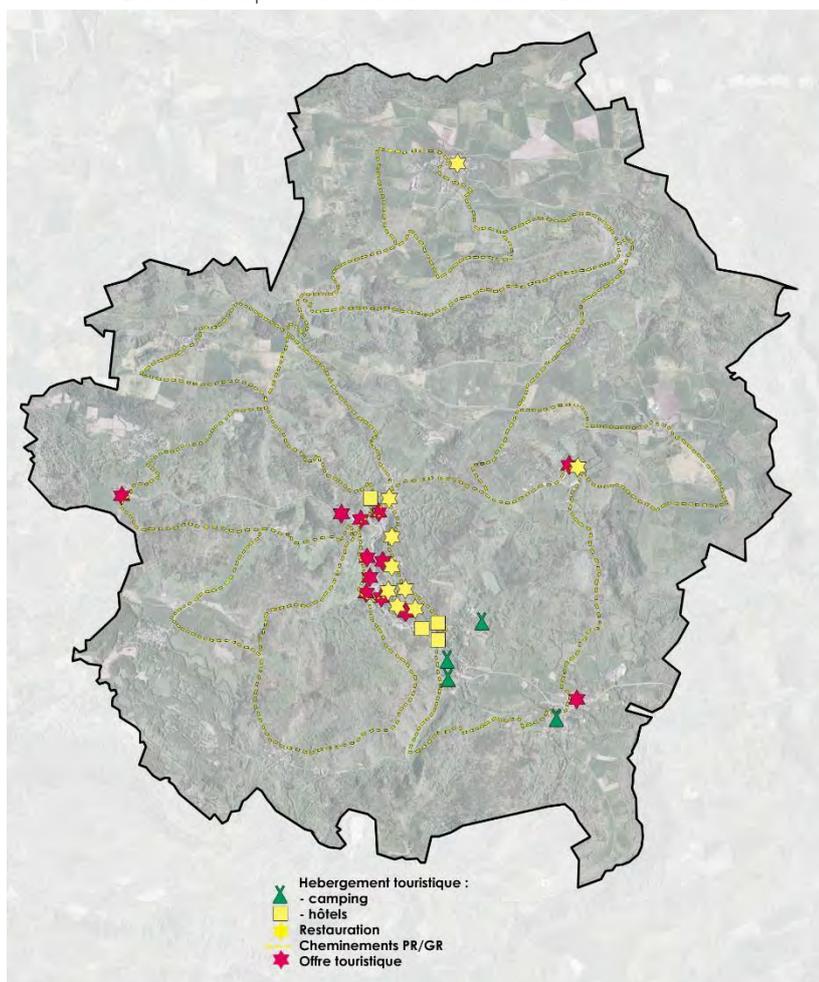
Les équipements touristiques : 4 hôtels, 10 restaurants, 4 campings.

- Camping le Vignet.
Label : 3 étoiles
Type d'hébergement : camping (66 emplacements), mobilhomes (4), chalets (10 chalets de 5 personnes et 2 chalets de 7 personnes), cabanes (17 cabanes de 2 à 6 personnes).
Equipements : bar, snack, piscine chauffée, aire de jeux.
- Camping La Clé des Champs à saint Nectaire le Bas.
Type d'hébergement : gîtes, mobile homes.
Equipements : snack bar, restaurant, aire de jeux, pétanque, piste de bowling, piscine.
- Saillant : Terrain de camping La Hutte des Dômes.

Les campings situés à la confluence du ruisseau le Fredet et de la rivière la Couze sont soumis en partie au risque inondation.

L'offre de visite :

- Un office de tourisme, implanté dans les anciennes Thermes.
- Balades à thèmes aux Farges (Ferme Bellonte)
- Parc animalier de myocastors et kangourous à Boissières.
- Les fontaines pétrifiantes à Saint Nectaire le Bas



- Les Grottes du Comadore à Saint Nectaire le Bas.
- Eglise de Saint Nectaire
- Le patrimoine artisanal : maison du saint nectaire, ferme Bellonte, potiers, artisans, ...
- Le complexe thermal de Saint Nectaire créée en 1978 : La fréquentation ne cesse de décroître, **qu'il s'agisse de cures médicalisées que de courts séjours Santé.**

- Le centre Thermadore : Ancien centre thermal. **Aujourd'hui, l'espace aqua ludique a été réhabilité** en 2002. Il est un véritable lieu de détente et de loisirs, et offre un vaste ensemble de plusieurs **espaces consacrés aux plaisirs de l'eau et du corps** : piscine intérieure (30°C) animée de nombreux **jeux d'eau (aérobains, cols de cygne...), mais aussi** sauna, hammam et jacuzzi. Le centre est alimenté en eau par le réseau public.

- Un établissement privé de pétrification : Cette **structure artisanale s'inscrit dans le paysage et le** dévers. On note la présence en palier, des différents bassins de pétrification. Cet ensemble appartient au patrimoine thermal.

- Le Casino
- Un Parc Aventures
- Un mini golf
- **Site d'activité aérienne** (montgolfière) à Saint Nectaire
- 7 Petites Randonnées et 1 Grande Randonnée (GR30) (topoguides Chamina) permettant de découvrir les puits, grottes et mégalithes situés sur la commune.

- **en 2005 a été aménagé un parcours d'orientation** à pied ou VTT : 10 circuits différents de 30min à 3h.

- des panneaux explicatifs sont disposés autour du marais salé.

- Des animations et événements ponctuels.

De plus, la commune se situe au carrefour de plusieurs sites d'activités nature : vallée de Chaudefour, Le Rivalet (escalade), lac Chambon, Beaune le Froid (ski de fond), Super Besse et Le Mont Dore (domaine skiable), Saint Pierre Colamine (grottes de Jonas), Murol (château, musée).

Perspectives

Le nombre de touristes sur l'ensemble des sites de la commune et lors de manifestations ponctuelles est en croissance continue. L'enjeu aujourd'hui est de gérer ces flux touristiques, surtout en termes de stationnements.

Quelques chiffres (source : mairie) :

- **L'office de tourisme : 20.000 visiteurs/an en 2008, entre juin et septembre.**
- Les fontaines pétifiantes à Saint Nectaire le Bas :
 - 37.000 visiteurs environ/ an en 2008 ;
 - 60 000 visiteurs environ / an en 2016.
- Eglise de Saint Nectaire : entre 20 et 50.000 visiteurs / an entre 2002 et 2008.
- La Maison du Fromage : 15 000 visiteurs / an
- La Ferme Bellonte : 30 000 visiteurs/an (37 000 en 2005)
- Manifestations ponctuelles estivales : 20 000 visiteurs/manifestation

Une étude sur l'entrée de bourg est en cours avec le Conseil Départemental.

Un des projets forts de la Commune est de relancer l'activité thermale, notamment en restructurant le centre Thermadore. Le projet en cours (études) vise la création de bassins extérieurs / jeux d'eau alimentés par les sources chaudes (42°C) situées à proximité, accompagnée d'une structure d'hébergement touristique. D'un point de vue économique, l'agrandissement de Thermadore pourrait nécessiter entre 40 et 60 emplois supplémentaires.

ECONOMIE

Un autre projet fort de la Commune vise l'aménagement de la coulée verte du bourg de Saint Nectaire pour créer une connexion des bourgs Haut et Bas (dans le cadre du Programme d'Aménagement de Bourg). Les 2 bourgs sont encadrés de plusieurs espaces verts, naturels lesquels constituent à l'échelle globale du bourg, une coulée verte : la montagne verte à saint Nectaire Bas, les marais salés, les parcs thermaux, le parc du dolmen, les espaces verts de loisirs (accrobranche). La mise en valeur du maillage doux participera à l'aménagement du projet global.



4/ LA VOCATION AGRICOLE

Rappels des lois et textes juridiques

- ✓ LAAAF, 2014.
- ✓ loi du 5 janvier 2006 relative au développement des territoires ruraux
- ✓ loi SRU du 13 décembre 2000
- ✓ loi du 9 juillet 1999 d'orientation agricole
- ✓ loi n°85-30 du 9 janvier 1985, dite Loi Montagne vise notamment la préservation des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales, forestières ; et la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel.
- ✓ Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement
 - Limiter les productions de GES
 - Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles

État des Lieux

Les études :

- L'analyse de la vocation agricole de la commune est essentiellement fondée sur l'analyse des éléments statistiques officiels (Fiche AGRESTE, Ministère de l'Agriculture) : 2000 et recensement agricole de 2010.
- Une enquête agricole a été réalisée en février 2009 par la Chambre d'Agriculture. Cette enquête a deux objectifs :
 - o réactualiser les données agricoles
 - o connaître les projets des exploitations afin de les intégrer au mieux dans les réflexions du PLU.
 - o Seuls 8 exploitants ont bien voulu répondre à l'enquête, ce qui rend plus difficile la réalisation d'un état des lieux précis de la vocation agricole sur la commune de Saint Nectaire. Il est à préciser que parmi les 8 réponses, 1 exploitant a son siège à l'extérieur de la commune.
- Une Analyse du Foncier Agricole, sur la Communauté de Communes du Massif du Sancy a été réalisée par CER France 63 Horizon, 2013.

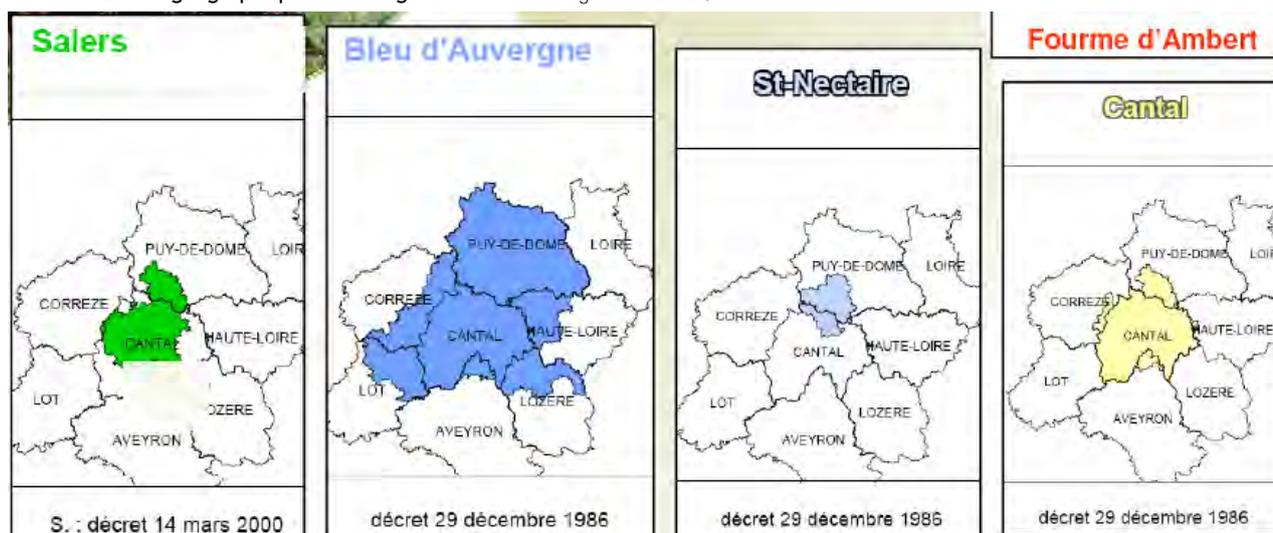
La commune appartient à la région agricole « Périphérie des Dômes » en zone de montagne défavorisée.

La surface agricole communale est de 56%.

La montagne a une altitude minimale de 750 mètres et les sols volcaniques dominent largement. La surface agricole est tournée vers la production herbagère et les cultures fourragères.

La commune de Saint Nectaire est incluse dans :

- L'aire géographique de production de lait, de transformation et d'affinage des AOC fromagères Bleu d'Auvergne. L'AOC Bleu d'Auvergne fait actuellement l'objet d'une révision de son aire géographique.
- L'aire géographique d'affinage des AOC fromagères Cantal, Salers et Saint Nectaire.



L'agriculture à l'échelle du Pays du Grand Sancy

(source : Diagnostic du PLH, février 2012).

La problématique de la répartition habitat et activités agricoles

Comme souligné dans l'« Etude préalable à une organisation globale et équilibrée de l'espace intercommunal » conduite pour la CC de Rochefort Montagne en 2007, on observe, **dans les communes où la pression démographique est forte, une concurrence accrue entre les espaces réservés à l'agriculture et ceux réservés à l'habitation.**

Il est nécessaire de conduire une réflexion sur cette problématique de manière à pouvoir concilier sur l'ensemble des territoires, des objectifs de protection de l'agriculture et de l'environnement d'une part avec des objectifs de gestion de la croissance urbaine d'autre part, dont la répartition territoriale comprend plusieurs enjeux dont le principal est celui du risque de mitage (liens entre hameaux et centres-bourg, répartition et accessibilité des services, ...)

Selon les CC, la surface agricole utilisée varie de 47% à plus de 75% pour la CC de Sancy Artense. Ainsi, sur l'ensemble du Pays, près des deux tiers de l'espace est réservé à l'agriculture.

Tableau 26 Part de la surface agricole utilisée par commune en 2000

	Part de la surface agricole utilisée (SAU ¹³) en 2000
Massif du Sancy	47,4
Rochefort Montagne	63,7
Sancy Artense	75,3
Pays du Grand Sancy	60,4

Source : Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, RA 2000

Tableau 27 Part de la surface agricole utilisée en 2010 et évolution par canton

Canton	Part de la SAU dans la superficie totale (2010)	Évolution de la part de SAU dans la superficie totale (1988-2000)	Évolution de la part de SAU dans la superficie totale (2000-2010)
Besse-et-Saint-Anastaise	55,7	-1,8	-3,2
Rochefort-Montagne	56,0	-0,3	-5,2
Tauves	57,2	-6,2	-2,8
Tour-d'Auvergne	55,3	6,6	-6,9

Source : Observatoire des territoires - pôle montagne, AGRESTE-RGA

Si l'on constate quelques différences selon les cantons, **une tendance générale à la diminution des surfaces agricoles est visible depuis 2000**, ce qui reflète la diminution rapide du nombre d'emplois agricoles (voir ci-dessus).

Les exploitations

Le nombre des exploitations a fortement diminué depuis 1979.

En 2000, la commune compte 23 exploitations, dont 17 exploitations individuelles.

En 2009, seuls 8 exploitations ont été recensées dans le cadre de l'enquête agricole, dont 1 ayant son siège à l'extérieur de la commune. On note :

- 6 exploitations individuelles,
- 2 exploitations sociétaires.

En 2013, 17 exploitants sont comptabilisés dans le cadre de l'analyse du foncier agricole (CER).

- 11 exploitations individuelles,
- 6 exploitations sociétaires (EARL, GAEC).

Le nombre de chefs d'exploitation et co exploitants a fortement diminué depuis 1979 :

- En 2000, la commune en comptabilise 33.
- En 2013, 29 chefs ou co exploitants.

Les chefs d'exploitation sont plutôt jeunes :

- 33% d'entre eux ont moins de 40 ans

Le questionnaire agricole réalisé parallèlement au PLU n'a pas permis d'aller au bout des réflexions.

Etat des lieux 2009 : parmi les 8 réponses à l'enquête, on note l'existence de 4 exploitations dont les chef et co exploitants ont plus de 50 ans, mais dont la succession de l'exploitation est assurée.

Près de la moitié des exploitations n'a pas répondu.



- 54% ont entre 40 et 55 ans
- et seulement 12% ont plus de 55 ans.

72% des chefs et co exploitants sont à temps plein.

En 2009 : 2 exploitants sont des doubles actifs.

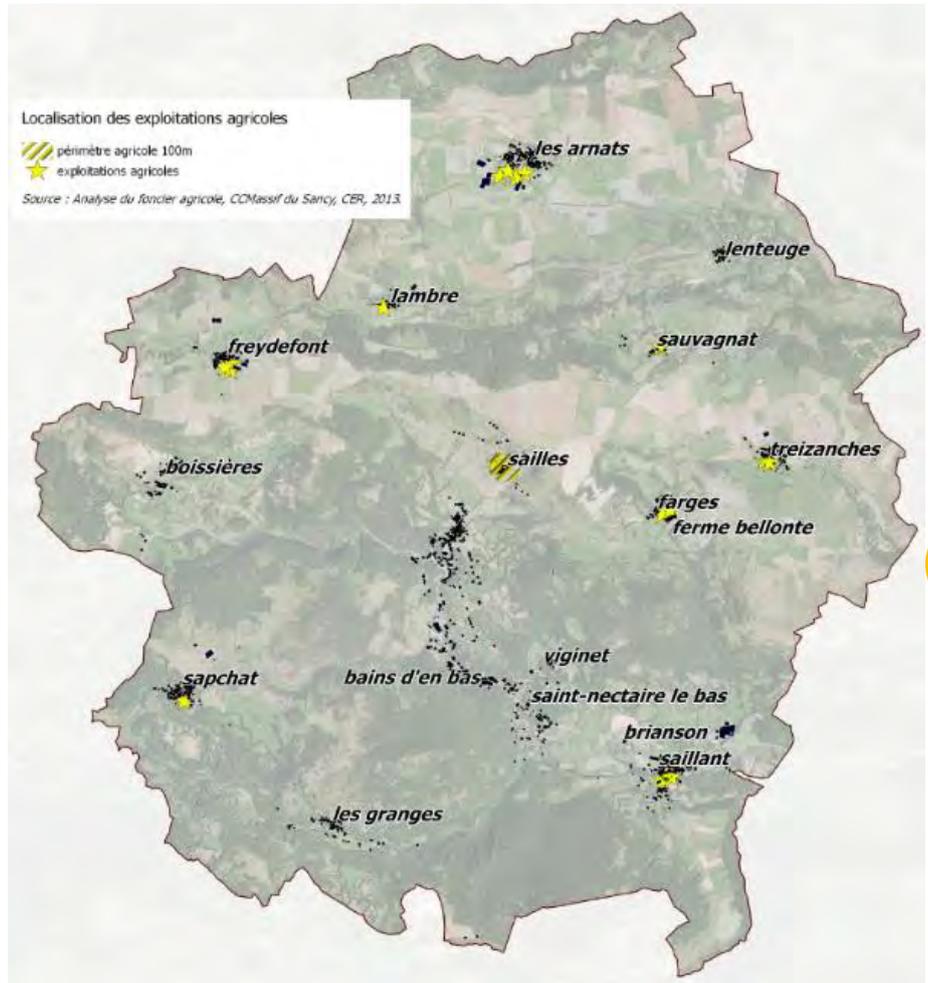
La population familiale active sur les exploitations est de 59 personnes en 2000.

Un certain nombre d'exploitation est soumise à une réglementation environnementale :

- 4 exploitations soumises au RSD (Règlement Sanitaire Départemental)
- 1 Installation Classée soumise à autorisation

Lors de l'enquête agricole, 6 exploitants n'ont pas exprimé de problématiques concernant des contraintes environnementales, en termes de voisinage, de captage, de **stockage d'effluents, de routes, ...**

Seuls 2 exploitants signalent des contraintes de voisinage.



Les productions

Compte tenu de l'altitude, l'activité herbagère est largement dominante sur la commune.

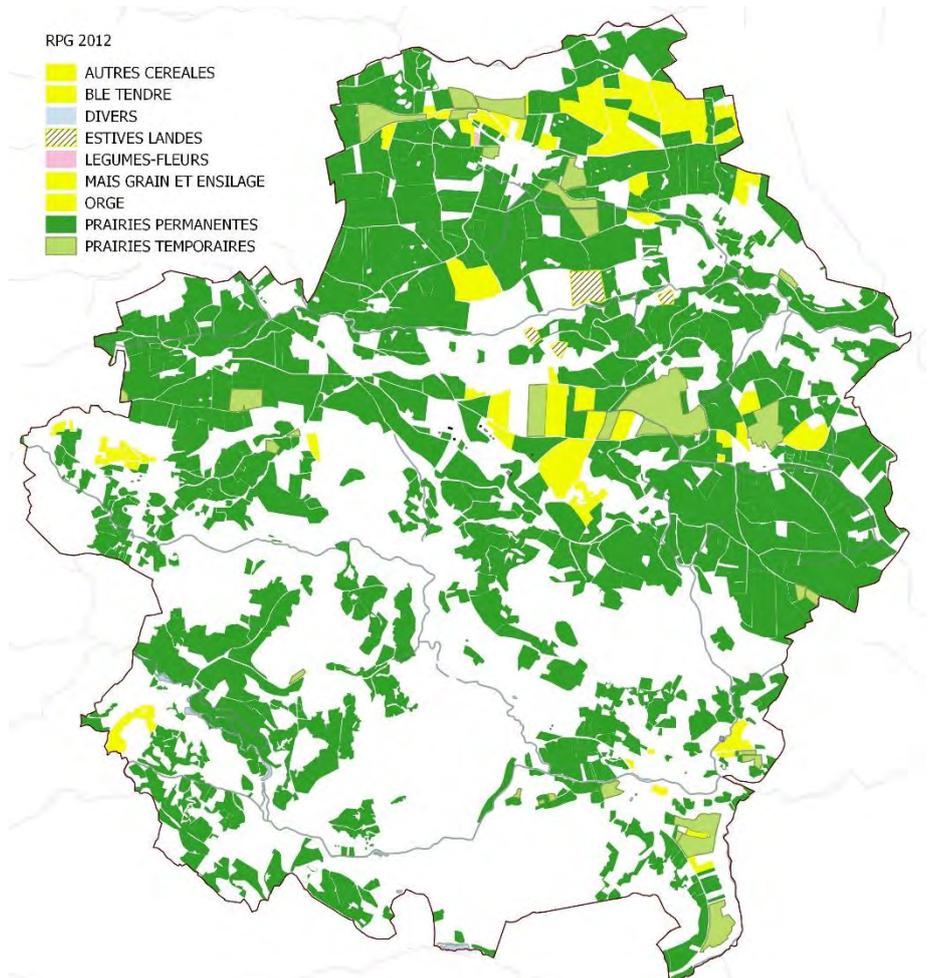
Il y avait autrefois une complémentarité entre les près de fauche des exploitations pour le fourrage de l'hiver, et les pâturages d'altitudes (1000-1300m). Il s'agissait de la mise en estive, avec fabrication du fromage dans les burons de mai à octobre.

Aujourd'hui, l'estivage des laitières se fait surtout pour quelques troupeaux de génisses. Les estives sont davantage utilisées pour l'élevage extensif de troupeaux allaitants. Quelques races emblématiques ont d'ailleurs façonné l'image du territoire comme par exemple, les races Salers et Aubrac, associées aux grandes prairies naturelles du Massif.

Désormais, il y a appropriation extérieures des estives notamment par des éleveurs de la région de l'Aubrac aveyronnais, mais également une utilisation de plus en plus collective des estives mêlant des troupeaux de différentes provenances.

A/ LES CULTURES

65% des exploitations pratiquent la culture. Les terres labourables représentent 11% de la Surface Agricole Utilisée des exploitations (en 1979, elles correspondaient à 14% de la SAU des exploitations).



En 2009,

- 1 exploitation spécialisée
- 2 exploitations sur 8 ont une double activité : élevage et céréales.

B/ L'ELEVAGE

L'élevage constitue le système agricole du territoire. 87% des exploitations réservent des terres destinées au fourrage et aux prairies. Cette occupation du sol concerne 90% de la SAU des exploitations.

Les différents élevages présents :

- les bovins : Les effectifs portent à 1222 têtes en 2000. cet effectif est comparable à celui de 1979.
L'élevage concernant tant les vaches laitières (602 en 2000, 75 en 2009) que les vaches nourrices (726 en 2000, 125 bovins viande en 2009). Depuis 1979 s'opère une mutation avec une forte augmentation de vaches nourrices.
- Les volailles : après une forte chute en 1988, ce type d'élevage progresse à nouveau.
- Les équidés concernent une minorité d'exploitants. Les effectifs portent à 28 chevaux en 2000.
- Les ovins : cet élevage est pratiqué par 5 exploitants. Les cheptels augmentent (435 en 2000).

On note la présence d'élevages piscicoles sur la Couze Chambon :

- Sapchat. Cette exploitation est actuellement fermée, mais tous les équipements existent pour permettre une reprise de l'activité.
- Les Granges
- Une laiterie est située à Saillant.
- Le Parc pédagogique au sud de Boissières accueillant des myocastors, kangourous, ...



Perspectives de développement

Ce que dit le POS

Plusieurs zones urbaines et à urbaniser du POS comprennent des espaces agricoles utilisés (selon les Registres Parcellaire Graphique 2010, 2012). Une réflexion sur la redéfinition de certains secteurs visera à préserver les espaces agricoles stratégiques.

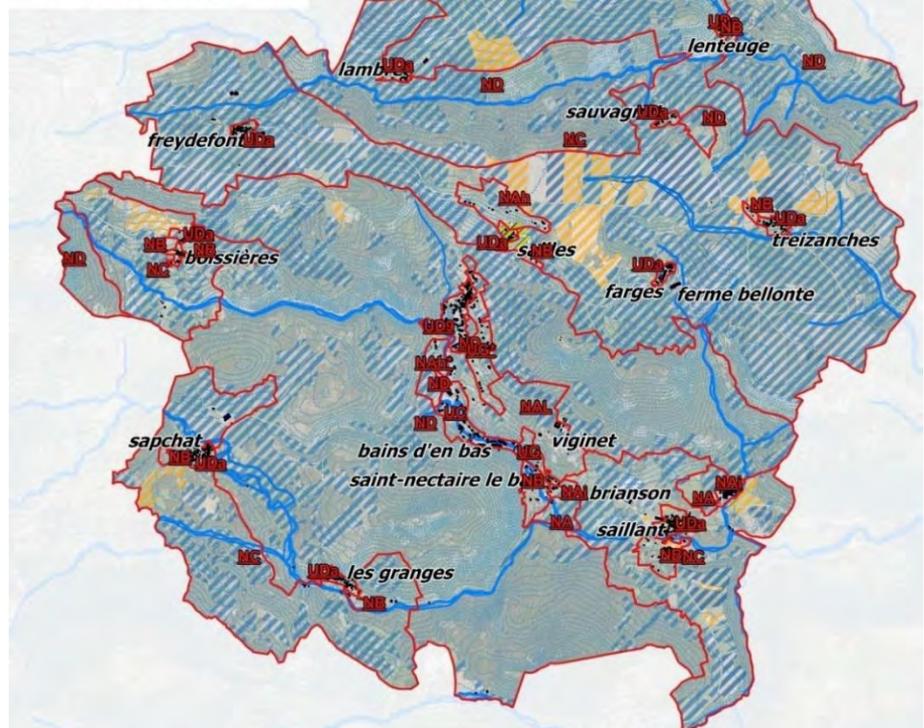
Agriculture et POS

ZonagePOS
périmètre agricole_100m

RPG2012 :

- AUTRES CEREALES
- BLE TENDRE
- DIVERS
- ESTIVES LANDES
- LEGUMES
- FLEURS
- MAIS GRAIN ET ENSILAGE
- ORGE
- PRAIRIES PERMANENTES
- PRAIRIES TEMPORAIRES
- réseau hydrographique
(cours d'eau, plan d'eau)
- courbes de niveau

Source : SIG (DDT, Carmen, BRGM), scp.DESCOEUR

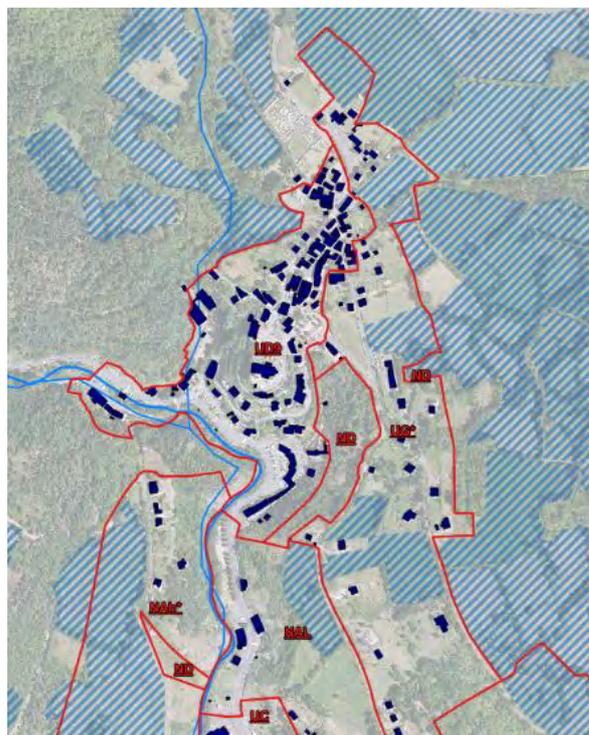




Exemple sur Sailles : Ce hameau d'origine agricole, et occupé actuellement par une exploitation, est programmé au POS actuel comme une zone de développement urbain. Actuellement, quelques constructions neuves ponctuent les espaces agraires.

D'autres hameaux et petits villages peuvent être dans ce scénario.

La réflexion portera sur l'éventualité de poursuivre ce mode de développement (en mitage, au détriment des espaces agricoles utiles et de la qualité des paysages) sur les petits noyaux bâtis ou de redéfinir les enveloppes urbaines destinées à se conforter.



Exemple sur St Nectaire le Haut : les perspectives de développement de la commune doivent concentrer ses efforts sur le renforcement du bourg centre, cependant, la redéfinition des axes de développement devra trouver un équilibre au regard de la configuration des lieux (cadre physique, topographique) et de la qualité des ressources naturelles à préserver et mettre en valeur (silhouette urbaine du bourg, paysages, ressources hydrothermales, espaces naturels ...).

La problématique de la succession des exploitations

L'âge des exploitants agricoles définit un stade de développement et donc un premier critère d'évaluation des besoins de l'entreprise

Les exploitations en développement : ce sont les exploitations qui sont composées d'au moins un jeune agriculteur (âgé de moins de 40 ans).

Souvent, elles cherchent de nouvelles surfaces pour conforter leur activité.

Elles peuvent avoir des projets de bâtiments. Aussi, il est important d'en tenir compte dans le zonage du Plan Local d'Urbanisme, et ainsi, leur laisser la possibilité de se développer.

Sur Saint Nectaire, il semble qu'1 exploitation soit concernée.

Les exploitations en « stade de croisière » : ce sont des exploitations individuelles, où les exploitants sont âgés de 40 à 50 ans.

Les exploitations dans ce cas peuvent être amenées à développer leurs bâtiments. Il est donc important de maintenir des zones agricoles autour des bâtiments existants pour ne pas limiter leur développement.

Sur Saint Nectaire, la majorité des exploitations se situe dans ce stade de croisière (10 exploitations).

Les exploitations dont la cessation d'activité de l'exploitant est prévue dans moins de cinq ans :

Sur Saint Nectaire, sont identifiés :

- 4 cessations dont la succession est assurée (remplacement par installation d'un membre de la famille).
- 2 cessations d'ici 5 à 10 ans dont la succession est incertaine (vente ou location).

L'analyse du foncier agricole (CER, 2013) ne signale aucun exploitant fragile à surveiller, mais distingue 1 jeune exploitant à soutenir et à conforter.

Périmètres de protection sanitaire

En fonction de leur nature, de leur taille et de leur mode de conduite, les bâtiments d'élevage et certaines de leurs annexes bénéficient de périmètres de protection sanitaire d'un rayon de 50 à 100 m.

Le périmètre sanitaire rend cette zone inconstructible. Ainsi, un agriculteur ne peut pas construire un bâtiment d'élevage neuf ou une annexe à moins de 50 m ou 100 m de toute construction à usage d'habitation (habitations des tiers, stades, camping hors camping à la ferme, zones à urbaniser) (sauf cas particuliers d'un exploitant devant, pour mettre en conformité son installation

autorisée, réaliser des annexes ou aménager ou reconstruire sur le même site un bâtiment de même capacité) (arrêtés ministériels du 7 février 2005 et circulaire d'application du 6 juillet 2005).

A l'inverse, une personne souhaitant construire à proximité d'une exploitation d'élevage doit respecter cette même distance. C'est la règle de réciprocité (Art L111-3 du Code Rural) qui prévoit une marge de recul entre un bâtiment d'élevage, ses annexes et les constructions de tiers à usage d'habitation ou à usage professionnel.

Ces périmètres sont fixés soit par la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soit par le Règlement Sanitaire Départemental.

Sont pris en compte pour l'instauration du périmètre :

- les bâtiments servant au logement des animaux et les différentes aires ou circulation attenantes.
- les laiteries et fromageries
- les bâtiments ou installations servant à abriter la nourriture.
- les dispositifs de stockage et de traitement des effluents.

Les besoins des exploitants

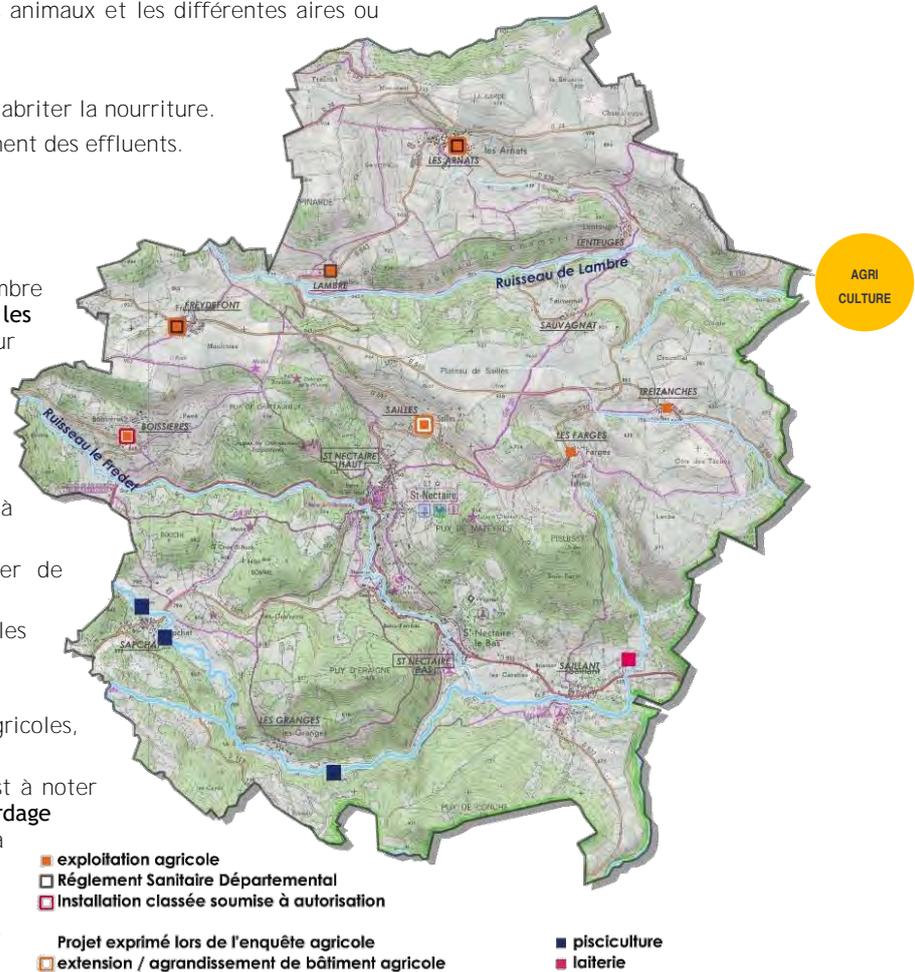
L'enquête agricole menée par la Chambre d'Agriculture en 2009 permet de mieux connaître les besoins et les projets des agriculteurs présents sur la commune de Saint Nectaire.

- 4 exploitations envisagent d'accroître ses surfaces, d'augmenter son cheptel, d'augmenter ses droits à produire (dont 1 exploitation ayant son siège à l'extérieur de la commune)
- 1 exploitation envisage de développer de nouvelles productions (génisse viande)

Ces besoins nécessitent une réflexion sur les surfaces agricoles utiles.

En terme de développement des installations agricoles, les besoins exprimés sont les suivants :

- 3 stabulations. Parmi ces projets, il est à noter qu'une stabulation est prévue en bardage bois et couverture fibro ciment dans la teinte rouge brun).
- 1 hangar de stockage
- 1 agrandissement de hangar, bâtiment de stockage



ENJEUX

La vocation agricole à maintenir et conforter. Les paysages.

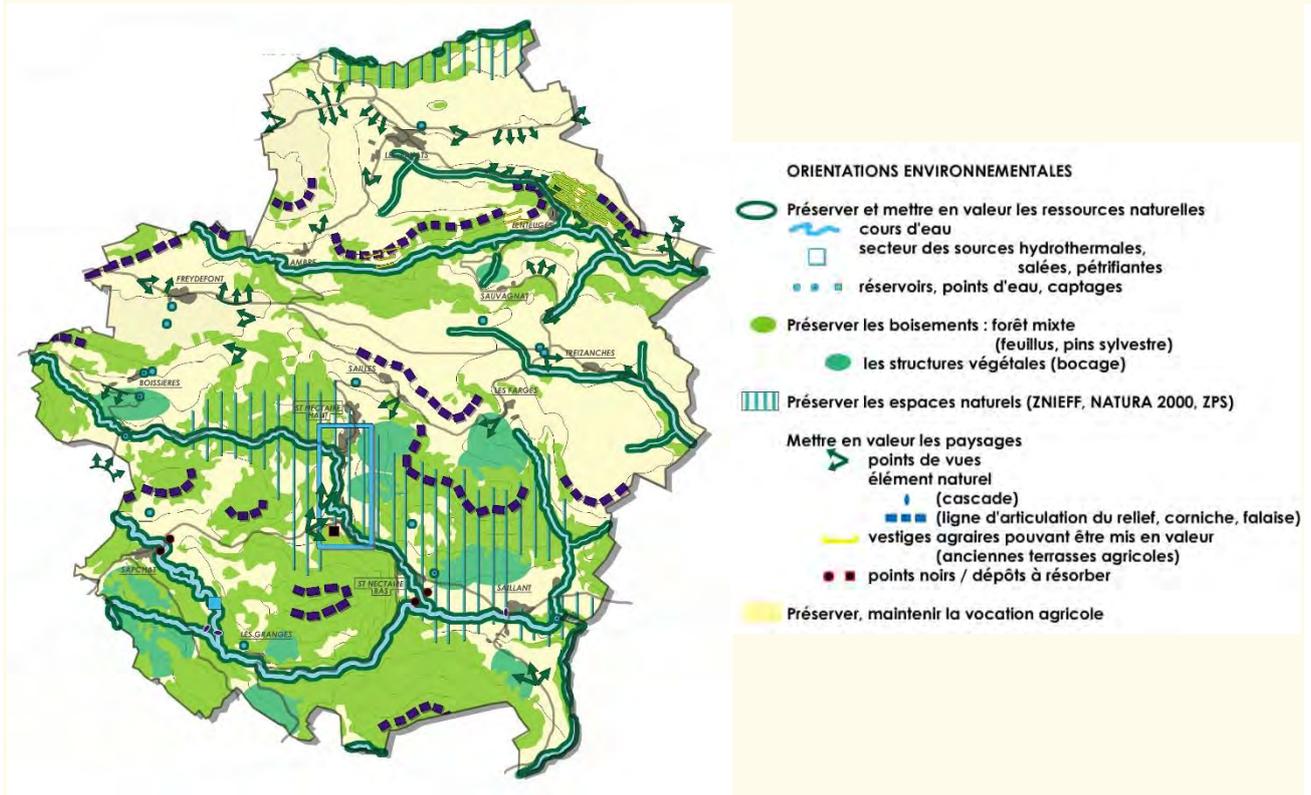
ORIENTATIONS

Maintenir la présence d'exploitations agricoles. Permettre leur développement, leur renouvellement. Protéger les terres agricoles. Développer le pastoralisme. Entretenir les prairies en friche par des troupeaux. Favoriser la reconquête des espaces abandonnés (friches). Gérer les espaces boisés. Préserver les structures végétales existantes, les trames bleues, et zones humides qui ponctuent le territoire.

Evaluation des suggestions

L'ampleur des impacts est à mettre en lien avec les ambitions de développement de la commune, qui peuvent générer une consommation foncière plus importante, au détriment des espaces agricoles et/ou naturels. Ces notions sont à prendre en compte afin de maîtriser au mieux le territoire et de mettre en place une gestion territoriale en adéquation avec le développement durable.

ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATEGIQUES



OBJECTIF SANTE : production locale de denrées alimentaires avec faible apport d'engrais et de pesticides

Bénéfices pour la santé

Les gradients sociaux dans la qualité nutritionnelle et l'origine de nutriments contribuent à l'inégalité vis-à-vis de la santé avec la consommation excessive de sucres et graisses riches en calories. Les recommandations nutritionnelles en vue d'éviter les maladies chroniques, soulignent en permanence la nécessité de consommer plus de fruits et légumes frais. Les personnes à revenus faibles, y compris les familles jeunes, les personnes âgées et les personnes sans emploi sont les moins à même de s'alimenter correctement. La production et la distribution locales de denrées alimentaires peuvent avoir un effet sur la santé mentale en ce qu'elles permettent d'accroître l'activité physique, de réduire l'isolement social et de favoriser l'estime de soi et la confiance.

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme

L'urbanisme ne tient pas toujours compte de l'importance de proposer des espaces publics et des jardins familiaux. La concentration des commerces et la croissance de vastes supermarchés réduisent la diversité de denrées alimentaires disponibles localement et désavantagent ceux qui ne disposent pas d'une voiture ce qui accentue les inégalités sociales.

Effets positifs de l'urbanisme

Les sources locales de denrées alimentaires que sont les jardins maraîchers, les jardins ouvriers, les petites propriétés et fermettes ainsi que les fermes de villes permettent aux personnes à revenus faibles de produire leurs propres fruits et légumes. Les nouveaux lieux de vie " favorables à la santé " développent ce type d'initiatives sur place pour combiner santé, bien-être et activités physiques douces. L'urbanisme peut aussi aider à préserver et à protéger des zones qui serviront à des projets collectifs et donneront la possibilité d'une production locale de denrées alimentaires. L'urbanisme favorise également la diversité des équipements commerciaux dans des petits centres de quartier, permettant de diminuer la dépendance individuelle vis-à-vis des hypermarchés situés en dehors des centres-ville.

Sur les zones urbanisées, dans le cadre des orientations d'aménagement et de programmation, il pourra être envisagé de créer une zone de protection sanitaire, non aedificandi, en bordure de zonage, dans le cadre du principe de précaution.

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

MOBILITE

ÉTAT DES LIEUX

Les voies de communications

La commune est bien desservie en infrastructures et dispose d'une certaine attractivité :

- proximité d'axes routiers majeurs : A75, A89 à moins de 30 minutes
- la RD996 est la voie majeure drainant le territoire. La RD996 est soumise à l'article L.111.1.4. du code de l'urbanisme, dit Amendement Dupont. Cette voie classée à grande circulation est soumise à une marge de recul, inconstructible, de 75m, de part et d'autre de l'axe de la voie.
- Les voies secondaires desservent les villages éparpillés.
- Les chemins communaux sont le support de plusieurs itinéraires de randonnées et découvertes.

Les études antérieures :

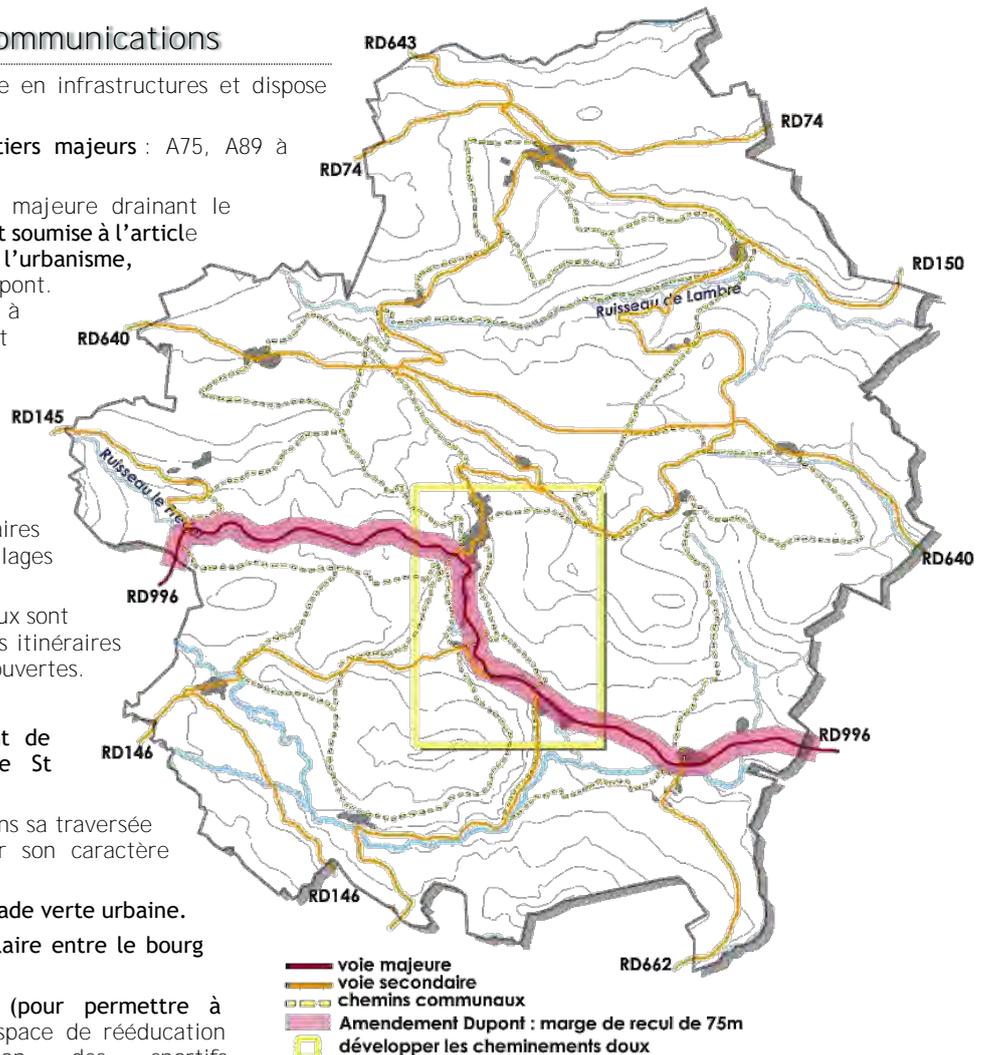
- L'Etude de repositionnement de l'offre touristique globale de St Nectaire (2005) préconise

* un recalibrage de la RD996 dans sa traversée du bourg, afin de lui enlever son caractère routier.

* l'aménagement d'une promenade verte urbaine.

* la mise en place d'un funiculaire entre le bourg Haut et le bourg Bas.

* la réalisation d'un stade (pour permettre à Thermadore de proposer un espace de rééducation fonctionnelle à destination des sportifs professionnels). Le site proposé est vers la plaine de Saillant.



Les stationnements

La commune dispose d'un assez bon maillage : plusieurs zones de stationnements sont réparties dans le bourg (haut et bas). Ils permettent d'accéder rapidement aux services et équipements. Cependant, en période touristique, ces derniers sont saturés et le stationnement devient une problématique majeure.

L'équipement automobile des ménages s'améliore, ce qui contribue à augmenter la problématique des stationnements en centre ancien.

Les déplacements

Rappels des lois : C'est avec la Loi dite loi Loti du 30-12-1982 (loi d'orientation des transports intérieurs) qu'apparaît le droit au transport. La question de l'environnement contribue progressivement à la prise en compte de la problématique des transports. Ainsi, la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, du 30-12-1996, institue un droit au transport collectif (alors que la loi de 1982 instituait un droit au transport individuel).

L'objectif est de promouvoir les autres transports. Les raisons de ce changement sont liées aux problèmes engendrés par la circulation automobile, en terme de pollution, bruit et coût.

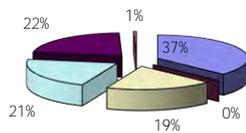
Les transports individuels

- la voiture constitue le moyen de transport dominant et l'équipement des ménages en automobiles s'améliore (désormais sur la commune, 42% des ménages disposent de 2 voitures ou plus.
- le covoiturage n'existe pas sur la commune et pourrait être développé.

Les transports collectifs

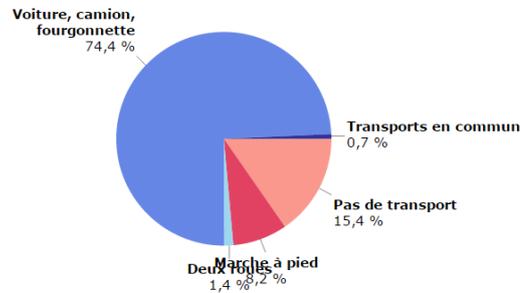
- La commune ne dispose pas de gare.
- Les transports Transdôme : 1 ligne Besse - Clermont (n°74).
- Le service public pour les personnes à mobilité réduite : La mairie organise des trajets sur Champeix les 1^{er} et 3^{ème} vendredis matins de chaque mois, par le moyen d'un taxi.

Migrations pendulaires en 1999



- Actifs ayant emploi dans sa commune de résidence RP99
- Actifs ayant emploi dans une com même UU que com résidence RP99
- Actifs ayant emploi dans une com même ZE que com résidence RP99
- Actifs ayant emploi dans une com même départ que com résidence RP99
- Actifs ayant emploi dans une com même région que com résidence RP99
- Actifs ayant emploi hors de sa région de résidence RP99

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

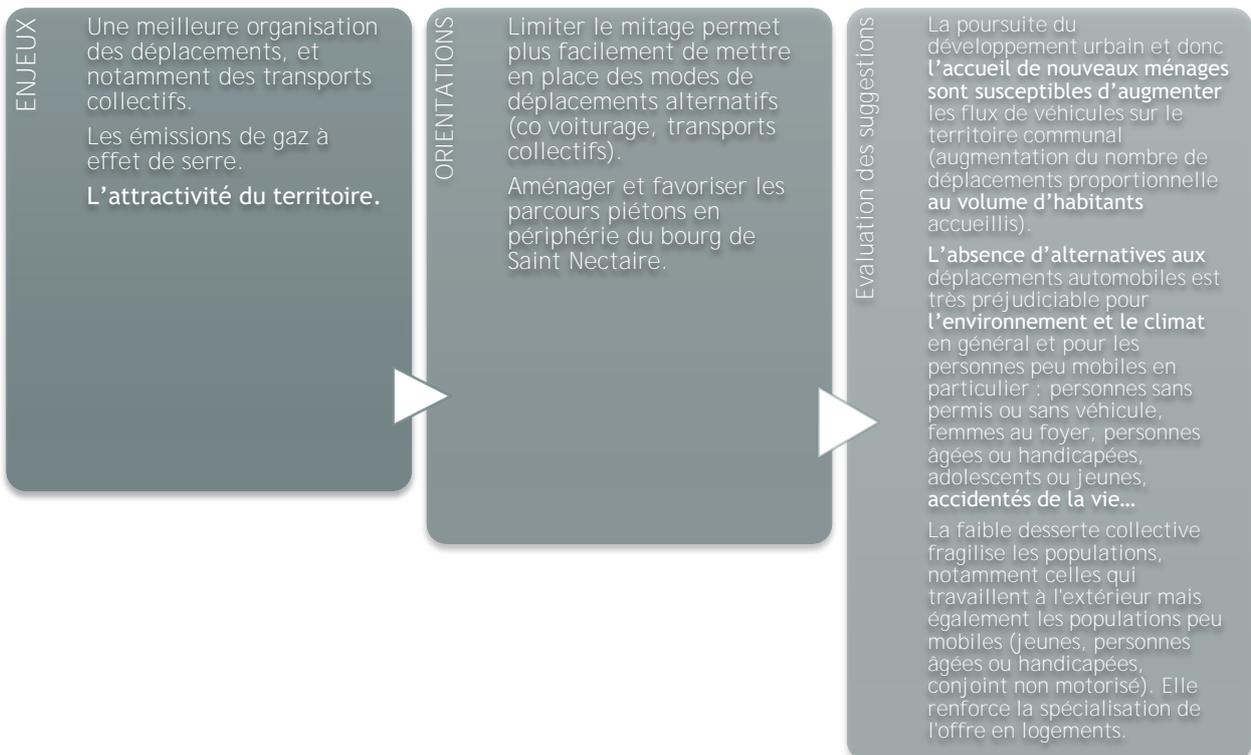


La commune offre peu d'emplois. Les entreprises présentes sur la commune ne suffisent pas (laiterie, casino, foyer logement pour personnes âgées, hôtellerie et restauration essentiellement l'été). Les bassins d'emplois extérieurs fréquentés sont Clermont Ferrand et Issoire.

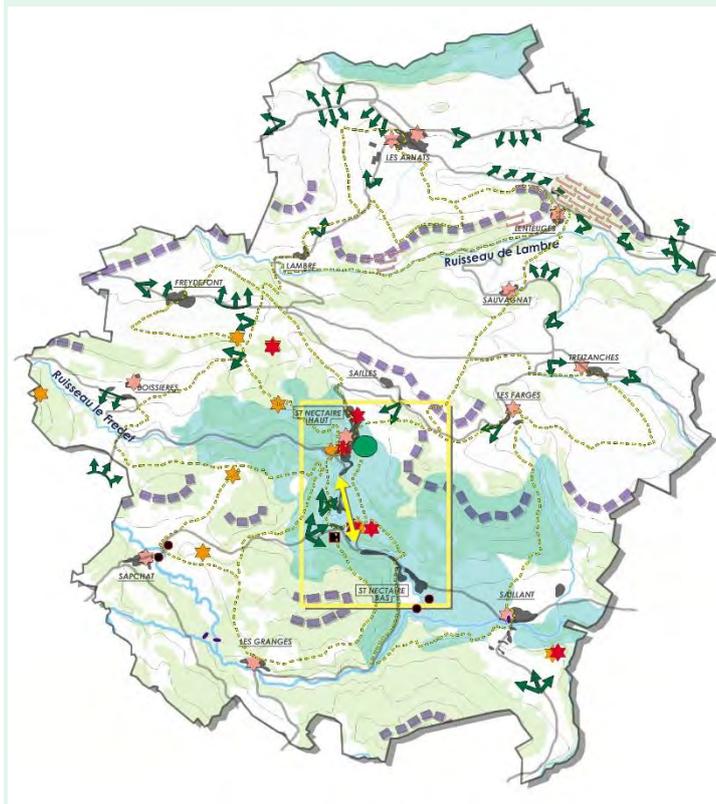
Les modes doux

Compte tenu de la taille du territoire, de l'éparpillement des emprises urbaines, et du contexte topographique, les modes doux présents sont plus des chemins de randonnée que des cheminements internes au bourg.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT



ORIENTATIONS STRATEGIQUES, POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE



ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE ET TOURISTIQUE

Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine

- ★ monument historique
- ★ petit patrimoine rural
- vestiges agraires (anciennes terrasses agricoles sous friche)
- ★ menhir, dolmen, grotte

Préserver, mettre en valeur les éléments du paysage

- points de vues
- ligne du relief, corniche, falaise

Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel

- espaces naturels
- ★ site du marais : gérer les pressions et menaces

Favoriser des aménagements de qualité

- projet d'amphithéâtre vert à créer
- développer les cheminements existants
- favoriser les cheminements doux entre St Nectaire Haut et Bas
- projet de recalibrage de la traverse du bourg



OBJECTIF SANTE : développer les déplacements doux

Bénéfices pour la santé : **La pratique d'exercices favorables à la santé permet de combattre les maladies cardio-vasculaires, les accidents vasculaires et autres maladies associées à la fois aux emplois sédentaires et aux styles de vie stressants. Des modes de vie sains sont à même d'améliorer le bien-être mental et, par conséquent, avoir une influence sur la santé corporelle.**

Effets négatifs potentiels de l'urbanisme : Les zones d'habitat à faible densité, et éloignées des possibilités d'approvisionnement impliquant des trajets plus long entraînent l'utilisation excessive des véhicules, n'incitent pas à des styles de vie favorables à la santé

Effets positifs de l'urbanisme : L'urbanisme peut créer un environnement attrayant, sûr et commode qui incite les individus à se rendre à pied ou à bicyclette au travail, dans les magasins et les autres équipements locaux. Les projets d'aménagement doivent intégrer des possibilités de loisirs adaptées, réparties dans les centres bâtis et faciles d'accès (parc, jardins, promenades, circuits détente le longs des ruisseaux). La zone N du PLU est adaptée à ces projets, ainsi que les zones Uj (jardins urbains).

Texte réalisé à partir du guide : Urbanisme et santé, le guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants, Hugh Barton et Catherine Tsourou

HABITAT ET URBANISME

Évolutions architecturales et urbaines, et Projections

ARCHITECTURE

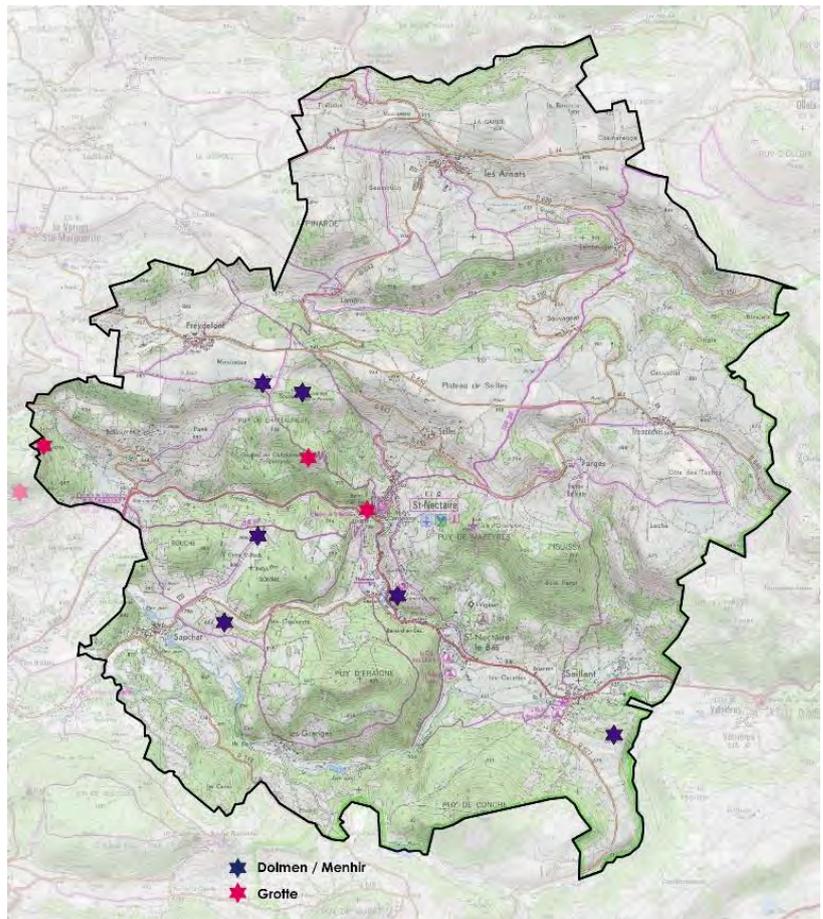
Eléments d'archéologie

6 mégalithes (2 menhirs et 4 dolmens), ponctuent le territoire de Saint Nectaire.

- Dolmen de Saillant
- Dolmen du parc
- Dolmen de la Pineyre
- Dolmen de Spachat : Il lui reste 3 supports effondrés sur lesquels **s'appuie une belle dalle de couverture d'environ 15 tonnes.**
- Menhir de la Croix St Roch : Monolithe datant de la préhistoire. Il porte une croix de fer dédiée à Saint-Roch qui fut fichée dans une pierre ronde.
- Menhir de Freydefont : **C'est un monolithe préhistorique.** Implanté sur un plateau basaltique tabulaire, il marque le paysage par sa présence. Dimensions : 1,50 mètres de hauteur, il est surmonté d'un petit bloc basaltique sur lequel était installée une croix venue christianiser le monument.

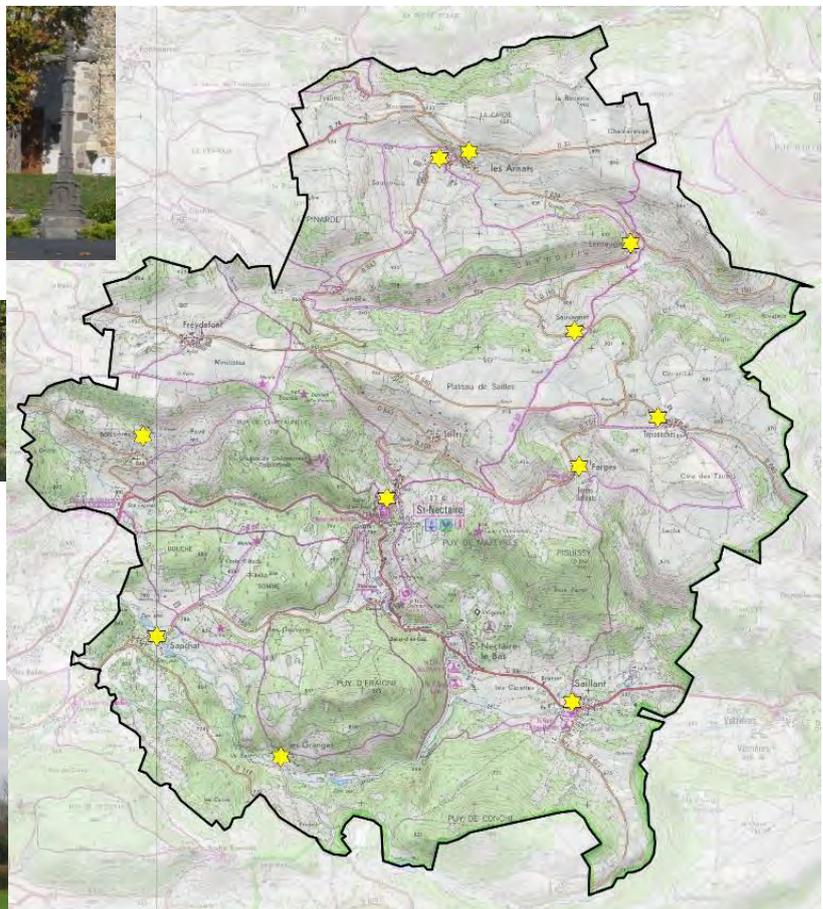
De nombreuses grottes

Voir en Annexe, la liste des sites archéologiques, DRAC.



Eléments du Petit Patrimoine

Le territoire communal de Saint Nectaire est ponctué d'éléments du petit patrimoine rural. Ces témoins concernent à la fois la vie religieuse (croix, monument aux morts), que la vie agricole (abreuvoir, puits, pompe à eau, pigeonnier, poids public), ou la vie quotidienne (lavoir, four).



Un inventaire du petit patrimoine a été réalisé par le Parc Naturel Régional (par Jason Gaydier en 2015).

Nom_objet	Famille	Type	Présentation générale	Lieu-dit	Propriété	Propriétaire
Moulin	Patrimoine hydraulique	Moulin à eau	Moulin à eau formé d'un volume rectangulaire couvert en lauzes. Maçonnerie réalisée en moellons de lave. Linteaux des ouvertures de la face Est réalisés en pierre blanche. Faitage de la couverture réalisé en zinc. Beaucoup de mousse sur la couverture. Absence d'un certain nombre de lauzes. Edifice difficilement accessible. Face ouest, canalisations d'arrivée d'eau réalisées en béton.	Sapchat	Publique	Section
Travail	Patrimoine agricole	Travail	Simple travail métallique dont il ne reste plus que la structure, en mauvais état. Ce travail, qui servait autrefois à ferrer les animaux, sert désormais du support pour placarder des affiches.	Sapchat	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Croix de chemin en fonte très travaillée, avec des extrémités finement sculptées et des motifs végétaux représentés sur les différentes branches de la croix. Au centre de la croix se trouve le Christ, et à la base du fût, un homme et une femme agrippés à la croix. Cette dernière repose sur un socle en lave.	Sapchat	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Petite croix en fer forgé reposant sur un long socle en lave. Le soubassement est en partie effondré.	Sapchat	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Petite croix en fer forgé reposant sur un socle en pierre. Elle se trouve en surplomb de la route à la sortie Ouest du village.	Sapchat	Publique	Commune
Abreuvoir	Patrimoine agricole	Abreuvoir	Abreuvoir composé d'un bac en béton et d'un second bac monolithique rectangulaire, lui aussi un béton.	Sailles	Publique	Commune
La "croix longue"	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Croix de chemin, monolithique, en lave, caractérisée par la présence de bras courts. Présence de lichen, croix très désaxée vers l'arrière. Sous les picots, les angles du fût de la croix sont chanfreinés.	Sailles	Publique	Commune
La "croix petite"	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Croix de chemin, monolithique, en lave, caractérisée par la présence de bras courts.	Sailles	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Four à pain en hémicycle, formé de deux volumes extérieurs. La petite abside est couverte de lauzes. Voûte parabolique au niveau du fournil. Arrosement des murs consolidés au béton. Faitage réalisé pour partie en fibro-ciment et pour partie en terre cuite. Couverture du fournil réalisé en tuiles de terre cuite. Présence de salpêtre au niveau des briques de terre cuite formant la voûte.	Freydefont	Publique	Commune
Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine composé d'un long bac longitudinal rectangulaire en béton alimenté en eau par une borne d'alimentation en béton. La fontaine repose contre un muret.	Freydefont	Publique	Commune
Abreuvoir	Patrimoine agricole	Abreuvoir	Abreuvoir en béton disposé contre un mur et composé d'un seul bac.	Freydefont	Publique	Commune
Abreuvoir	Patrimoine agricole	Abreuvoir	Abreuvoir en béton disposé contre un mur et composé d'un seul bac.	Les Granges	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Four à pain couvert en lauzes. Edifice formé d'un seul volume terminé en hémicycle. Fournil voûté d'un berceau brisé. Four très plat, réalisé en briques de terre cuite. Maçonnerie réalisée en moellons de granit et de lave. Encadrement de la porte réalisé en lave. Mur sud rejointoyé au ciment. Rénové.	Les Granges	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Petite croix en fonte où le Christ git. La croix est scellée sur un socle en lave de grande taille et de forme octogonale. Un cerclage métallique entoure le socle.	Les Granges	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Croix de chemin, en pierre monolithique, située en surplomb du hameau. Croix réalisée en granit rose grossier. Inscription: "1840" encadrée, au-dessus de la traverse. Croix non stable, à sceller. Traces importantes de lichen. Croix désaxée vers le sud.	Les Granges	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Croix édifée après la guerre 1939-45, en souvenir du bombardement, finement sculptée sur une face (Christ). L'inscription "INRI" (en latin, "Iesus Nazarens, Rex Iudaeorum", qui signifie "Jésus le Nazaréen, roi des Juifs") est gravée au-dessus du Christ crucifié. Croix non stable, à fixer selon un axe vertical.	Farges	Publique	Commune

Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine en béton composée d'une borne d'alimentation en eau et d'un bac monolithique en béton. La fontaine repose contre un muret. On peut apercevoir au niveau de la borne d'alimentation une ancienne sortie d'eau aujourd'hui condamnée. Les alentours ont été aménagés.	Farges	Publique	Commune
Fontaine et lavoir	Patrimoine mixte	Fontaine-lavoir	Lavoir rectangulaire formé de quatre plans de travail taillés dans des blocs de lave. Chaque pierre numérotée est gravée d'un chiffre romain. La fontaine qui précède le lavoir est en béton (béton préfabriqué pour le bac, et ne présente aucun intérêt. La fontaine alimente le lavoir par débordement. L'eau étant mal canalisée entre les deux édifices, il y a beaucoup d'humidité dans cette zone. Soubassement du lavoir réalisé en moellons de lave et traité avec un enduit ciment.	Farges	Publique	Commune
Fontaine et lavoir	Patrimoine mixte	Fontaine-lavoir	Lavoir et fontaine juxtaposés, en lave (fontaine de droite en béton). Lavoir formé de trois plans de travail posés sur un soubassement maçonné. A l'abandon. Absence de tuyauterie au niveau de la borne en hémicycle de la fontaine en lave. La fontaine en béton est alimentée en eau.	Farges	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Four à pain formé d'un seul volume extérieur terminé en hémicycle. Voûte du fournil en plein-cintre surbaissé. Voûte du foyer en briques de terre cuite. Murs extérieurs enduits (ciment et chaux), raccords traités avec un enduit ciment. Couverture formée de plaques ondulées en fibrociment. Faitage du fournil réalisé en terre cuite. Conduit extérieur de la cheminée cassé. Présence de mousse sur la face nord de la couverture. Enduit intérieur à reprendre. Absence d'un certain nombre de briques de la voûte du foyer.	Farges	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Four à pain formé d'un seul volume extérieur et daté de 1817. Voûte du fournil en arc brisé. Banquettes latérales du four couvertes de belles dalles de lave. Foyer désaxé sur la gauche, voûte en terre cuite. Edifice couvert de plaques ondulées de fibrociment, y compris faitage. Présence importante de mousse sur la couverture. Couverture absente sur le côté sud du foyer, dont la porte est voilée. Maçonnerie intérieure et extérieure traitée avec un enduit ciment. Beaucoup de traces d'humidité.	Treizanches	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Petite croix de mission en fonte. Cette croix est cassée (il manque l'extrémité supérieure ainsi qu'un des deux bras) et rouillée. Cette croix est scellée sur un socle en lave où on peut lire l'inscription "MISSION 1877".	Treizanches	Publique	Commune
Abreuvoir	Patrimoine agricole	Abreuvoir	Abreuvoir composé de deux bacs en béton. L'objet est abrité par un grand mur de soutènement en pierres.	Treizanches	Publique	Commune
Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine couverte formée d'un long bac en lave monolithique. L'édifice de plan rectangulaire est complété à l'arrière d'une petite abside circulaire (cachée par les arbres) couvertes en lauzes. Cette abside abrite une pompe métallique. Volume principal couvert en plaques de fibrociment ondulées. Maçonnerie réalisée en moellons de lave et en tuf blanc taillé de Farges. Murs intérieurs rejointoyés au ciment dans l'abside et dans le volume principal. Beaucoup de lierre.	Treizanches	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Four à pain en abside anciennement formé de deux volumes extérieurs distincts, mais repris de telle façon qu'il forme désormais un seul volume. Belle voûte du four en pierres taillées. Présence de deux conduits extérieurs de cheminée. Maçonnerie réalisée en moellons de lave, traités avec un enduit qui semble être bâtard. Toiture du fournil formée d'une charpente en bois et de tuiles de terre cuite. Murs intérieurs traités avec un enduit ciment, porte du foyer coulissante, en bon état, arc de décharge au-dessus du linteau de la porte réalisé en bois. Abside fendue au sud-ouest.	Sauvagnat		
Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine composée d'un bac, en lave sur 3 côtés et d'une borne en béton. Située devant le four précédent, la végétation est de plus en plus envahissante. Traces de lichen. Etanchéité du bac et évacuation de l'eau à revoir.	Sauvagnat	Publique	Commune

Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine imposante dotée d'un grand bassin en lave où l'on peut voir les joints d'étanchéité fait au mortier de ciment. La fontaine est alimentée en eau grâce à une borne d'alimentation en béton située à l'extrémité du bac. L'ensemble repose contre un mur dont la maçonnerie appareillée en moellons de lave d'origine diverse a été rejointoyée au mortier de ciment.	Sauvagnat	Publique	Commune
Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine composé d'un bac monolithique en lave et d'une borne d'alimentation ancrée dans le muret de soutènement. Une petite niche a été aménagée et des verres ont été placés dedans.	Sauvagnat	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Croix en fer forgé rouillée scellée sur un socle en pierre. Un des bras de la croix est cassé. Le visage du Christ est représenté en plein milieu de la croix.	Sauvagnat	Privée	
Croix	Patrimoine religieux	Croix de cimetière	Croix en lave sculptée de façon à ce qu'elle ressemble à un tronc d'arbre. La croix est fissurée par endroit et le socle sur lequel elle repose est en mauvais état.	Saillant	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Croix de mission rectangulaire en lave où l'on retrouve le Christ. Sur le suppedaneum on peut lire la date 1877 gravée. Le socle de la croix est en lave et est recouvert de mousse. Sur le soubassement en pierre de taille, on peut lire l'inscription: "XXIV Xbre MDCCCLXXVII".	Saillant	Publique	Commune
Calvaire	Patrimoine religieux	Calvaire	Petit calvaire en lave, composé d'une croix et de deux petites tours. La croix présente des extrémités fleurdelysées, et semble avoir été scellée plusieurs fois au mortier de ciment.	Saillant	Publique	Commune
Statue	Patrimoine religieux	Statue	Statue de taille moyenne représentant la vierge à l'enfant. De nombreuses traces de lichen parsèment l'objet qui se trouve au sommet d'une remise.	Saillant		
Chapelle	Patrimoine religieux	Chapelle	Ancienne église de Saillant. Maçonnerie réalisée en moellons de lave, tuf taillé et lave taillée. Nef consolidée par des cerclages métalliques. Volume Est couvert en ardoises fibro. Partie supérieure de la face sud de ce volume traitée avec un enduit ciment. Quelques rejointoiements sont réalisés au mortier ciment au niveau inférieur. Problèmes similaires sur la face Est. On distingue l'emplacement d'une ancienne fenêtre. Maçonnerie fendue au-dessus de la fenêtre de la sacristie. Face nord du volume principal traitée en partie au mortier ciment.	Saillant	Publique	Commune
Monument aux morts	Patrimoine civil	Monument commémoratif	Monument composé d'un unique pilier en lave, sur lequel est sculptée la croix de fer. Deux plaques de marbre ont été posées, l'une pour les soldats morts lors de la Première guerre mondiale, l'autre pour ceux morts lors de la Seconde guerre mondiale. L'objet ne présente pas de décoration autour de lui, et nombreuses traces de lichen jonchent l'édifice.	Saillant	Publique	Commune
Monument commémoratif	Patrimoine civil	Monument commémoratif	Monument dit "La Liberté", sculpté par Jean Parrat, maire de Saint-Nectaire de 1872 à 1902. Monument rappelant le pacte d'entente entre la France et la Suisse en 1803. Les trois personnages sculptés personnifient les trois cantons suisses. Sur la stèle sont gravées les armoiries de la Suisse, et sur la poitrine de Marianne, la devise de Sully. En bon état.	Saillant	Publique	Commune
Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine composée d'un grand bac monolithique en béton et d'une borne d'alimentation en eau. Une voiture est stationnée devant l'objet.	Saillant	Publique	Commune
Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine octogonale réalisée en lave et datée de 1864. Pilier orné de quatre visages en moyen-relief, d'un aigle et de quatre animaux aquatiques. Vase au sommet du pilier réalisé en lave. Marche cernant le bassin réalisée en béton. Partie importante du bassin reconstituée en béton. Bassin étanche. Rejointoiement des éléments du pilier à reprendre.	Saillant	Publique	Commune
Fontaine-mixte	Patrimoine mixte	Fontaine-lavoir	Fontaine en lave (présence de deux plans de travail inclinés très étroits) située le long du côté sud du four.	Saillant	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Four à pain formé de deux volumes extérieurs distincts de plan rectangulaire. Maçonnerie réalisée en moellons de lave. Encadrement de la porte en béton, y compris le linteau. Couverture en ardoises fibro-ciment. Faitage en zinc.	Saillant	Publique	Commune
Abreuvoir	Patrimoine agricole	Abreuvoir	Abreuvoir composé de deux bacs en béton, dont l'un est complètement cassé.	Boissières	Publique	Commune

Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine composée de trois bacs juxtaposés en cascade. Chaque bassin comporte une borne d'alimentation en eau ancrée dans le muret.	Boissières	Publique	Commune
Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine rectangulaire en lave. Pompe en fonte, sculptée d'une tête de lion. Plan de travail incliné en lave juxtaposé au bac. Bac non étanche, fuites au niveau des joints d'étanchéité verticaux.	Boissières	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Four à pain formé d'une veule volume extérieur. Fournil voûté en plein-cintre (foyer non accessible). Encadrement de l'ouverture réalisé en lave. Couverture en ardoise, faitage réalisé en fibro-ciment ondulé. Les conduits extérieurs des cheminées sont réalisés en briques de terre cuite fusées. Enduit extérieur sur tout l'édifice.	Boissières	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Très beau four en abside formé de deux volumes extérieurs couverts en lauzes. Voûte du fournil en plein-cintre. Hotte de la cheminée daté de 1818 (arc de cercle). Maçonnerie visible réalisée en moellons de lave. Mur nord traité avec un enduit ciment gris. Enduit à la chaux disparu au niveau de la voûte du fournil.	Boissières	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Four à pain en abside formé de deux volumes extérieurs distincts. Abside couverte en terre cuite, légèrement plus large que le fournil. Maçonnerie formée de moellons de lave rejointoyés à la chaux. Encadrement de la porte réalisé en granit et lave. Linteau en béton. Couverture du fournil réalisée en tuiles de terre cuite.	Lenteuge	Publique	Commune
Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine imposante dotée d'un grand bassin en lave où l'on peut voir les joints d'étanchéité fait au mortier de ciment. La fontaine est alimentée en eau grâce à une borne d'alimentation en béton située à l'extrémité du bac. L'ensemble repose contre un mur dont la maçonnerie appareillée en moellons de lave d'origine diverse a été rejointoyée au mortier de ciment.	Lenteuge	Publique	Commune
Abreuvoir	Patrimoine agricole	Abreuvoir	Succession de 3 bacs en béton alimentés en eau par une borne d'alimentation.	Lenteuge	Publique	Commune
Abreuvoir	Patrimoine agricole	Abreuvoir	Abreuvoir composé d'une borne d'alimentation en eau et de deux bacs en béton juxtaposés.	Lambre	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Four à pain en hémicycle composé d'un seul volume extérieur. L'édifice est entièrement enduit de ciment, et la couverture est en tôle ondulée.	Lambre	Publique	Commune
Lavoir	Patrimoine hydraulique	Lavoir	Lavoir de plan carré, formé de quatre plans de travail en lave. Maçonnerie du soubassement rejointoyée ou traitée avec un enduit ciment. Tuyauterie et robinet en bon état. Manque une grille de protection au niveau du trop-plein. Beaucoup de vase à l'intérieur du bac. Joints d'étanchéité très visibles au niveau des plans de travail. Bac étanche, mais présence importante de salpêtre sur la face Est. Traces d'humidité à la face de la face nord.	Les Arnats	Publique	Commune
Abreuvoir	Patrimoine agricole	Abreuvoir	Abreuvoir composé d'une borne d'alimentation en eau et de deux bacs en béton juxtaposés. La végétation cache une partie de l'objet.	Les Arnats	Publique	Commune
Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine en lave (3 côtés) située à l'ouest du lavoir. Bac vide, mais robinet au niveau du tuyau d'alimentation en eau de la fontaine. Joints du bac non étanches. Trop-plein cassé. Mur de protection traité avec un enduit ciment gris. Traces d'humidité. Quelques angles de plaques de lave cassés.	Les Arnats	Publique	Commune
Four à pain	Patrimoine artisanal et industriel	Four à pain	Edifice formé de deux volumes distincts. Angle nord-ouest du fournil tronqué. Foyer couvert de petites lauzes. Maçonnerie réalisée en moellons de lave. Enduit extérieur réalisé au mortier de chaux. Faitages du fournil et du foyer. Partie supérieure du conduit extérieur de la cheminée à reprendre. Couverture du four en tôles ondulées et de l'abside en lauzes.	Les Arnats	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Petite croix en fer forgé, rouillée, sur lequel le Christ semble détaché de l'objet mais raccroché tant bien que mal. La croix est scellée sur un socle en lave et en béton.	Les Arnats	Publique	Commune
Monument aux morts	Patrimoine civil	Monument commémoratif	Monuments aux morts édifié en mémoire des soldats morts aux combats lors des deux guerres mondiales. Une inscription est gravée sur la face Nord de l'édifice et le nom de tous les soldats sur les trois autres côtés. Le pilier est finement travaillé à son sommet et des obus sont disposés aux quatre coins de l'édifice.	Saint-Nectaire	Publique	Commune

Croix	Patrimoine religieux	Croix de cimetière	Imposante croix de mission grandement travaillée, représentant le Christ et des extrémités finement sculptées. La croix repose sur un socle en lave.	Saint-Nectaire	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de cimetière	Croix de malte sur un socle octogonale travaillé. Le fût de la croix est de grande taille. On peut distinguer une forte présence de lichen sur l'ensemble de l'objet.	Saint-Nectaire	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Croix de carrefour, monolithique, en lave, sculptée en moyen-relief sur une face. Angles chanfreinés. Socle monolithique circulaire en granit. Traces de mousse et de lichen. Partie du bras droit du Christ et partie supérieure de la tête cassées.	Saint-Nectaire	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Simple croix, de petite taille, de section circulaire, en lave. Cette croix repose sur de multiples socles rectangulaires en lave. On peut lire sur l'un des socles "IHS CHAUDERON 1608).	Saint-Nectaire	Publique	Commune
Croix	Patrimoine religieux	Croix de chemin	Croix monolithique en lave reposant sur un socle en lave lui aussi.	Saint-Nectaire	Publique	Commune
Abreuvoir	Patrimoine agricole	Abreuvoir	Abreuvoir composé d'un seul bac en béton.	Saint-Nectaire	Publique	Commune
Fontaine	Patrimoine hydraulique	Fontaine	Fontaine en lave, octogonale. Pilier de section octogonale, mouluré à sa base et en sa partie supérieure. Grand bassin mouluré, cerclé à sa base. Présence d'un trop-plein. Autour du bassin, sol marqué par des pavés de lave et des éléments en béton. Non alimenté en eau pendant une partie de l'année, petit bassin supérieur réalisé en béton. Joints d'étanchéité et nombreux raccords au mortier ciment.	Saint-Nectaire	Publique	Commune
Fontaine et lavoir	Patrimoine mixte	Fontaine-lavoir	Fontaine en lave, avec une borne encastrée dans le mur. Lavoir présentant un plan de travail, en moellons de lave. Extrémité droite du lavoir complétée en béton. Soubassement du lavoir rejointoyé au mortier ciment. Fleurie.	Saint-Nectaire	Publique	Commune

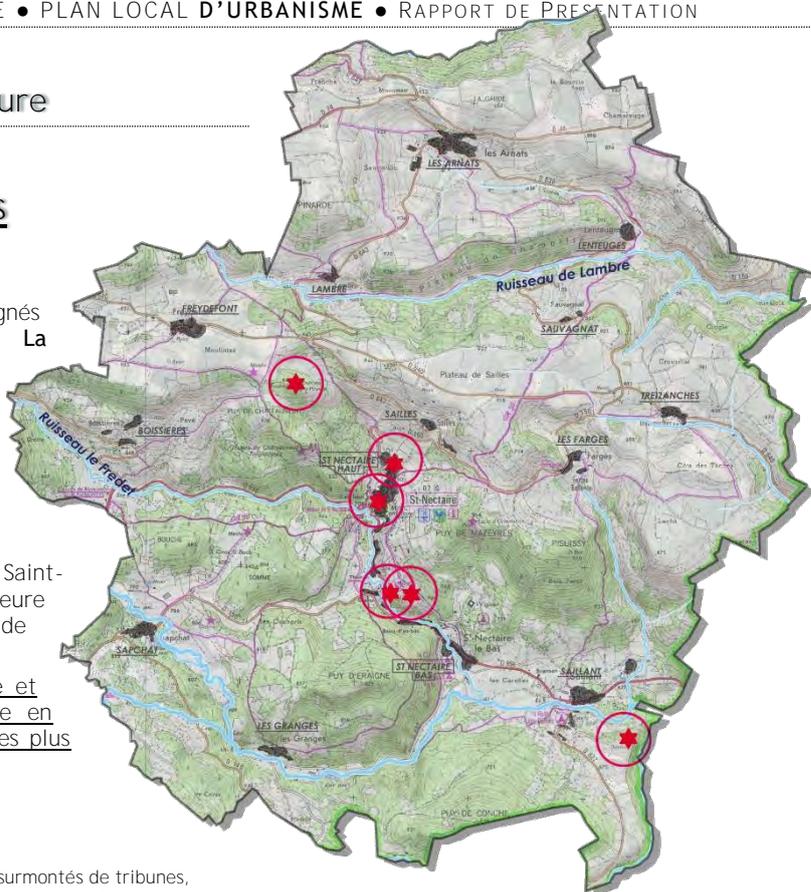


Architecture Majeure

Les monuments historiques

Localisation des monuments historiques :

Ces monuments historiques sont accompagnés d'un périmètre de protection de 500m. La multiplication de ces périmètres, notamment sur le bourg, peut générer des difficultés de gestion du territoire.



L'église de Saint Nectaire

Perchée sur son socle rocheux, l'église de Saint-Nectaire élevée en trachyte gris clair, demeure l'une des plus étonnantes églises majeures de Basse-Auvergne.

L'église de Saint Nectaire, à la fois romane et byzantine, est classée Monument Historique en 1840, et figure parmi les édifices religieux les plus remarquables et fréquentés du département.

Construite entre 1146 et 1178, elle se compose :

- d'un narthex avec tribune au-dessus,
- d'une nef voûtée en berceau avec bas-côtés surmontés de tribunes,
- de deux transepts avec chapelles semi circulaires orientées,
- d'un chœur terminé par un cul-de-four et bas-côtés flanqués de trois chapelles rayonnantes.
- La croisée est couverte par une coupole avec pendentifs, et surmontée d'un clocher à huit pans avec flèche en tuf (parties supérieures du clocher et flèche refaites au 19e siècle).

L'édifice a été restauré en 1875 par Bruyère :

- la couverture de lauze et tuiles creuses a été remplacée par des dalles de basalte
- adjonction d'arcatures sur les façades extérieures
- réfection du clocher

L'église possède un trésor :

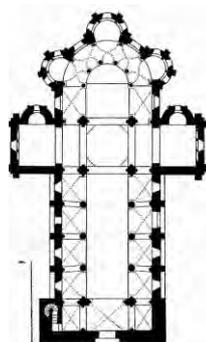
- un buste de saint Baudime (compagnon de saint Nectaire), en cuivre doré, dans le transept nord. Datant du XIIe siècle, il fut réalisé en bois et lames de cuivre doré orné de cabochons. Le buste est classé monument historique au titre d'objet le 27.01.1897.
- une vierge en bois marouflé polychrome du 12^e siècle. Cette Vierge en majesté est classée monument historique au titre d'objet le 25.02.1899.
- 2 plats de reliures d'orfèvrerie ornés d'émaux de Limoges, datant du 12^e siècle, restaurés au 15^e siècle. Ces objets sont classés monument historique le 25.02.1899.
- un bras reliquaire en argent de saint Nectaire datant du XVe siècle. Cet objet est classé Monument Historique le 22.05.1955.
- un bénitier en pierre sculpté, datant du 15^e siècle. Il semble provenir d'une fontaine de l'ancien château de saint nectaire. Il est classé au titre d'objet en 1840.
- Une statue de Saint Nectaire en Majesté, en bois peint et marouflé, datant des 14^e-15^e siècles. Elle est classée au titre d'objet le 30.08.2000.

Les chapiteaux historiés : Entre les épisodes de l'Apocalypse, de la vie du Christ et de celle de saint Nectaire, plus de 100 figures sont représentées dans le chœur.

Certains vitraux de l'église sont signés Félix Gaudin et Adrien Baratte (maîtres verriers).

L'étude de repositionnement de l'offre touristique globale sur St Nectaire (2006) préconise la mise en place d'un spectacle lumière à l'église et l'aménagement d'un amphithéâtre vert faisant face à l'église.

(photos : Gérard Charbonnel, 2008)



HABITAT

La Croix du Marchial

Croix en lave de la fin du 15e ou du 16e siècle. La face antérieure est sculptée d'un Christ ; la face postérieure d'une Pieta portée sur un cul de lampe. Elle est classée Monument Historique en 1889.

Le Dolmen de Saillant



D'époque néolithique, le dolmen est classé Monument Historique en 1862.

Il est enfoui dans un gigantesque tumulus en terre et en pierres supérieur à 8 m de diamètre et d'une hauteur de 2 m. Les 5 piliers verticaux ainsi que la dalle de couverture de 10 tonnes qui repose sur ceux-ci sont en basalte.

Les restes de squelettes humains découverts, témoignent de la fonction sépulcrale du dolmen et prouve que la construction de ce monument date de l'époque Néolithique finale Chalcolithique (fin 3ème millénaire avant notre ère).

Le Dolmen du Parc

D'époque néolithique, le dolmen est classé Monument Historique en 1862.

Premier mégalithe du Puy de Dôme à avoir bénéficié d'une protection au titre des Monuments Historiques (1875). Il était autrefois entouré de cases celtiques. Le tumulus qui l'entourait fut arasé et sa chambre intérieur complètement pillée.

Dimension : table de couverture de 3,50 m de longueur, 2 m de largeur, 70 cm d'épaisseur et pèse environ 13 tonnes.



HABITAT



Le Tumulus / Dolmen de la Pineyre

Ce dolmen d'époque néolithique, est classé Monument Historique le 09.06.1923.

Dimensions : tumulus d'environ 15 m de diamètre, dalle de couverture pesant plus de 25 tonnes (plaque de basalte provenant d'une coulée de lave) / 4 supports.

La Villa Russe

A partir des établissements thermaux nés au début du 20e siècle le long de la vallée de la Couze, Jean Giraudon, entrepreneur, décida vers 1880 de créer une station dont il se fit le promoteur, l'urbaniste, l'architecte et le constructeur. Après l'édification des thermes et du casino, il éleva des villas à des fins locatives dont cette villa russe au style éclectique, mariant des emprunts à l'architecture balnéaire à des références à l'architecture neo-mauresque.

L'édifice est inscrit Monument Historique le 29.12.2004.



Les chapelles de St Nectaire Bas et de Saillant

Ces 2 édifices ne sont pas protégés au titre des Monuments Historiques mais constituent des éléments majeurs du patrimoine architectural de la commune.

Chapelle des Baigneurs à Saint-Nectaire-le-Bas, près des bains romains : Architecture de style néo-roman. Le portail se compose d'un arc en plein cintre reposant sur des colonnes. Les claveaux en pierre de Farges alternent avec une autre pierre taillée. Le tympan ainsi formé est orné d'un damier noir. Un cordon de billettes souligne l'ensemble. La partie haute de l'élévation est percée par une baie géminée dont le dessin reprend celui du portail.



L'Habitat : architecture ancienne et récente

L'architecture agricole

L'architecture de la commune est résolument agricole. Seul Saint Nectaire Bas présente une architecture thermale.

La maison du journalier

Il s'agit de la forme la plus élémentaire de la cellule familiale, se composant d'un unique logement, sans bâtiments agricoles.

Pour faire l'économie d'un mur, et lutter contre la rudesse du climat, certaines se blottissent les unes contre les autres.



Exemples de montade



La ferme en ligne : la maison bloc

Ce type constitue la formule la plus simple et probablement la plus ancienne. Face aux contraintes climatiques, ce modèle s'est implanté au revers des croupes, sur l'adret, ou sur des replis de terrains.

Le logis, la grange et l'étable sont regroupés sous le même toit.

Ce modèle prédominant des fermes petites à moyennes peut se décliner sous 2 sous types :

* *La ferme bloc à terre primitive :*

- Ce modèle juxtapose horizontalement les espaces à vocations agricoles au logis, sous une toiture unique.
- La déclivité du terrain est utilisée dans l'implantation du bâti.
- On trouve en série le volume habitation et le volume de l'étable.
- L'accès à la grange qui occupe tout l'espace des combles peut se faire soit par une levée de terre appelée localement *montade* ou *levade*, ou par une pente de terrain.
- L'accès à la grange peut également se faire de plein pied.



* *La ferme bloc à terre évoluée :*

- Le logis comporte un niveau.
- Les fermes bloc à terre peuvent se présenter soit en un seul volume (sans décrochement de toiture), soit en deux volumes (le volume habitation se distingue du volume grange étable par un décrochement de toiture)



Dans certains cas, la transformation d'une maison bloc primitive (un nouveau logis, plus vaste et parfois à un étage, est venu s'accoler au mur pignon de la construction d'origine) entraîne un décrochement des deux corps de bâtiments.

Les bâtiments agricoles modernes

Ils ont des proportions très importantes. L'aplat des toitures est considérable. Les matériaux utilisés sont des matériaux nouveaux (bois, ciment, bac acier ...). Leur implantation répond à la règle en vigueur et l'impact dans le paysage n'est pas toujours maîtrisé. Les aménagements paysagers aux abords des constructions ne sont pas toujours présents.



L'architecture urbaine

Les maisons de maître

Caractéristiques :

- un plan carré ou rectangulaire
- Un volume de toiture important, dégageant des combles.
- **R+1+c jusqu'à R+2+c**
- Symétrie des façades développant 3 travées.
- Ordonnancement des ouvertures



Les maisons de bourg

Caractéristiques :

- La totalité de la parcelle est construite
- Un volume simple
- R+2 au maximum



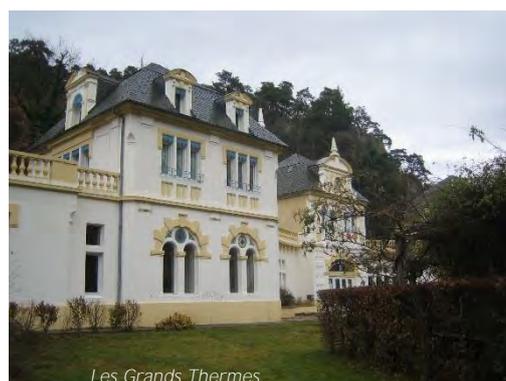
L'architecture thermale

Rappel du contexte général :

Au 18^e siècle, le thermalisme n'est pas proprement développé. La fréquentation reste régionale et ce n'est que vers 1770-80, qu'un bassin rudimentaire fut aménagé.

Le thermalisme a atteint sa maturité durant les 19^e et 20^e siècles, dans l'élan d'une médecine moderne et scientifique, d'un important développement des infrastructures et moults engouements.

La station s'étale principalement le long du ruisseau le Fredet. Elle renferme un répertoire de styles des plus variés, satisfaisant les besoins du public en installations fonctionnelles, modernes et confortables.



L'espace urbain est structuré par les équipements publics : établissements de bains et de santé, équipements de sports et de loisirs, hôtels et autres établissements d'accueil. L'ensemble assure le prestige de la station et doit frapper les esprits par son originalité. Les monuments-phares des principaux équipements ont longtemps assuré presque à eux seuls la promotion de la station, indépendamment de la réputation de ses vertus thérapeutiques.

Jean Giraudon, entrepreneur à Perrier, a fortement participé à la construction de la cité thermale. En 1889-90, il fait construire les Grands Thermes sur l'emplacement des bains Boette et agrandit les bains romains. Il élève quelques villas (villa Russe, villa Bleue, Villa du Dolmen, villa du Casino) et crée le parc thermal sur le marécage des Gravières. Il est également le constructeur du casino et de l'hôtel du parc.

En 2009, un inventaire du patrimoine thermal a été réalisé par la Route des Villes d'Eaux du Massif Central. L'objectif de cette étude est une valorisation du caractère patrimonial des villes d'eaux afin de modifier l'image parfois trop médicalisée des stations. Dans l'étude, la commune de Saint Nectaire est identifiée comme ayant un patrimoine thermal intéressant.

L'identité thermale

Saint-Nectaire se compose de deux centres thermaux et deux bourgs anciens. Les quartiers thermaux de Saint-Nectaire-le-Haut et Saint-Nectaire-le-Bas s'alignent le long de l'unique route qui traverse la vallée entre les deux villages restés très à l'écart du thermalisme.

- Quartier thermal de Saint-Nectaire-le-Haut : Il ne subsiste que les magnifiques Bains Cornadore désaffectés et menaçant de ruine, la villa Saint-Hubert et quelques hôtels sans intérêt patrimonial.
- Quartier thermal de Saint-Nectaire-le-Bas : **Tous les éléments constituant le quartier thermal s'alignent le long de l'étroite vallée (du nord au sud) : le casino, le petit viaduc (ou passerelle), le parc du dolmen, l'ancien Grand Hôtel du Parc et les villas longeant le parc thermal, les anciens Grands Thermes (Office de Tourisme), les Bains Romains intégrés à l'hôtel Mercure et quelques anciens hôtels et villas.**
- Le nouveau centre de remise en forme Thermadore au centre de Saint-Nectaire, entre les deux quartiers thermaux.

Les différentes séquences de la vocation thermale de la cité de Saint Nectaire la Bas s'inscrivent de manière discontinue, le long du ruisseau de Fredet.

Ces secteurs renferment des éléments caractéristiques des stations thermales.

➔ Les constructions savantes liées au thermalisme :

Les nouveaux espaces créés pour les besoins du thermalisme sont structurés par des équipements.

- Les établissements de bains et de santé : es Bains Romains - **établissement Mercure, Thermadore, ...** . Nombreux sont **les établissements aujourd'hui disparus.**
- Les établissements commerciaux : casino
- Des hôtels
- Quelques villas de villégiatures
- Les petites architectures abritant les sources.

Ces constructions diffèrent totalement de l'habitat rural traditionnel. Programmes modernes et innovants qui génèrent de grandes constructions confortables (grands volumes). Ces constructions font « front » au paysage. Il y a un rapport à préserver ...**Architecture / paysage ; Village / campagne ; Rivière / montagne ... le tout organisé** autour de points de vues significatifs.

➔ Les éléments décoratifs du concept de villégiature :

Ces éléments architecturaux sont l'œuvre d'artisans. Ils rehaussent l'expression et le caractère de l'architecture de villégiature. Ces arts décoratifs se retrouvent sur les villas et hôtels construits essentiellement entre la fin du 19^e siècle et le début du 20^e siècle (époque dynamique du thermalisme à Saint Nectaire).

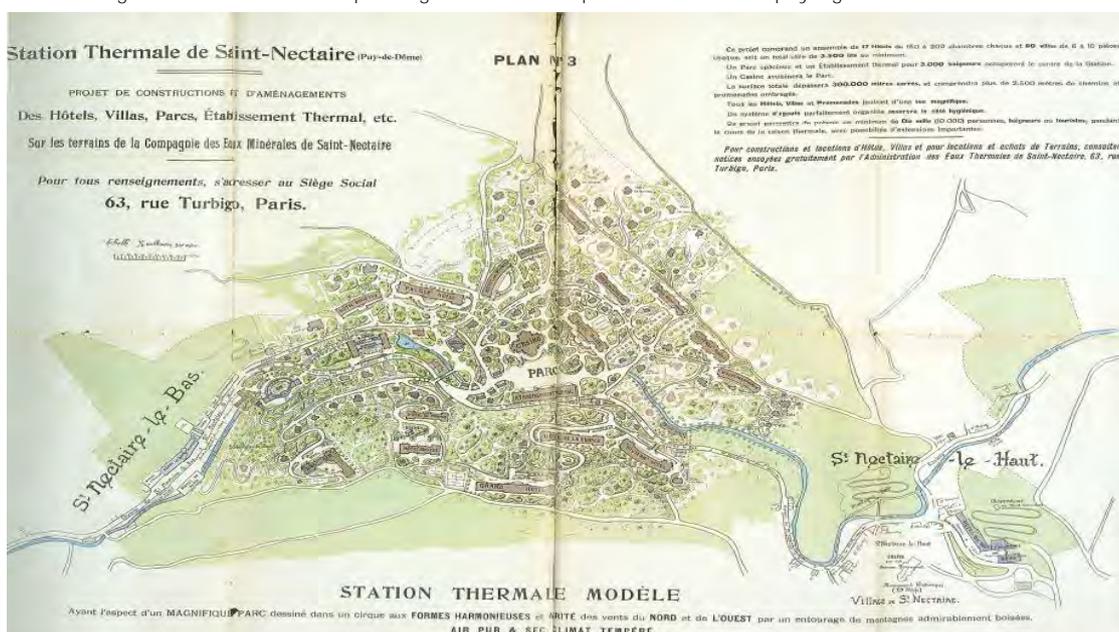
- la ferronnerie : garde corps, marquise,
- faux branchages
- le bois : feston décoré sous l'avancée de toit, kiosque



➔ Les aménagements paysagers :

Chaque hôtel avait son parc, chaque villa ou demeure possédait son jardin aménagé. Pergola, serre, palissage, plantation en pots, noyers, ... s'associaient à la construction savante des jardins. Ils épousaient la pente, débordaient sur le domaine public et offraient à la vue de très beaux spécimens d'arbres aux essences rares.

Ces aménagements trouvaient un prolongement dans le parc thermal et le paysage environnant dans une certaine continuité.



Les établissements thermaux

Les thermes sont le lieu de la cure, de la maladie ou du corps qu'il faut régénérer.

En 1870, la ville comptait 3 établissements thermaux :

- Les Bains Romains, de style néoclassique, construit dans les années 1810, à St Nectaire le Bas.

L'établissement de bains primitif est construit avant 1817 par Jacques Mandon et le Dr Marcon (sur les vestiges des bains antiques). D'après l'architecte Ledru, ce bâtiment misérable et sombre faisait à la fois office de bains, de buvette et de logement. Mandon reconstruit peu après son établissement en y installant 10 cabines positionnées en demi-cercle dans une grande salle au rez-de-chaussée, et les buvettes à l'étage. Ce bâtiment avec baies cintrées en façade correspond à la partie inférieure des Bains Romains actuels. En 1865, Jules Mandon (fils de Jacques) cède les Bains Romains à Boëtte Rochette. Vers 1879, leur direction est confiée à son gendre Vauzy-Boëtte qui restaure l'établissement et double ses capacités. Les bains sont ensuite acquis vers 1890 par l'entrepreneur de Perrier (vers Issoire) Jean Giraudon, qui procède à des agrandissements. Les bains sont revendus en 1907 à la société thermale nouvellement créée. Ils appartiennent aujourd'hui à l'hôtel Mercure.



- L'Etablissement du mont Cornadore en 1832 à St Nectaire le Haut.

Après avoir mis au jour une source en 1827, Serre s'associe au médecin inspecteur Vernière pour construire un établissement de bains constitué d'une longue salle voûtée avec 11 cabines disposées autour d'un couloir central. La source captée jaillissait au 1er étage dans un large réservoir dans lequel les malades puisaient l'eau recommandée dans leur cure de boisson. Vers 1842, Joseph Mandon construit une extension des Bains Cornadore, un hôtel de dimension modeste ne comprenant qu'un étage et trois fenêtres en façade. En 1873, l'architecte Bruyères construit à l'avant des bains Cornadore un grand hall avec fronton triangulaire surmonté d'une voûte en verre. Le grand hall est percé de portes donnant accès à des cabines supplémentaires. Les chambres situées au-dessus de l'établissement communiquent avec les bains au rez-de-chaussée par l'intermédiaire d'un large escalier central. Les Bains Cornadore sont acquis après 1907 par la Société thermale, propriétaire des établissements de Saint-Nectaire-le-Bas. D'importants travaux de restauration sont effectués. Les parois et les cabines sont carrelées de céramique. Une salle de pulvérisation et un appareil pour les affusions lombaires complètent l'installation. Des buvettes sont modifiées, l'eau arrive directement au rez-de-chaussée dans un pavillon spécifiquement conçu.

- Les Bains Boëtte, construits en 1824, et furent remplacés en 1889 par les Grands Thermes par Jean Giraudon (entrepreneur à Perrier) de style néo renaissance. Leur dimension monumentale fait directement référence à une architecture savante.
- Les grands thermes (actuel office de tourisme) à St Nectaire le Bas.

En 1888-1889, l'entrepreneur Giraudon fait construire les Grands Thermes à l'emplacement des anciens Bains Boëtte devenus trop vétustes. Etablissement réhabilité en 1993 et reconverti en Office de Tourisme. L'établissement de style néo-renaissance est constitué de trois pavillons reliés par deux ailes basses.

- ✓ Corps de bâtiment central :- grande porte à arc surbaissé ; - piliers à bossage ; - fronton demi-circulaire surmontant la pendule.
- ✓ Ailes basses en forme d'hémicycle, couronnées de balustrades.
- ✓ Corps latéraux :- baies géminées au rez-de-chaussée ; - fenêtres du premier étage habillées de lambrequins ; - lucarnes avec frontons à arcs surbaissés.



Nouvel établissement Espace Thermadore



Les établissements publics liés au site thermal

Le parc, le casino, les kiosques à musiques, sont les lieux de rencontre et de loisirs liés aux établissements thermaux.



<p>Parc Thermal et Parc du Dolmen à Saint-Nectaire-le-Bas <i>Parc thermal : aménagé vers 1890 par Giraudon.</i> Parc du Dolmen : planté et aménagé vers 1890 par Giraudon. La promenade du parc thermal qui s'étend entre l'Hôtel du Parc et le casino, est aménagée autour d'une pièce d'eau. Elle contraste avec le Parc du Dolmen, au caractère plus sauvage, situé juste au dessus. Ce mélange et ce contraste entre le naturel et l'artificiel caractérisent la station de Saint-Nectaire. Les curiosités locales, dolmens et grottes, stimulent l'imagination des curieux. Le plus célèbres des dolmens constitue le clou du parc.</p>	<p>Le casino réalisé par Giraudon construit en 1890 et brûlé vers 1937. Casino construit en béton armé avant ou après guerre.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



<p>Salon de Thé à Saint-Nectaire-le-Bas <i>Pavillon à pans de bois construit en bordure du parc thermal, près du pavillon de la Source Rouge. Architecture en pierre de Farges et pans de bois. Arcs en plein cintre ou surbaissés. Toiture débordante soutenue par des consoles en bois.</i></p>	<p>La rotonde à Saint-Nectaire-Le-Bas : <i>Petit bâtiment qui coiffe la résurgence de trois sources « La Sainte-Césaire », « La Boëtte » et « La Rouge ». Architecture de fer et de verre.</i></p>	<p>Source rouge à Saint-Nectaire-le-Bas <i>Petit pavillon construit avant le salon de thé, en bordure du parc thermal.</i> Architecture en bois et en pierre d'andésite taillée. Toiture débordante soutenue par des consoles en bois.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Les hôtels, immeubles de rapport et les villas

La petite cité thermale de Saint Nectaire est marquée par une typologie architecturale très variée : néo classique, art déco, néo mauresque, Les hôtels datent de la fin du 19^e siècle et présentent une architecture classique. Leurs dimensions sont imposantes au regard du site. Les caractéristiques : plan en parallépipède, travées régulières ; des balcons, souvent individuels, soulignent les étages. Ils sont agrémentés de garde corps en font plus ou moins décorés : **des chaînages d'angles en saillie, ...** .



<p>Hôtel du Parc - actuellement Résidence du Parc Saint-Nectaire-le-Bas Construit en 1890 par Jean Giraudon. <i>Proportions gigantesques par rapport à la superficie réduite de la station. Ce monumentalisme peut traduire un besoin de représentativité et laisse planer un doute quant à l'importance véritable du nombre de baigneurs qui fréquentent la petite station en cette fin de siècle. Façade en pierre de Farges et enduit. Travée centrale et travées latérales mises en valeur par des balcons, les fenêtres du 2^e étage sont coiffées d'un fronton triangulaire, celles du dernier étage habillées de frontons à arcs surbaissés, et par leur toiture plus haute. Garde-corps en fonte moulée aux motifs très fins. Fenêtres ornées de lambrequins. Entrée protégée par une marquise en fer forgé.</i></p>	<p>Hôtel Paris Saint-Nectaire-le-Bas <i>Grand Hôtel élevé sur 4 niveaux et large de 13 travées. L'hôtel est agrandi par une véranda en bois largement ouverte par des grandes fenêtres à arc surbaissé. Sa terrasse débordante est soutenue par des consoles en bois. L'entrée est protégée par une marquise en fer forgé. Grille de clôture en fer forgé.</i></p>	<p>Castel Marguerite Saint-Nectaire-le-Bas <i>Elément néo-médiéval : tour octogonale. Escalier extérieur en forme de vague.</i></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Modèle début 20^e siècle, fortement remanié probablement dans la seconde moitié du 20^e siècle.

<p><i>Hôtel Régina à Saint-Nectaire-le-Bas</i> Hôtel construit pour la famille Dupont (Achille). Elément néomédiéval : échauguette sur l'angle.</p>	<p><i>Hôtel du Rocher</i> Saint-Nectaire-le-Bas, en contrebas du parc du dolmen, à gauche du petit viaduc. Immeuble construit en pierre de Farges taillée et en moellons, pour la famille Dupont. Deux arcs monumentaux en plein cintre s'élèvent aux niveaux du rez-de-chaussée et de l'entresol, formant la devanture d'un local commercial (aujourd'hui une pizzeria). Elément néo-médiéval : tour abritant l'escalier.</p>	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Immeubles et villas sont marqués par une grande variété typologique s'inter mêlant. On note la présence de certains édifices dont l'organisation interne est celle d'un immeuble (plusieurs appartements en location saisonnière desservis par un escalier commun), mais dont l'enveloppe extérieure est celle d'une maison individuelle. Il s'agit de villas d'agrément.



Les caractéristiques :

- variété des volumes et formes de toitures
- variété des matériaux de constructions : bois, brique, moellon de pierre disposé en opus incertum, ...
- les angles de la construction peuvent recevoir un traitement différent : tour d'angle, pignon rompant la ligne de la toiture
- des éléments structurels et décoratifs empruntés à l'architecture régionale : aisseliers de bois soutenant de larges débords de toitures, fermes apparentes en pignon (pan de bois)



<p><i>Villa Saint-Hubert à Saint-Nectaire-le-Haut</i> Villa pittoresque avec échauguette, toiture débordante soutenue par des consoles en bois. Façade en pierre de Farges et enduit.</p>	<p><i>Villa Le Dolmen à Saint-Nectaire-le-Bas, en contrebas du parc du dolmen, à droite du petit viaduc.</i> Villa pittoresque construite vers 1890 pour la famille Roux. Toiture largement débordante soutenue par des consoles en bois. Façade enduite. Tour des fenêtres et chaînage d'angle en pierre de Farges taillée.</p>	<p><i>Villa La Tour à Saint-Nectaire-le-Bas, en contrebas du parc du dolmen, à droite du petit viaduc.</i> Villa de style néo-médiéval construite vers 1890 à la demande de la famille Roux : Grosse tour ronde ; Façade ornée d'un élément sculpté de style néo-gothique.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



<p><i>Villa Gergovia à Saint-Nectaire-le-Bas</i></p> <p>Cette villa était l'annexe d'un grand hôtel aujourd'hui démoli. Son unique accès se fait par un passage souterrain aboutissant aujourd'hui à une ouverture située à plusieurs mètres au-dessus du sol.</p> <p><i>Villa pittoresque :</i> · Toiture débordante soutenue par des consoles en bois. · Garde-corps en métal ouvragé. · Entrée surmontée d'une tourelle carrée de style néo-médiéval, ornée d'un bandeau de carreaux en terre cuite sous la toiture.</p>	<p><i>Villa du Docteur Porge</i></p> <p><i>Saint-Nectaire-le-Bas, en face de l'Office de Tourisme</i></p> <p><i>Villa pittoresque :</i> · Façade en partie recouverte d'enduit et de moellons de pierre disposés en opus incertum. · Fenêtres de différentes formes parfois habillées de brique rouge. · Entrée protégée par une petite galerie en bois. Toiture débordante soutenue par des consoles en bois.</p>	<p><i>Villa Serrane</i></p> <p><i>Saint-Nectaire-le-Bas, à gauche de la villa Russe</i></p> <p><i>Villa pittoresque construite vers 1890 :</i> · Façade en partie recouverte d'enduit et de moellons de pierre disposés en opus incertum. · Toiture largement débordante soutenue par des consoles en bois. Allèges de fenêtres habillées de petits moellons de roche volcanique. · Balcon en bois orné d'un carreau de terre cuite · Fenêtres au linteau orné d'une alternance de brique rouge et de pierre taillée.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le patrimoine thermal cartographié



ORIENTATIONS STRATEGIQUES, POUR L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE



ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET LA PRESERVATION DE L'IDENTITE CULTURELLE ET TOURISTIQUE

Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine

- ★ monument historique
- ★ petit patrimoine rural
- vestiges agraires (anciennes terrasses agricoles sous friche)
- ★ menhir, dolmen, grotte

Préserver, mettre en valeur les éléments du paysage

- points de vues
- ligne du relief, corniche, falaise

Préserver, mettre en valeur les éléments du patrimoine naturel

- espaces naturels
- ★ site du marais : gérer les pressions et menaces

Favoriser des aménagements de qualité

- projet d'amphithéâtre vert à créer
- développer les cheminements existants
- favoriser les cheminements doux entre St Nectaire Haut et Bas
- projet de recalibrage de la traverse du bourg

